



PSB INDUSTRIES
Emballage et chimie de spécialités

Rapport financier



2017

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE 4

1.1	Historique du Groupe.....	4
1.2	Organigramme juridique simplifié.....	6
1.3	Rôle des différentes structures juridiques.....	6
1.4	Activités de PSB INDUSTRIES.....	7
1.5	Principaux marchés, concurrence et portefeuille client.....	9
1.6	Propriétés immobilières, sites et équipements.....	10
1.7	Politique d'investissement.....	10

2 RAPPORT DE GESTION 11

2.1	Situation et comptes consolidés du Groupe PSB INDUSTRIES.....	11
2.2	Situation et comptes annuels de PSB INDUSTRIES SA.....	17
2.3	Opérations sur titres.....	18
2.4	Recherche et développement.....	19
2.5	Facteurs de risques.....	19
2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	21

3 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 24

3.1	Rapport social, sociétal et environnemental.....	24
3.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.....	34

4 ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017 36

4.1	Compte de résultat consolidé.....	36
4.2	État du résultat global.....	37
4.3	Bilan consolidé.....	37
4.4	Tableaux des flux de trésorerie consolidés.....	38
4.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	39
4.6	Annexe aux états financiers consolidés 2017.....	39
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	67
4.8	Comptes annuels et annexes.....	70
4.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	76
4.10	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	79

5 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 81

5.1	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.....	81
5.2	Le Conseil d'administration.....	83
5.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux.....	85
5.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité.....	91
5.5	Contrats de service.....	92
5.6	Les Comités spécialisés.....	92
5.7	Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA.....	93
5.8	Acte constitutif et statuts.....	94
5.9	Répartition du capital et des droits de vote.....	97
5.10	Dividende.....	98
5.11	Conflits d'intérêts.....	99
5.12	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	99
5.13	Projet de résolution "ex ante" sur la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants.....	101
5.14	Code de gouvernement d'entreprise.....	103

6 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION 104

6.1	Responsable du Rapport Financier Annuel.....	104
6.2	Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel.....	104
6.3	Documents accessibles au public.....	104
6.4	Informations publiées.....	104

1

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1	Historique du Groupe.....	4	1.5	Principaux marchés, concurrence et portefeuille client.....	9
1.2	Organigramme juridique simplifié.....	6	1.6	Propriétés immobilières, sites et équipements.....	10
1.3	Rôle des différentes structures juridiques.....	6	1.7	Politique d'investissement.....	10
1.4	Activités de PSB INDUSTRIES.....	7			

1.1 Historique du Groupe

Le Groupe PSB INDUSTRIES a pour origine la société Baikowski créée en 1904.

Initialement localisé en région parisienne, il s'implante à Annecy (Haute-Savoie) en 1919.

En 1955, le Groupe choisit d'ouvrir son capital au public et entre en Bourse.

En 1984, la famille Baikowski cède la majorité de contrôle de la société au Groupe familial Entremont représenté par les familles Cachat, Wirth et Entremont et à la société Provendis. Cette évolution marque la mise en place de croissance par acquisition dans de nouveaux métiers.

En 1989, les sociétés CGL Pack et Texen sont acquises par le Groupe. Au cours des années 1990, les participations non stratégiques sont cédées. Le Groupe est organisé autour des pôles Chimie de Spécialités (Baikowski), Emballage Sur Mesure (CGL Pack) et Emballage Cosmétique Parfumerie (Texen).

En 2013, le projet Ambition 2020 est lancé, axé sur une stratégie de croissance profitable.

Fin 2015, la structure actionnariale du Groupe évolue avec la cession par les familles Cachat et Wirth de la totalité de leur participation et voit parallèlement la famille Entremont et la société Provendis se renforcer au capital ainsi que l'entrée au capital d'un nouvel investisseur long terme Union Chimique SC. La même année, le Groupe décide, afin de servir au mieux ses marchés et suite à plusieurs acquisitions, de se structurer autour de 4 pôles :

- Le pôle Chimie de Spécialités avec la marque Baikowski,
- Le pôle Agroalimentaire & Distribution avec la marque CGL Pack,
- Le pôle Luxe & Beauté avec la marque Texen,
- Le pôle Santé & Industrie avec la marque Plastibell.

Chimie de Spécialités (Pôle historique du Groupe PSB)

	2010	Création d'une joint-venture à Séoul (Corée)
Reprise d'un site industriel aux USA à Malakoff (Texas) permettant d'acquérir un nouveau savoir-faire et d'ouvrir le marché des prothèses médicales.	2001	
	1988	Création d'une joint-venture à Tokyo (Japon) pour la commercialisation, puis formulation de suspensions de polissage de puces micro-électroniques.
Fin de la production de cristaux pour l'industrie horlogère, conservation uniquement de la fabrication de la matière première : l'alumine ultra pure. Diversifications dans le secteur de l'éclairage avec l'entrée de la poudre d'alumine dans la fabrication des tubes de céramique pour l'éclairage professionnel.	1982	
	1978	Création d'une filiale de commercialisation aux USA à Charlotte (Caroline du Nord).
Rénovation et automatisation de l'outil industriel. Début de l'expansion du marché de l'éclairage.	1965-1975	
	1904	Création de la société Baikowski pour industrialiser le procédé Verneuil destiné à la fabrication de pierres de synthèse (rubis, saphir) pour la bijouterie et de verre de montres pour l'horlogerie.



Agroalimentaire & Distribution (Pôle intégré au Groupe PSB en 1989)

	2003 et 2006	Cession de plusieurs activités et recentrage sur le métier du thermoformage et développement du savoir-faire extrusion.
Acquisition d'un site industriel à Lorient.	2001	
	1997	Acquisitions de sociétés de thermoformage, conditionnement et cartonnage.
Installation de CGL Pack à Annecy.	1990	
	1982	Premières machines à thermoformer les plaques.
Abandon de la gainerie, création de l'atelier d'outillages.	1975	

Luxe & Beauté (Pôle intégré au Groupe PSB en 1990)

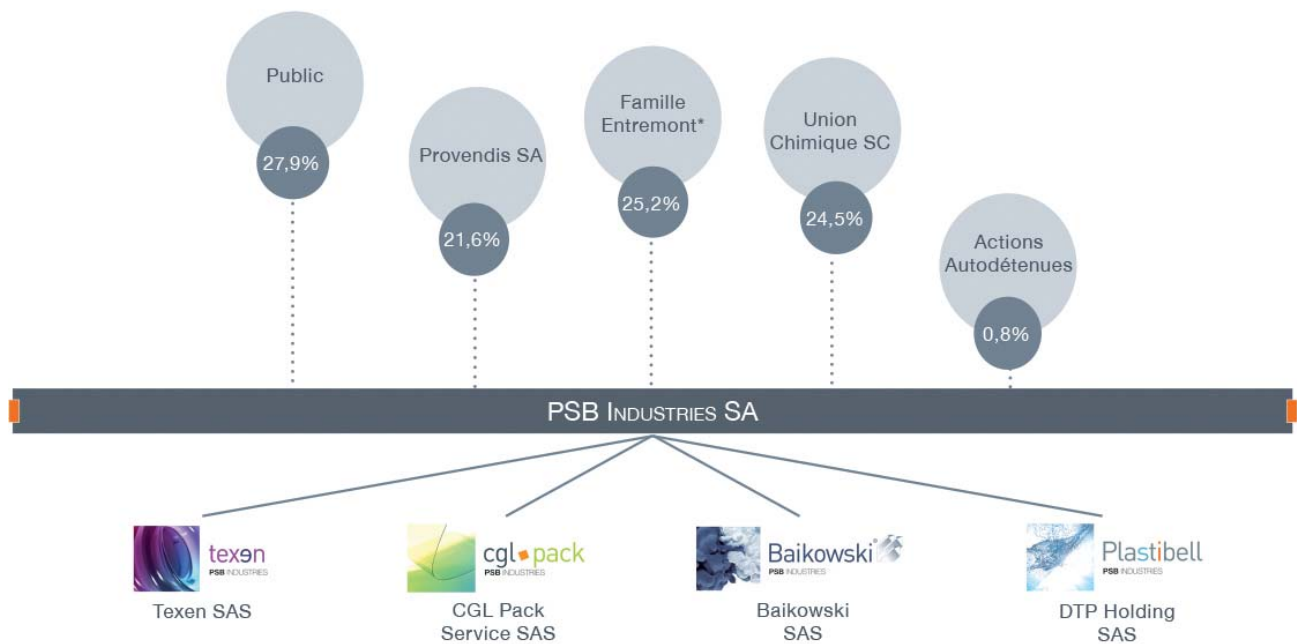
	2016	Acquisition de Topline Products spécialisé dans les emballages cosmétique et parfumerie avec des savoir-faire complémentaires en full service, accessoires, gammes propres.
Acquisition de C+N Packaging aux USA (NJ) et en Pologne (Cracovie) spécialisée dans l'injection d'emballages cosmétique et parfumerie.	2014	
	2001	Acquisition de Mayet (France) spécialiste de l'injection-soufflage pour les flacons de mascara.
Acquisition de FRANCK METAL, société de traitement de surface afin de renforcer les activités de CCM.	1999	
	1997	Acquisition de la société Rose spécialisée dans l'injection pour l'emballage cosmétique et beauté standard.
Construction d'un site industriel d'injection à Mexico au Mexique (CEICA Plasticos), dédié au marché de la cosmétique et de la beauté et construction d'un site dédié aux traitements de surface (dont métallisation) en France (CCM).	1996	
	1994	Construction d'une nouvelle usine pour CMSI.
Acquisition de CMSI (France) spécialisée dans la fabrication de moule et l'injection, et présente dans l'univers du luxe.	1993	
	1991	Construction d'un nouveau site industriel à Brion (Ain).

Santé & Industrie (Pôle constitué au sein du Groupe PSB en 2015 à travers le rapprochement des activités SR2P et Mar-Lee acquises en 1994 et 2008 et du Groupe Plastibell acquis en 2015)

Cession du site de Dole (France) et ouverture du site d'Empalme (Mexique)	2017	
	2015	Acquisition du Groupe Plastibell : 6 sites industriels dédiés à l'injection plastique pour les marchés Santé et Industrie avec 4 sites en France, 1 au Mexique, 1 en Pologne et ses salles blanches ISO7 dans chaque pays.
Acquisition de Mar-Lee aux USA (Boston) spécialisée dans l'injection de produits d'emballage pour l'hygiène et le médical.	2008	
	1994	Acquisition de SR2P en France spécialisée dans l'injection plastique pour l'automobile.



1.2 Organigramme juridique simplifié



* : « Famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

Le périmètre de consolidation de PSB INDUSTRIES est décrit ci-après en paragraphe 4.6.3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Le tableau des filiales et participations de PSB INDUSTRIES SA est inclus dans l'annexe aux comptes sociaux en chapitre 4.8.3.

1.3 Rôle des différentes structures juridiques

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Luxe & Beauté, consiste à concevoir, fabriquer et décorer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients. La société Texen SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Luxe & Beauté. Les sociétés Topline Products, Topline Michigan, Topline Mexico, C+N Packaging et C+N Polska, intégrées opérationnellement dans ce pôle sont contrôlées par la société Mar-Lee, société du pôle Santé & Industrie.

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Santé & Industrie, consiste à concevoir et fabriquer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients. La société DTP est la société holding pour l'ensemble du pôle Santé & Industrie. Les sociétés SR2P et Mar-Lee intégrées opérationnellement dans ce pôle sont contrôlées par la société Texen SAS, holding du pôle Luxe & Beauté.

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Agroalimentaire & Distribution, consiste à concevoir, fabriquer et décorer des pièces plastiques thermoformées ou des films plastiques

extrudés à partir de sites industriels multi-clients. La société CGL Pack Service est la société holding pour l'ensemble du pôle Agroalimentaire & Distribution.

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Chimie de Spécialités, consiste à développer et produire de l'alumine ultra pure et des oxydes spéciaux à partir de sites industriels multi-clients. La société Baikowski SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Chimie de Spécialités, et également la société opérationnelle pour la production française.

Le rôle des sociétés holding et de services consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale. Ces sociétés ont donc vocation à porter essentiellement sur des fonctions support, les investissements en titres et l'endettement correspondant. Il s'agit des sociétés : PSB INDUSTRIES, Texen, Texen Services, CGL Pack Service, DTP et Baikowski.

1.4 Activités de PSB INDUSTRIES

PSB INDUSTRIES est un Groupe industriel international, dont les activités sont organisées autour de quatre pôles : Luxe & Beauté, Agroalimentaire & Distribution, Chimie de Spécialités et Santé & Industrie.

1.4.1 Le pôle Luxe & Beauté

Offre

Le pôle Luxe & Beauté, est un acteur majeur au niveau mondial de l'injection plastique sur le marché de l'emballage cosmétique-parfumerie.

Il s'articule autour de 3 départements complémentaires :

- Texen Industries, qui regroupe les entités constituant le socle industriel et l'expertise technologique, fabriquant des packagings exclusifs, développés dans le monde entier, avec les clients Luxe et Grand Public.
- Texen Beauty Partners, qui regroupe les entités Trading Europe et USA. C'est une structure agile, innovante en termes de full-service, qui recherche des fournisseurs partenaires externes, notamment en Asie et codéveloppe pour ses clients des solutions de packaging, formulation et accessoires complètes, complémentaires de l'offre industrielle.
- Texen Innovation, qui regroupe à la fois le marketing, l'innovation et la Communication.

Organisation

Le pôle Luxe & Beauté (> 1 200 collaborateurs), organisé autour de sa marque Texen, exploite 11 sites industriels dans le monde et un laboratoire de Recherche & Développement, dédié au développement de nouvelles solutions d'emballage ainsi que de nouveaux procédés technologiques.

Ces 11 sites représentent :

- > 250 presses (injection / bi-injection et injection soufflage) ;
- environ 250 machines de finition ;
- plus de 70 lignes robotisées dédiées.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, au Brésil et en Chine en charge de la commercialisation de ces solutions sur les différents continents.

1.4.2 Le pôle Agroalimentaire & Distribution

Offre

Le pôle Agroalimentaire & Distribution, avec sa marque CGL Pack, propose des solutions d'emballage innovantes et de qualité sur-mesure pour les marchés de l'Agroalimentaire et de la Distribution.

Cette offre s'est construite grâce à un savoir-faire industriel axé autour de :

- Maîtrise de l'extrusion destinée à des fins internes de production de sa propre matière première ;
- Intégration de matières recyclées (rPET) ;

- Conception et réalisation des moules intégrés ;
- Outil industriel polyvalent : petites à très grandes séries ;
- Ateliers équipés de broyeurs pour tri et recyclage des chutes.

Pour le marché de l'emballage agroalimentaire, ses emballages sur-mesure (boîtes, barquettes, blisters, etc.) répondent aux spécificités industrielles de ses clients : operculage, mise sous atmosphère protectrice, longue conservation, stérilisation, etc. ; mais aussi à leurs besoins aussi bien fonctionnels qu'esthétiques grâce à l'appui de ses équipes design et R&D. Convaincu que « L'emballage fait vendre », le pôle Agroalimentaire & Distribution conçoit et fabrique des emballages qui mettent en valeur les produits et les marques. Le site de Lorient est certifié BRC/IOP et est engagé dans une démarche d'HACCP, gage de sécurité pour les grands noms du secteur de l'alimentaire.

La solution sur-mesure n'étant pas toujours la réponse adaptée pour certains de nos clients, le pôle Agroalimentaire & Distribution propose une gamme de barquettes alimentaires prêtes à l'emploi de haute qualité :

- GAMME OPTIMUM : barquettes thermoformées prêtes à l'emploi
- GAMME ILIKO : barquettes thermoformées pour les plats traiteurs

Pour le marché de Santé-Hygiène, le pôle Agroalimentaire & Distribution propose des emballages sur-mesure fonctionnels et techniques : calages thermoformés, blisters etc. répondant aux fortes exigences du secteur médical et pharmaceutique en termes d'hygiène, technicité, protection, transport, sécurisation et maîtrise des processus industriels. Le pôle Agroalimentaire & Distribution dispose d'une salle blanche ISO 7.

Par ailleurs, le pôle Agroalimentaire & Distribution a développé une gamme propre d'emballage de qualité destinée à la distribution alliant design, qualité, praticité et fiabilité avec les gammes :

- BLIBOX : gamme de blister boîtes
- BLIBOOL : gamme de présentoirs de comptoir
- SO'PACK : gamme d'emballages alimentaires

Organisation

Le pôle Agroalimentaire & Distribution (> 250 collaborateurs) est organisé autour de 2 sites industriels en France.

Ces 2 sites représentent :

- 27 lignes de thermoformage
- 3 lignes d'extrusion dont une équipée pour traiter les flakes (copeaux bouteilles recyclées)
- 1 salle propre ISO 7
- Ateliers en surpression à Lorient et certifiés BRC.



1.4.3 Le pôle Santé & Industrie

Offre

Le pôle Santé & Industrie, avec sa marque Plastibell, est un acteur important au niveau mondial de l'injection plastique et de l'assemblage sur le marché de la pièce plastique dédiée à la Santé et à l'Industrie.

Le pôle dispose d'un bureau d'étude et d'un centre d'essai, de plateformes industrielles et d'un réseau de salles blanches accréditées, qui permettent à ses clients de disposer d'un service complet, de la conception à la finition : design de la pièce, choix des matériaux plastiques, plans techniques, études rhéologiques, production, assemblage et décoration.

En s'appuyant sur des savoir-faire spécifiques dans l'injection mono-matière, bi-matière, gaz, surmoulage d'inserts avec robot et ligne d'assemblage automatisée, surmoulage d'inserts en semi-automatique, le pôle relève quotidiennement le défi de créer, développer, fournir des solutions techniques basées sur la qualité, la productivité, la compétitivité et générer ainsi de la valeur ajoutée pour ses clients en respectant les exigences réglementaires.

Le pôle a complété ces savoir-faire avec une maîtrise parfaite de l'environnement, du monitoring des surpressions, des niveaux particulaires et microbiologiques, lui permettant à travers ses unités spécialisées et ses salles blanches entièrement robotisées, avec carénage et flux laminaires, de servir le marché très exigeant de la santé.

Ses domaines d'applications sont : la domotique, l'électricité, l'électroménager & multimédia, les sports & loisirs, l'aéronautique, la pharmacie, la parapharmacie, les dispositifs médicaux et l'outillage médical.

Organisation

Le pôle Santé & Industrie (> 700 collaborateurs) est organisé autour de 7 sites industriels dans le monde.

Ces 7 sites représentent plus de 240 presses et dispose de 6 salles blanches.

1.4.4 Le pôle Chimie de Spécialités

Offre

Le pôle Chimie de Spécialités, avec sa marque Baikowski et ses différents procédés, produit des poudres et formulations d'alumine ultra-pure (> 99,99 % de pureté) ainsi que des oxydes minéraux fins tel que le spinel, ZTA, YAG ou cérium destinés à des céramiques techniques, le polissage de précision, les cristaux et les additifs/revêtements.

Ces produits sont utilisés comme matières premières sur des marchés de haute technologie tels que :

- Eclairage (ampoule à décharge, tube fluorescent, LED)
- Téléphonie et Montre (verres en saphir et pièces céramiques)
- Electronique (semi-conducteur)
- Automobile (polissage des carrosseries et batterie au lithium)
- Défense (blindage et optique de précision)
- Médical (prothèse, imagerie médicale, lentilles, pacemakers)

Organisation

Le pôle Chimie de Spécialités est organisé autour de 3 sites industriels et de recherche et développement à travers le monde :

- Poisy (Haute-Savoie, France)
- Malakoff (Texas, Etats-Unis)
- Chiba (Tokyo, Japon) (JV)

Ces sites assurent la totalité des travaux de conception, de développement et de production.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux aux Etats-Unis (Charlotte, Caroline du Nord), en Corée (Séoul) et en Chine (Shanghai) en charge de la commercialisation de ces solutions sur leur territoire.



1.5 Principaux marchés, concurrence et portefeuille client

PSB INDUSTRIES est un acteur industriel français de premier plan. Il sert trois marchés de la plasturgie (Luxe & Beauté, Santé & Hygiène, Agroalimentaire & Distribution) à travers ses trois marques Texen, Plastibell et CGL Pack, ainsi que le marché de la Chimie de spécialités (Eclairage & Industries de pointe) par le biais de sa marque Baikowski. Le Groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'international.

1.5.1 Principaux marchés et Concurrence

Luxe & Beauté

Le marché de l'emballage plastique injecté pour le secteur Luxe & Beauté comprend des produits tels que les mascaras/lipgloss, les coiffes de parfums, les pots de crème et divers couvercles/bouchons. L'environnement concurrentiel a entamé une phase de consolidation depuis 2011 qui devrait continuer dans les prochaines années. Les clients sont pour la plupart de grands acteurs internationaux qui attendent de leurs partenaires stratégiques une présence sur plusieurs continents, d'une part pour accompagner le lancement de leurs nouveaux produits dans plusieurs régions simultanément, de l'autre pour garantir un produit de qualité et de propriétés égales à leurs consommateurs finaux.

Parmi les grands acteurs internationaux de l'emballage pour le Luxe & Beauté, concurrents principaux de Texen, on peut citer Albéa, Geka, Axilone, Qualipac, RPC, HCP, HCT, Aptar Beauty et LF Beauty. Chaque marché régional comptant aussi des acteurs dédiés de taille plus modeste.

PSB INDUSTRIES, à travers sa marque Texen, se positionne actuellement parmi les leaders mondiaux de l'emballage Luxe & Beauté par injection plastique avec sa forte empreinte industrielle en Europe, en Amérique du Nord et en Chine depuis 2016.

Santé & Hygiène

Le marché des fournisseurs de l'emballage plastique pour la Santé & Hygiène peut se segmenter entre emballages pharmaceutiques primaires (en contact avec les médicaments : piluliers, flacons, blisters, etc.), dispositifs médicaux (seringues, inhalateurs, boîte de pétris, etc.) et emballages secondaires (sans contact avec les médicaments : plateaux, calages, blisters, etc.). Concernant l'injection plastique, les segments servis sont principalement les emballages primaires et les dispositifs médicaux. Pour ce qui est du thermoformage, la principale application est pour les emballages secondaires (les blisters contenant des médicaments étant très majoritairement faits par les clients).

Les principaux acteurs internationaux du marché des emballages pharmaceutiques primaires injectés sont : Aptar, Gerreisheimer, Nemera, RPC, Thermo Fisher Scientific, West, etc.

Les acteurs dans les dispositifs médicaux sont nombreux et peuvent selon les cas être des clients ou des concurrents, certains ayant recours à des fournisseurs de rang 2 pour tout ou partie de leur production : Térumo, Thermo Fisher Scientific, West, Nypro, Becton Dickinson, Aptar, etc.

Les Emballages secondaires par thermoformage constituent un segment de niche où l'on retrouve des acteurs tels que : Top Clean Packaging, Nelipak, etc. Ce marché est principalement divisé entre les acteurs dans les dispositifs médicaux et les laboratoires pharmaceutiques.

Agroalimentaire & Distribution

Le marché de l'emballage thermoformé sur-mesure en France constitue le haut de gamme du marché global de l'emballage thermoformé pour l'Agroalimentaire qui est principalement du standard. Les produits peuvent notamment être des plateaux, barquettes ou blisters pour des clients nationaux car ce marché nécessite une forte proximité du client. La concurrence est donc majoritairement française : Knauf Industries, Picard/Novopack, etc.

Eclairage et Industries de pointe

Le marché de la Chimie de Spécialités pour l'Eclairage & Industries de pointe désigne des produits nécessitant la transformation d'oxydes minéraux fins et cela pour de multiples applications. L'activité principale sur ce marché provient de la production d'alumine ultra-pure qui est utilisée dans les céramiques et cristaux ainsi que dans les formulations et polissage.

Les principaux concurrents sur ce marché sont deux grands groupes internationaux ayant une filiale dédiée : Sumitomo et Sasol. Les autres concurrents sont surtout en Chine et se positionnent généralement sur des typologies et produits et/ou applications à moins forte valeur ajoutée.

1.5.2 Répartition portefeuille Client

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agroalimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointe s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2017, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10 % du CA annuel : 1 (1 en 2016)
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10 % du CA annuel : 0 (0 en 2016)
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5 % du CA annuel : 3 (3 en 2016)

Les principaux clients du marché Luxe & Beauté sont : Groupe L'Oréal - Groupe LVMH - Chanel - Yves Rocher - Clarins - Coty - Avon

Les principaux clients du marché Industries, Santé & Hygiène sont : BD Pharmaceutical - BioMérieux - Autoliv - Schneider Electric - Radiall - Kimberley Clark

Les principaux clients du marché Agroalimentaire & Distribution sont : Bigard - Bonduelle - Mix'buffet - Martinet - SB Alliance - Savencia

Les principaux clients du marché Eclairage & Industries de pointe sont : Ledvance - Osram - Versum - Universal Photonics

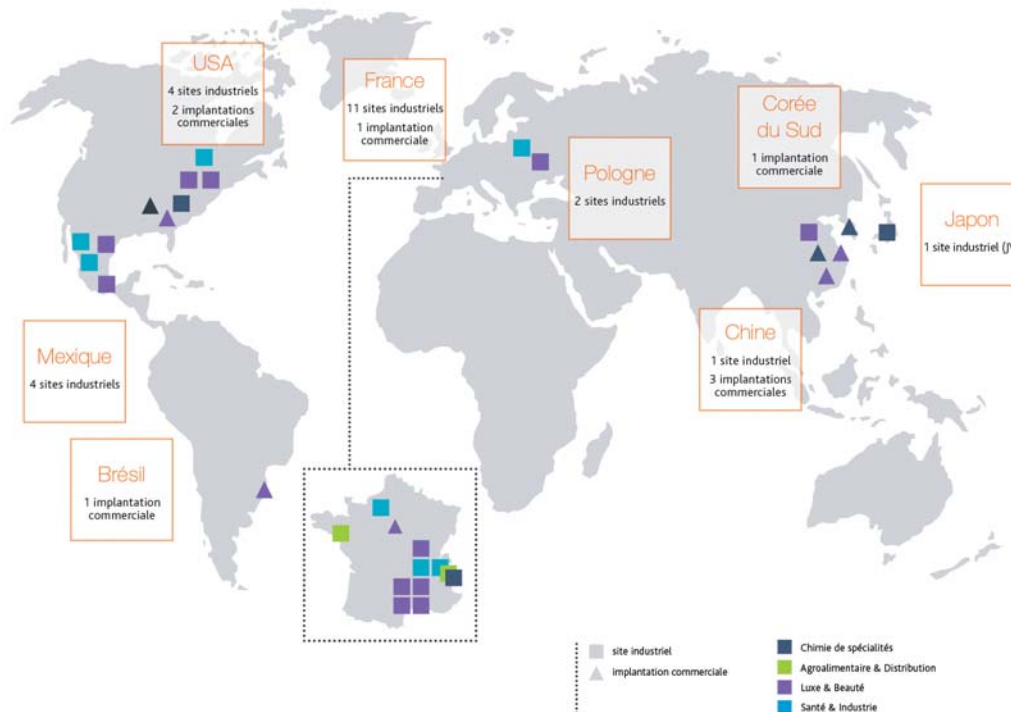


1.6 Propriétés immobilières, sites et équipements

Le Groupe exploite, au 31 décembre 2017, 23 sites industriels. L'ensemble de ces sites est détenu en pleine propriété à l'exception de trois sites au Mexique et un site aux Etats-Unis représentant une surface au sol hors œuvre de 18 000 m².

Les sites représentent au total une surface de plancher de 208 000 m².

Le Groupe, par ailleurs, loue des bureaux à Wayne (USA), Courbevoie (France), Shanghai (Chine) et Charlotte (USA) où sont situées des représentations commerciales.



1.7 Politique d'investissement

1.7.1 Les investissements industriels

La politique du Groupe PSB INDUSTRIES en termes d'équipement industriel est de maintenir ses sites à un haut niveau technologique à travers une politique d'investissement visant à réaliser la maintenance nécessaire et préventive mais aussi à développer ses capacités industrielles et ses technologies.

Les investissements industriels de maintenance répondent au souhait de disposer d'un outil industriel performant afin de répondre aux demandes de nos clients en termes de qualité, de fiabilité et de réactivité dans un environnement où les certifications sont un impératif. La politique d'investissement de maintenance met un accent particulier sur la polyvalence des investissements et la réutilisation de ceux-ci.

Les investissements industriels de capacité répondent à des besoins capacitaires en lien avec la croissance de nos activités. Ceux-ci sont principalement réalisés dans le cadre de contrats clients pluriannuels.

1.7.2 Les investissements liés à la croissance externe

Depuis 1989, le Groupe a développé une forte culture de croissance externe visant à renforcer ses quatre pôles d'activité à travers des acquisitions lui donnant accès :

- à de nouvelles géographies,
- à de nouvelles technologies,
- à de nouveaux marchés.

Ces acquisitions sont par ailleurs l'occasion pour le Groupe d'acquérir de nouvelles relations clients.

Ces investissements permettent au Groupe de conforter son leadership, ses marques, son expertise et ses compétences et à travers cela d'assurer une croissance profitable.

2

RAPPORT DE GESTION

2.1	Situation et comptes consolidés du Groupe PSB INDUSTRIES	11	2.5	Facteurs de risques	19
2.2	Situation et comptes annuels de PSB INDUSTRIES SA.....	17	2.6	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	21
2.3	Opérations sur titres.....	18			
2.4	Recherche et développement.....	19			

Le rapport social, sociétal et environnemental, qui fait partie intégrante du rapport de gestion du Groupe, est désormais présenté dans une partie distincte (partie 3).

2.1 Situation et comptes consolidés du Groupe PSB INDUSTRIES

2.1.1 Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de PSB INDUSTRIES pour l'exercice 2017 s'établit à 378,4 millions d'euros, marquant une hausse de +0,4 % par rapport au chiffre d'affaires publié en 2016. À périmètre constant, l'évolution organique ressort à -0,8 % comparée à l'exercice 2016 (-0,3 % à taux de change et périmètre constants).

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Chimie de spécialités	39 517	40 936	-3,5%
en % du chiffre d'affaires	10,4%	10,9%	
Agroalimentaire & Distribution	47 946	44 530	7,7%
en % du chiffre d'affaires	12,7%	11,8%	
Santé & Industrie	100 051	100 130	-0,1%
en % du chiffre d'affaires	26,4%	26,6%	
Luxe & Beauté	191 243	191 951	-0,4%
en % du chiffre d'affaires	50,5%	50,9%	
Autres	-311	-584	-46,8%
en % du chiffre d'affaires	-0,1%	-0,2%	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	378 445	376 963	0,4%
en % du chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	

L'activité Luxe & Beauté est la première activité contributive en termes de ventes avec 50,5 % de l'activité totale en 2017 (50,9 % en 2016), suivie par l'activité Santé & Industrie qui représente 26,4 % (26,6 % en 2016). Les activités Agroalimentaire & Distribution et Chimie de Spécialités représentent respectivement 12,7 % et 10,4 % de l'activité (11,8 % et 10,9 % en 2016).

Le poids relatif de chaque pôle est resté stable au cours de l'année 2017 avec une inflexion positive du pôle Agroalimentaire & Distribution qui a connu une forte croissance organique (+7,7 %). La cession du site de Dôle par

le pôle Santé & Industrie n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité du pôle et son poids relatif, celle-ci étant intervenue fin octobre 2017.

L'internationalisation de PSB INDUSTRIES est très significative avec 51 % de l'activité réalisée avec des clients hors de France. Ce chiffre évolue par rapport à 2016 (61 %) du fait notamment d'une méthode de calcul actualisée.

La baisse de l'activité américaine sur les deux principaux pôles est importante, celle-ci représentant en 2017 26 % de l'activité du Groupe contre 32 % en 2016.



Activité par pôle et par pays

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du pôle **Luxe & Beauté** pour l'exercice 2017 s'établit à 191,2 millions d'euros marquant une baisse de -0,4 % par rapport au chiffre d'affaires publié en 2016.

Au cours de l'année 2017, on observe un retrait d'activité à périmètre et taux de change constant de -2,6 % (-3,2 % en 2016) lié à un retrait de l'activité production (-3,2 % par rapport à 2016) et de l'activité matériel et outillage (-12,7 % par rapport à 2016). Ce retrait d'activité a été très marqué au 1^{er} semestre (-5,4 % à tcpc par rapport au 1^{er} semestre 2016) et a connu une inflexion au 2^{ème} semestre (+0,4 % à tcpc par rapport au 2^{ème} semestre 2016), principalement du fait d'un 1^{er} semestre 2016 beaucoup plus dynamique que le 2^{ème} semestre 2016. Les lancements 2017, que nos clients avaient confiés au pôle Luxe & Beauté, ont été dans l'ensemble des succès.

L'activité du pôle Luxe & Beauté a été très différente selon les géographies. L'activité Europe a été en croissance de +1 % à tcpc en 2017, avec de beaux lancements. Les activités ont cru sur l'ensemble des secteurs Luxe et Masstige et avec l'ensemble des principaux clients. A contrario, au cours de l'année 2017, l'activité américaine (dont 2/3 liés aux activités Topline) a enregistré un fort repli de -12 % à tcpc.

L'année 2017 a néanmoins été une année au cours de laquelle le pôle Luxe & Beauté a renforcé sa présence commerciale en Amérique Latine à travers plusieurs lancements réussis depuis son bureau commercial brésilien.

La répartition géographique des activités Luxe & Beauté est comparable à la répartition globale des activités du Groupe. L'activité aux Amériques et en France représente en 2017 respectivement 25 % et 53 %. Le reste de l'Europe représente désormais 21 % des ventes, et le reste du monde 2 %.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du pôle **Santé & Industrie** pour l'exercice 2017 s'établit à 100,0 millions d'euros en stabilité par rapport au chiffre d'affaires publié en 2016. Au 31 octobre 2017, le pôle a cédé le site de Dole dans le cadre du recentrage de ses activités industrie sur des activités à forte valeur ajoutée technologique et process. Cette activité a représenté, pour les 10 premiers mois de l'année 2017, 7,0 millions d'euros de chiffre d'affaires contre 6,6 millions d'euros en 2016 sur 12 mois. À périmètre et taux de change constant, l'évolution organique est en croissance à +1,6 % comparée à l'exercice 2016. La situation est néanmoins contrastée avec un recul de l'activité production de -3,9 % et une activité projet en forte croissance de +34,0 % portée par les deux marchés Industrie et Santé.

L'année 2017 continue à être marquée par le recentrage des activités industrie sur des activités à plus forte valeur ajoutée technologique et process d'une part, avec l'arrêt en 2017 d'environ 4,3 millions d'euros d'activité après avoir déjà stoppé pour 3 millions d'euros d'activité en 2016, et le déploiement de la stratégie Santé d'autre part, avec la mise en service de nouvelles lignes de production pour plusieurs clients en France et au Mexique.

L'activité 2017 du pôle a été dynamique, la part Santé et Hygiène de l'activité est en croissance et représente 41 %

(pour 35 % en 2016) du chiffre d'affaires. Cette croissance, liée d'une part à la mise en service de lignes de production et d'autre part à une activité projet intense, a été principalement réalisée avec les clients historiques du pôle. La part Industrie représente 59 % de l'activité 2017 (pour 65 % en 2016) marquée par une bonne activité des business à forte valeur ajoutée technologique et process et l'arrêt programmé de certaines références dans la cadre du recentrage de l'activité.

La répartition géographique des activités Santé & Industrie est stable entre 2017 et 2016. En 2017, la France a représenté 43 % du chiffre d'affaires (idem 2016), le reste de l'Europe 18 % (idem 2016), les Amériques et le reste du monde 39 % (idem 2016).

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité **Agroalimentaire & Distribution** pour l'exercice 2017 s'établit à 47,9 millions d'euros, en hausse (+7,7 %) par rapport au chiffre d'affaires 2016. L'activité 2017, outre un effet de base favorable, a bénéficié d'un très bon taux de transformation des affaires prises au cours de l'année 2017, mais aussi d'une dynamique commerciale à nouveau très favorable qui a permis de remporter de nombreuses nouvelles références (plus de 100). Au cours de l'année 2017, l'activité commerciale a été portée en agroalimentaire par le développement de gammes propres ciblées (So'pack), un élargissement de l'offre sur-mesure (papier/carton, matières, etc.) et une bonne dynamique également du marché santé qui continue à être orienté à la hausse (+6,5 % en 2017 par rapport à 2016).

En 2017, la France a représenté 84 % du chiffre d'affaires (78 % en 2016), le reste de l'Europe 11 % (17 % en 2016) et les Amériques 5 % (inchangé).

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité **Chimie de Spécialités** pour l'exercice 2017 s'établit à 39,5 millions d'euros marquant une baisse de -3,5 % par rapport au chiffre d'affaires publié en 2016. À périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à -3,0 % comparée à l'exercice 2016.

Au cours de l'année 2017, les marchés historiques de l'activité Chimie de Spécialités : Eclairages PCA et TL ont, dans la tendance initiée en 2016, continué leur décline représentant désormais moins de 20 % de l'activité globale du pôle. Les marchés du polissage ont continué leur progression et représentent désormais plus de 40 % des ventes avec des applications variées (automobile, électronique, verre, etc.). Les autres marchés de niche (céramiques, spinelles, luminophores, etc.) ainsi que les marchés de niche plus traditionnels (verneuil, etc.) continuent leur développement et représentent environ 40 % de l'activité.

En 2017, la France a représenté 7 % du chiffre d'affaires (2 % en 2016), le reste de l'Europe 25 % (22 % en 2016), les Amériques 31 % (contre 45 % en 2016), l'Asie et le reste du monde 37 % (contre 31 % en 2017). Ces variations entre 2017 et 2016, illustrent l'évolution du mix produits du pôle Chimie de Spécialités. L'activité du pôle est par ailleurs fortement exposée à la monnaie japonaise, le YEN (monnaie de facturation de certains produits). L'activité 2017 a ainsi été pénalisée à hauteur de 0,7 millions d'euros par la dépréciation du YEN par rapport à l'Euro (monnaie du pays de production).



EBITDA, EBITA et EBIT Groupe

L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) s'élève pour 2017 à 46,6 millions d'euros soit 12,3 % (12,8 % en 2016) du chiffre d'affaires consolidé. L'EBITDA est en baisse de -1,8 millions d'euros en valeur.

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Chiffre d'affaires	378 445	376 963	0,4%
EBITDA	46 598	48 430	-3,8%
en% du chiffre d'affaires	12,3%	12,8%	
Résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence (EBITA)	25 155	25 961	-3,1%
en% du chiffre d'affaires	6,6%	6,9%	
Amortissement de Relations Clientèles	-614	-537	14,3%
Dépréciation d'écart d'acquisition	-6 203		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	593	425	39,5%
Résultat opérationnel (EBIT)	18 931	25 849	-26,8%
en% du chiffre d'affaires	5,0%	6,9%	
Résultat Financier	-3 045	-5 155	-40,9%
Impôts	-5 678	-5 839	-2,8%
RÉSULTAT NET	10 208	14 856	-31,3%
en% du chiffre d'affaires	2,7%	3,9%	

La baisse de l'EBITDA en valeur absolue et son retrait en pourcentage sont principalement liés d'une part, au périmètre Topline (acquis en février 2016) qui présente un EBITDA (-1,6 % en 2017 et 3,2 % en 2016) beaucoup plus faible que l'EBITDA historique du Groupe PSB, et d'autre part à un retrait marqué de la profitabilité des opérations Santé & Industrie (10,2 % en 2017 et 12,9 % en 2016).

Le taux de marge brute [(chiffre d'affaires – matières et sous-traitance) / chiffre d'affaires] est en retrait de -1,3 points passant de 54,9 % en 2016 à 53,6 % en 2017.

La baisse de 4,2 millions d'euros de la marge brute est liée à quatre principaux facteurs : la part des augmentations matières premières non répercutées aux clients estimée à 0,4 millions d'euros, la dépréciation de la monnaie japonaise par rapport à l'Euro non répercutée aux clients estimée à 0,7 millions d'euros, une moindre efficacité industrielle/projets et une évolution du mix produits défavorable.

Au cours de l'année 2017, le coût des ventes a augmenté de 3,8 % dans un environnement d'activité stable. Cette augmentation est principalement portée par le poste coût de la main d'oeuvre qui a augmenté de 4,2 %. Elle est pour partie liée aux nombreux lancements qui ont eu lieu sur 2017 et pour partie à des enjeux d'efficacité industrielle/projets. Après plusieurs années favorables, le coût de l'énergie s'est stabilisé en 2017 par rapport à 2016.

Les frais de structure du Groupe (R&D, marketing-vente et support) s'établissent à 41,6 millions d'euros soit 11 % du chiffre d'affaires et ont baissé de -10,0 % par rapport à 2016. Les frais administratifs ont baissé significativement (-13,4 % par rapport à 2016) sous l'effet d'une maturité de l'organisation d'une part et de l'intégration progressive des activités acquises d'autre part. Les frais commerciaux apparaissent en baisse de -5,3 % par rapport à 2016, principalement du fait de postes momentanément vacants au cours de 2017 et qui étaient pourvus fin 2017. A contrario, le poste Recherche & Développement affiche une hausse de ses dotations de +5,5 %, porté en particulier par plusieurs projets au sein du pôle Santé & Industrie.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a bénéficié de différents crédits d'impôt (CIR et CICE) à hauteur de 3,1 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2016. Cette augmentation de 1 million d'euros est due pour partie à une augmentation du CICE (0,2 million d'euros) et à une

augmentation du produit CIR (0,8 million d'euros) qui avait été impacté en 2016 par une charge exceptionnelle liée à des contentieux avec l'administration fiscale. Ces derniers se sont, pour partie, soldés en faveur de PSB INDUSTRIES au cours de l'exercice 2017. Le Groupe a enregistré au cours de l'exercice 2017 plusieurs charges et produits non récurrents pour un total de 1,0 million d'euros. Ce montant comprend entre autre une plus-value immobilière de 0,9 millions d'euros sur la cession d'un site industriel aux Etats-Unis, une charge non récurrente au titre de l'indemnité de départ du Président Directeur Général à hauteur de 0,7 millions d'euros et le solde de la finalisation des accords avec le précédent propriétaire de Topline pour 0,7 million d'euros (produit).

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence s'établit à 25,2 millions d'euros contre 25,9 millions d'euros en 2016. La rentabilité opérationnelle (% EBITA) s'établit à 6,6 %, en baisse par rapport 2016 où elle représentait 6,9 %.

Suite à l'acquisition de C+N Packaging en septembre 2014 et de Plastibell en mars 2015, le Groupe a alloué une partie de l'écart d'acquisition en « Relations Clientèle ».

L'amortissement des relations clientèles s'élève au total à 0,6 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé aux tests annuels de valeurs relatifs aux écarts d'acquisitions. Les difficultés rencontrées par le pôle Santé & Industrie et plus particulièrement sur les activités originelles de Plastibell en France d'une part, et les décalages dans la mise en place de la stratégie d'acquisition de Plastibell, ont amené le Groupe à reconnaître une dépréciation de l'écart d'acquisition de Santé et Industrie à hauteur de 6,2 millions d'euros soit 70 % de la valeur totale de l'écart d'acquisition historiquement reconnu au cours de l'exercice 2015 consécutivement à l'acquisition du Groupe Plastibell.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est en forte augmentation, porté par le développement des solutions de polissage du pôle Chimie de Spécialités, utilisées et commercialisées par la société BJC détenue à 50 % par le Groupe.

Au titre de l'exercice 2017, le résultat opérationnel (EBIT) s'élève donc à 18,9 millions d'euros (5,0 % du chiffre d'affaires) contre 25,8 millions d'euros en 2016 (6,9 % du chiffre d'affaires).



EBITA par pôle

Chiffre d'affaires et EBITA (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Chimie de spécialités	39 517	40 936	-3,5%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence)	5 078	4 556	11,5%
en % du chiffre d'affaires	12,9%	11,1%	
Agroalimentaire & Distribution	47 946	44 530	7,7%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence)	4 740	4 399	7,7%
en % du chiffre d'affaires	9,9%	9,9%	
Santé & Industrie	100 051	100 130	-0,1%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence)	6 452	8 744	-26,2%
en % du chiffre d'affaires	6,4%	8,7%	
Luxe & Beauté	191 243	191 951	-0,4%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence)	8 829	8 283	6,6%
en % du chiffre d'affaires	4,6%	4,3%	
Autres	-311	-584	-46,8%
EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition et mises en équivalence)	55	-21	
en % du chiffre d'affaires			
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	378 445	376 963	0,4%
TOTAL EBITA (RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCART D'ACQUISITION ET MISES EN ÉQUIVALENCE)	25 155	25 961	-3,1%
en % du chiffre d'affaires	6,6%	6,9%	

Le Pôle **Luxe & Beauté** affiche en 2017 une stabilité de sa rentabilité avec un EBITA de 4,6 %, contre 4,3 % en 2016, soit un gain en valeur absolue de 0,5 million d'euros dans un contexte d'activité éteinte.

La performance du pôle a été impactée par plusieurs opérations non récurrentes. Un accord a été finalisé avec l'ancien propriétaire de Topline, entraînant un gain opérationnel net de 0,7 million d'euros sur l'exercice. L'ancien propriétaire a renoncé à ses droits actuels et futurs à complément de prix et paiement différé, comptabilisés lors de l'acquisition en 2016, à hauteur de 3,5 millions d'euros en raison du défaut d'un client américain majeur. Sur l'exercice 2017, le Groupe a comptabilisé une charge complémentaire de dépréciation des créances et stocks douteux afin de couvrir la totalité du risque afférent. Concomitamment, une perte de valeur de l'écart d'acquisition pour 1,4 millions d'euros a été reconnue dans les états financiers. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017, le pôle Luxe & Beauté a bénéficié d'une issue favorable de plusieurs litiges avec l'Etat français relatifs au Crédit Impôt Recherche ainsi que de remboursements d'assurance pour un total de 0,4 million d'euros. Retraitée de ces éléments non récurrents, la rentabilité du pôle aurait été de 4,2 %.

Au cours de l'exercice 2017, les difficultés opérationnelles rencontrées en 2016 à savoir des difficultés de productivité sur deux sites français ayant entraîné en 2016 une baisse de la marge brute d'environ 1,4 millions d'euros et la fermeture d'un site industriel aux Etats-Unis avec un impact global de 1,8 millions d'euros en 2016, ont été résolues avec une amélioration de l'EBITA sur ces 3 sites de 2,6 millions d'euros.

Le Pôle **Santé & Industrie** a enregistré une baisse de son résultat opérationnel avant écart d'acquisition qui s'établit à 6,5 millions d'euros en 2017 contre 8,7 millions d'euros en 2016. La rentabilité opérationnelle est en retrait, passant de 8,7 % en 2016 à 6,4 % en 2017. La rentabilité opérationnelle avant écart d'acquisition a été affectée par la décroissance de la production pour le marché Industrie d'une part avec une

moindre absorption des coûts indirects de production et support principalement en France, et par des difficultés d'efficacité industrielle sur le marché Santé en France d'autre part, représentant au global un recul de l'EBITA pôle de 2,0 millions d'euros. Concomitamment, le pôle a poursuivi le déploiement de sa stratégie Santé en renforçant, entre autres, les équipes commerciales, marketing et recherche & développement sans retour sur investissement immédiat compte tenu du temps significatif d'homologation et de mise sur le marché.

Le pôle **Agroalimentaire & Distribution** a connu une stabilisation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2017 à un niveau historique qui s'établit à 9,9 % du chiffre d'affaires, identique à 2016. Ce niveau de rentabilité opérationnelle est la conjonction de facteurs structurels : optimisation de l'outil industriel (saturation de la capacité d'extrusion), nouveaux produits à forte valeur ajoutée et croissance de l'activité (+7,7 %). Les facteurs conjoncturels en 2017 liés aux taux de change et aux cours des matières premières et énergie n'ont pas eu d'impact significatif par rapport à 2016.

Le Pôle **Chimie de Spécialités** a connu une amélioration sensible de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2017 (12,9 % pour 11,1 % en 2016) et ce malgré un retrait d'activité (-3,5 %). Cette hausse de la rentabilité a pour origine, d'une part la modification du mix produits avec une montée en gamme significative des produits majeurs, et d'autre part une bonne maîtrise de l'outil industriel. La rentabilité a par ailleurs été affectée par rapport à 2016 par le taux de change, en particulier le Yen qui représente un retrait de rentabilité d'environ 0,2 million d'euros par rapport à 2016. Au cours de l'exercice 2017, le pôle a par ailleurs doté une provision de 0,7 million d'euros afin de faire face à une difficulté transitoire et résolue de qualité produit en cours de discussion avec les différentes parties prenantes à la date de clôture.

Résultat financier Groupe

Le résultat financier au titre de l'exercice 2017 est une charge contenue de -3,0 millions d'euros (-5,2 millions d'euros en 2016), représentant 0,8 % du chiffre d'affaires (1,4 % en 2016). Le coût de l'endettement financier net s'élève à 2,5 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2016 et représente un coût moyen 2017 de 2,3 % de la dette moyenne annuelle, identique à 2016. Le Groupe a su opportunément profiter de l'environnement de taux actuels et le coût de sa dette à taux fixe à hauteur de 90 %. Au cours de l'année 2017, PSB INDUSTRIES a supporté un résultat de change négatif à hauteur de 0,1 million d'euros lié principalement à des dettes et créances financières USD/RMB et USD/MXN décorrélées contre une perte de 1,8 millions d'euros en 2016.

Charge d'impôt Groupe

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 est de 5,7 millions d'euros (5,8 millions d'euros en 2016) et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent est de 35,7 % (28,8 % en 2016).

Cette évolution défavorable est liée principalement à la dépréciation de l'écart d'acquisition de Plastibell à hauteur de 6,2 millions d'euros qui ne s'accompagne pas d'un impôt différé actif. Sans cette dépréciation, le taux facial d'impôt aurait été de 25,7 %. Le Groupe a par ailleurs été affecté par la réforme fiscale américaine qui a entraîné la comptabilisation d'un impôt supplémentaire à hauteur de 1,3 millions d'euros au titre des reports bénéficiaires non distribués des filiales étrangères de sociétés américaines. Le Groupe poursuit par ailleurs sa démarche prudente d'activation des reports déficitaires, ne reconnaissant que les reports pour lesquels la probabilité de recouvrabilité est élevée et rapide.

Résultat net part du Groupe

Le Résultat Net Part du Groupe au titre de l'exercice 2017 s'établit à 10,2 millions d'euros en retrait de -31,3 % par rapport à 2016 (14,9 millions d'euros). En l'absence d'opération de capital, le bénéfice net par action évolue corrélativement et s'établit à 2,79 euros par action contre 4,07 euros par action au titre de 2016.

Cette évolution sensible du résultat net est due principalement à un facteur non récurrent, la dépréciation partielle de l'écart d'acquisition de Plastibell pour 6,2 millions d'euros, qui a affecté négativement la marge opérationnelle de PSB INDUSTRIES.

2.1.2 Bilan consolidé

Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2017 à 136,1 millions d'euros (135,7 millions d'euros au 31 décembre 2016). La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2017 représente 0,4 million d'euros et se répartit comme suit :

- Résultat net du Groupe pour +10,2 millions d'euros ;
- Dividendes au titre de 2016 pour -6,6 millions d'euros ;
- Ecart de conversion pour -2,9 millions d'euros (l'écart de conversion est principalement liée à l'exposition du Groupe au dollar américain) ;

- Variation de valeur des instruments dérivés pour -0,2 million d'euros ;
- Elimination des actions propres pour -0,1 million d'euros.

Actifs non courants

Les actifs non courants ont diminué de 14,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016. Cette évolution nette est principalement liée :

- à la dépréciation partielle des écarts d'acquisition pour -7,5 millions d'euros comptabilisée au cours de l'exercice 2017 dont 1,3 millions d'euros relatif à l'écart d'acquisition de Topline et 6,2 millions relatifs à l'écart d'acquisition de Plastibell ;
- à la politique d'investissement à hauteur de -1,5 millions d'euros :
 - aux investissements pour 20,2 millions d'euros,
 - aux amortissements pour 20,7 millions d'euros,
 - aux cessions nettes pour -2,0 millions d'euros.
- aux écarts de conversion pour -5,3 millions d'euros.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2017 est un besoin net de 73,0 millions d'euros en diminution de 1,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 (74,3 millions d'euros). Cette baisse s'explique par une diminution des créances clients et une baisse du niveau des stocks, contre balancé par une réduction des dettes fournisseurs par rapport au 31 décembre 2016, en lien avec le retrait d'activité du 4^{ème} trimestre 2017 par rapport à 2016 (-0,9 %) et une gestion efficace du fond de roulement opérationnel.

Le besoin en fonds de roulement "autres" au 31 décembre 2017 est une ressource nette de 17,7 millions d'euros en augmentation de 0,9 million d'euros par rapport au 31 décembre 2016 (16,8 millions d'euros).

Dettes financières nettes

La dette financière nette (dette financière brute – trésorerie) s'établit au 31 décembre 2017 à 81,2 millions d'euros, en diminution de 15,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 (96,8 millions d'euros). Cette variation résulte principalement de la génération de flux de trésorerie d'exploitation après investissement. Le Groupe a bénéficié au cours de l'exercice 2017 de plusieurs éléments non récurrents ayant favorisé la diminution de la dette (effet change, cession immobilière, cession site, annulation dettes escrow et earnout) pour un total de 11,0 millions d'euros.

La dette financière brute est composée de 61 % de financements à taux fixe et 39 % de financements à taux variable dont 74 % font l'objet de couvertures.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2017 représentent 2,6 millions d'euros en diminution de 0,8 million d'euros par rapport au 31 décembre 2016 (3,3 millions d'euros). Cette baisse est principalement liée à des débouchements de risques sociaux ainsi que des reprises de provisions suite à des résolutions de litiges existant avec l'administration fiscale.



2.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de 39,3 millions d'euros en 2017. Ce flux de trésorerie est inférieur de 3,9 millions d'euros à celui de 2016 (43,2 millions d'euros). Ce retrait est principalement lié à la baisse de l'EBITDA (-1,8 millions d'euros) et une évolution du besoin en fonds de roulement (BFR) avec une réduction de -0,3 million d'euros, moins favorable qu'en 2016 (réduction de -2,4 millions d'euros).

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2017 un décaissement net de 18,5 millions d'euros. Ce flux inclut principalement les investissements en outil de production. Au cours de l'année 2017, plusieurs opérations immobilières non récurrentes ont eu lieu avec des cessions pour un total de 5,3 millions d'euros et des acquisitions à hauteur de 1,9 millions d'euros. De même, la finalisation des discussions avec les précédents propriétaires de Topline et C+N a résulté dans un flux d'investissement en titres à hauteur de 1,8 millions d'euros. Les flux de trésorerie liés aux investissements en outil de production sur 2017 ont été significativement supérieurs à 2017, respectivement 20,3 millions d'euros et 15,5 millions d'euros en 2016.

Le flux de financement s'élève à -13,3 millions d'euros pour l'exercice 2017 (-10,3 millions d'euros en 2016). Ce flux se compose principalement :

- des emprunts contractés dans le cadre des investissements industriels 2017 pour 20,4 millions d'euros,
- de l'amortissement 2017 des emprunts pour 24,1 millions d'euros,
- des dividendes versés aux actionnaires de PSB INDUSTRIES SA pour 6,6 millions d'euros,
- et du coût de l'endettement pour 2,5 millions d'euros.

Grâce à un flux de trésorerie d'exploitation de qualité permettant de faire face à l'amortissement de la dette et au financement de ses investissements 2017, PSB INDUSTRIES a pu accroître sa trésorerie nette qui s'établit à 28,5 millions d'euros au 31 décembre 2017, en augmentation de 6,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 (22,1 millions d'euros).

2.1.4 Ratios financiers

Au 31 décembre 2017, les ratios financiers du Groupe sont en amélioration par rapport à 2016. Le Gearing ratio comptable (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 60 % (71 % en 2016) et le Leverage ratio comptable (Dette Financière Nette / EBITDA) à 1,7 x (2,0 x en 2016).

Ces deux ratios repris dans la convention de crédit syndiqué signée le 3 février 2015 sont inférieurs aux limites applicables qui sont au 31 décembre 2017 <150 % et 3,0 x.

2.1.5 Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe n'a connu aucun changement de périmètre. Aucune entité n'a été acquise, aucune filiale n'a été cédée.

Au cours de l'exercice 2016, les filiales ayant intégré le périmètre de consolidation étaient :

- Topline France (France)
- Topline Products Company (Etats Unis)

- Topline Michigan (Etats Unis)
- Topline Mexico (Mexique)
- Topline Tianjin (Chine)
- Topline Shanghai (Chine)
- Omega 10 (France)

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, PSB INDUSTRIES avait souhaité simplifier ses structures juridiques avec la liquidation du groupement d'intérêt économique PSB Trésorerie et la fusion de C+N Mexico et de C+N Spectracoat respectivement dans CEICA Plasticos et C+N Packaging.

2.1.6 Perspectives 2018 et moyen terme

L'année 2017 a été une année de redéploiement avec des évolutions de gouvernance au niveau du Groupe et dans les pôles, le renforcement de l'excellence industrielle au travers notamment des investissements importants, le déploiement d'efforts marketing et innovation en soutien à une équipe commerciale renforcée. 2017 a également été une année marquée par un ralentissement des activités américaines, une dynamique commerciale hétérogène et une utilisation de l'outil industriel perfectible. Dans ce contexte, l'année 2018 sera globalement une année d'accélération au travers :

- d'un focus des pôles sur les 3 priorités : Clients, Excellence Industrielle et Innovation/Marketing ;
- du renforcement de l'excellence industrielle du Groupe au travers notamment de l'optimisation des moyens et leur modernisation ;
- un déploiement accru des bonnes pratiques transverses en particulier dans les domaines Finance, IT, Achat, Ressources Humaines et Juridique, avec entre autres un plan ambitieux de formation au leadership.

Le Groupe, présent sur quatre marchés et sur l'ensemble des continents, est confiant dans sa capacité au cours de l'année 2018 à maintenir ses positions tout en préparant l'avenir afin de pouvoir profiter des opportunités de marchés.

La bonne maîtrise du fonds de roulement, des investissements maîtrisés et une rentabilité opérationnelle de qualité devront permettre au Groupe de continuer son désendettement à périmètre constant et d'assurer son développement le cas échéant.

Le Groupe, doté de marques fortes, présent sur les marchés porteurs en croissance, fort d'un savoir-faire reconnu, poursuivra sur 2018 la mise en place de son plan "Ambition 2020", axé sur une stratégie de croissance profitable rassemblant les objectifs suivants :

- Rendre nos clients heureux,
- Conforter notre leadership, nos marques, notre expertise et nos compétences,
- Croître sur nos marchés stratégiques à travers :
 - des acquisitions en France et à l'international,
 - des investissements ciblés,
 - une politique dynamique d'innovation & marketing.

2.1.7 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion

Néant



2.2 Situation et comptes annuels de PSB INDUSTRIES SA

PSB INDUSTRIES SA assure depuis le 1^{er} décembre 2012 les prestations de services, de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe.

2.2.1 Compte de résultat et bilan

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2017 de PSB INDUSTRIES SA, holding du Groupe PSB INDUSTRIES, se caractérisent par :

- une situation nette de 66,0 millions d'euros, en augmentation de 4,8 % par rapport au 31 décembre 2016 (62,9 millions d'euros) du fait du résultat net dégagé sur l'exercice 2017 à hauteur de 9,5 millions d'euros (37,2 millions d'euros en 2016) diminué du dividende 2016 versé en 2017 à hauteur de 6,6 millions d'euros.
- un excédent financier net représentant 17,9 millions d'euros (à comparer à un excédent de 18,9 millions d'euros en 2016), composé principalement d'un emprunt de 39,9 millions d'euros, d'un emprunt obligataire de 30 millions d'euros, de prêts à des filiales détenues indirectement à 100 % de 80,3 millions d'euros et de trésorerie et équivalent pour un montant de 12,5 millions d'euros.

L'actif immobilisé, 85,2 millions d'euros, au 31 décembre 2017 (89,2 millions d'euros au 31 décembre 2016), est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans Texen SAS (holding du pôle Luxe & Beauté), CGL Pack Service SAS (holding du pôle Agroalimentaire & Distribution), Baikowski SAS (holding du pôle Chimie de Spécialités) et DTP SAS (holding du pôle Santé & Industrie) ainsi que des prêts moyen long terme accordés aux filiales directes et indirectes. La valeur brute des

immobilisations financières est constituée par le coût historique d'achat. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition, compris dans le coût d'achat historique, est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan. À ce titre, une provision pour dépréciation de 2,4 millions d'euros a été comptabilisée sur les titres de participation de DTP.

Le résultat d'exploitation est une perte de 1,2 millions d'euros (-0,3 million d'euros en 2016). Cette perte opérationnelle signifie qu'en tant que holding, PSB INDUSTRIES SA ne refacture pas tous ses coûts de fonctionnement au travers de « Management fees » à ses filiales.

Le résultat financier 2017 est un revenu de 9,2 millions d'euros, montant principalement constitué des dividendes perçus des filiales, contre 36,5 millions d'euros en 2016 (année marquée par des remontées plus significatives de dividendes).

L'exercice 2017 dégage un résultat net après impôt de 9,5 millions d'euros en forte diminution par rapport à l'exercice 2016 où celui-ci s'établissait à 37,2 millions d'euros. Il a été marqué par la dépréciation des titres de participation des DTP à hauteur de 2,4 millions d'euros.

L'exercice 2016 avait été marqué par un revenu pour partie non récurrent lié aux dividendes perçus pour un montant de 37,0 millions d'euros (11,4 millions d'euros en 2017).

2.2.2 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, la somme de 80 083 euros, relative à des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts a été réintégrée dans le résultat fiscal.

2.2.3 Délais de paiement fournisseurs et clients

Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	2017	2016
Dont factures non parvenues	475	123
Dettes non échues	380	179
Délai compris entre 0 et 30 jours	69	114
Délai compris entre 30 et 60 jours	60	5
Délai supérieur à 60 jours	63	58
TOTAL	1 047	478

Créances clients (en milliers d'euros)	2017	2016
Dont factures à établir	0	0
Créances clients non échues	1 518	1 672
Délai compris entre 0 et 30 jours	0	0
Délai compris entre 30 et 60 jours	0	0
TOTAL	1 518	1 672

2.2.4 Evénements significatifs

Au cours de l'année 2017, PSB INDUSTRIES SA a exercé son rôle de holding animatrice. À ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégiques à ses filiales et a assuré pour partie le financement des acquisitions et du besoin en fonds de roulement de ses filiales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2017 a nommé Mesdames Sonia Sikorav et Lisa Benazech administrateurs pour 4 ans. Le 27 juillet 2017, François-Xavier Entremont a succédé à Olivier Salaun en tant que Président Directeur Général.



2.2.5 Perspectives

En 2018, PSB INDUSTRIES SA aura le même type de sources de revenus et de charges que celles connues en 2017.

2.2.6 Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en euros)	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	41 700	33 700	16 500	1 500	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 270 399	6 583 833	6 024 476	3 985 798	3 639 397
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	10 282 822	37 469 990	9 114 813	4 696 758	7 520 501
Impôt sur les bénéfices	1 553 684	1 270 659	-892 484	-332 154	-465 966
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	9 517 652	37 207 346	8 078 645	3 590 809	7 030 325
Résultat distribué*	nd	6 615 000	7 295 696	5 870 927	4 947 930
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	3,22	10,54	2,24	1,19	1,92
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	2,59	10,12	2,20	0,98	1,91
Dividende attribué à chaque action*	1,25	1,80	2,00	1,60	1,35
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	19	15	12	8	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 731 030	2 205 630	1 500 144	895 273	754 484
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, etc.)	1 151 897	1 168 729	664 027	398 016	329 182
Renseignements boursiers					
Cours maximum	55,50	55,60	58,00	56,00	34,95
Cours minimum	43,90	41,50	38,30	31,00	20,70
Nombre de titres échangés	538 588	683 545	447 100	773 125	787 016

* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 17 mai 2018.

2.3 Opérations sur titres

2.3.1 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2017, la part du capital détenue par les salariés représente, à la connaissance de la société, moins de 0,1 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2017, le Président Directeur Général ne bénéficie pas de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attributions d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2017, certains collaborateurs de PSB INDUSTRIES bénéficient d'attribution d'actions gratuites de performance. Ces instruments seront alloués par la société à travers des acquisitions de titres sur le marché. Il s'agit d'une part de 10 500 actions gratuites de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 7 novembre 2018, d'autre part de 8 200 actions gratuites de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 30 avril 2019, et de 23 000 actions gratuites de performance avec une période d'acquisition se terminant le 15 décembre 2020 et 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la Société n'était détenue au 31 décembre 2017 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 23 décembre 1988.

L'information réglementaire sur la répartition du capital de la Société est présentée au 6.3 du présent Rapport Financier Annuel.

2.3.2 Programme de rachat d'actions

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce et suivant l'autorisation des Assemblées Générales du 29 avril 2016 et du 14 avril 2017, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2017, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 74 524 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 70 265 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2017, la Société détient 29 874 de ses actions, représentant 0,81 % du capital de la Société. La société détient 23 874 actions au titre de son contrat de liquidité et 6 000 dans le cadre de la couverture des plans de remise d'actions gratuites décrits ci-dessus. Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2017, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 1 329 094 euros.

2.4 Recherche et développement

PSB INDUSTRIES consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation.

Sur l'exercice 2017, les frais de recherche & développement ont atteint 4,0 millions d'euros (3,8 millions d'euros en 2016),

2.5 Facteurs de risques

Une cartographie des risques du Groupe a été établie en 2013. La société procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Néanmoins, d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport Financier ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

2.5.1 Risques juridiques (liés aux réglementations)

Les activités Luxe & Beauté, Santé & Industrie, Agroalimentaire & Distribution et Chimie de Spécialités font l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi, les sites français sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à des déclarations et ou à des autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que la DREAL). Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations, en particulier des normes ISO. À ce jour, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO14001.

Par ailleurs, l'activité Chimie de Spécialités est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur, le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés. Le nombre significatif de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Etant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.

sans compter la coopération sous forme de co-développement de produits avec nos clients. L'innovation est un axe stratégique fort de développement de PSB INDUSTRIES, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges. À ce titre, elles réalisent un suivi ad hoc des litiges en cours.

2.5.2 Risques industriels et environnementaux

Les activités Luxe & Beauté, Santé & Industrie, Agroalimentaire & Distribution et Chimie de Spécialités ne nécessitent pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins, les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites sous l'impulsion permanente des directions de pôles, PSB INDUSTRIES a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels, etc.).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures, etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne, cinq sites sont visités par an par nos assureurs.



Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création, le Groupe a eu à faire face à seulement deux incidents majeurs : l'incendie de l'usine de Baikowski à Annecy (France) en 1934 et de l'usine Rose de Villeurbanne (France) en 1998.

Le Groupe travaille actuellement sur la mise à niveau d'un site afin de traiter des rejets de vapeurs nauséabondes. Le Groupe déploie des solutions techniques afin de limiter ces nuisances et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement.

Risques liés aux changements climatiques

Enfin, dans le cadre de son activité industrielle, le Groupe PSB INDUSTRIES est exposé à un certain nombre de risques liés aux conditions climatiques (tempêtes, sécheresse, inondations, canicules, etc.) et donc plus largement au changement climatique. Le Groupe est vigilant quant à l'évolution de ces risques et dispose d'assurances nécessaires pour se prémunir des conséquences financières. La lutte contre le changement climatique est prise en compte en amont des process internes et dès la conception des produits. Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production et aux transports de ses produits (cf. 3.1.4).

2.5.3 Risques de crédit/contrepartie

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agroalimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointe s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2017, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10 % du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10 % du CA annuel : 0
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5 % du CA annuel : 3

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2017 à 58,5 M€ (61,7 M€ en 2016). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluriannuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée.

Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière du pôle qui contacte les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au 31 décembre 2017, 85 % (87 % en 2016) des créances clients ne présentent aucun retard de règlement.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille client, le Groupe a fait le choix de porter lui-même son risque client et n'a pas contracté d'assurance crédits globale. Deux filiales utilisent un assureur crédits ou équivalent compte tenu de profils clients spécifiques.

Une filiale procède à des opérations de cessions de créances déconsolidantes (transfert du risque).

Néanmoins, cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2017, la dépréciation des créances clients s'élève à 3,5 millions d'euros (3,1 millions d'euros en 2016).

2.5.4 Risques opérationnels

Risques liés à la conjoncture économique

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des quatre marchés sur lesquels le Groupe opère.

Trois de ces quatre marchés sont fortement sensibles à la consommation : Luxe & Beauté, Santé & Hygiène et Agroalimentaire. Dans ce contexte, une baisse de la demande de produits par les consommateurs entraîne un moindre consommation d'emballage par nos clients et induit donc une baisse de notre activité.

Pour le marché Chimie de Spécialités, celui-ci est sensible particulièrement à l'évolution des usages et des modes applicatifs de l'alumine ultra pure. Dans ce contexte, une évolution défavorable des activités de Recherche & Développement de nos clients entraîne un moindre renouvellement de nos débouchés applicatifs et induit donc une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses technologies et de ses géographies diversifiant ainsi ses activités.

Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres Groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions. Ces acquisitions lui permettent de développer sa géographie, ses parts de marché, ses capacités industrielles et ses savoir-faire. Pour autant, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe ou sa situation financière, si celui-ci est défaillant dans le processus de valorisation en amont et d'intégration en aval. Cette défaillance peut notamment affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Concernant le processus d'acquisition, celui-ci se décline en trois phases (monographie des intervenants du marché ciblé, analyse des opportunités, due diligences et négociation). L'intégration est conduite en trois étapes (prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du pôle, enfin atteinte des objectifs de niveau de performance standard).

Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité sur les tests de dépréciation d'actifs incorporels

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs peuvent être alloués aux écarts d'acquisition et « relation clientèle ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.



Les « relations clientèle » pour leur part font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèles acquises.

Le montant total des écarts d'acquisition du Groupe s'élève au 31 décembre 2017 à 39,2 millions d'euros (49,2 millions d'euros en 2016). Par ailleurs, un montant net de 3,7 millions d'euros (4,5 millions d'euros en 2016) est également affecté au titre des « relations clientèle ». Ce montant, pour sa part, fait l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèles acquises.

L'arrêt d'une relation commerciale avec un client existant majeur ou une évolution de l'activité significativement décalée par rapport aux anticipations peuvent entraîner un amortissement accéléré significatif ou une dépréciation exceptionnelle de ces actifs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net de la société et ses capitaux propres.

Au cours de 2017, le Groupe a déprécié 7,5 millions d'euros d'écarts d'acquisition.

Risques liés aux matières premières et à l'énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important de matières plastiques (résines) et d'alun ainsi que de gaz et d'électricité. Les matières plastiques consommées par le Groupe ne sont pas systématiquement corrélées au prix du pétrole compte tenu de la politique tarifaire des transformateurs et des spécificités de certaines résines. Les matières premières et l'énergie représentent entre 25 à 35 % des charges annuelles du Groupe.

Ces différentes matières premières et l'énergie sont soumises aux lois de l'offre et de la demande. Leurs prix dépendent

directement ou indirectement des cours mondiaux pour partie impactés par le comportement spéculatif de certains vendeurs et acheteurs.

Dans ce cadre, le Groupe n'a pas mis en place de politique d'achat à terme de matières premières ou d'énergie de manière significative.

La gestion du risque lié aux matières premières réside principalement dans une politique tarifaire client prenant en compte cet aléa au travers notamment de clauses d'ajustement de prix ou des renégociations régulières. La gestion du risque lié à l'énergie repose sur une politique d'achat à terme de volumes d'électricité et de gaz.

Risques liés aux systèmes d'informations

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Chaque pôle a la responsabilité de son propre système d'information. Le Groupe a déployé une seule application commune : l'application de reporting et consolidation.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe, et entraîner des pertes financières.

2.5.5 Risque de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 4.6.18 de l'Annexe aux comptes consolidés.

2.6 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.6.1 Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de PSB INDUSTRIES vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- L'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Toutes les sociétés globalement intégrées du Groupe sont couvertes par ce dispositif. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du Groupe dans le cadre d'une mission annuelle.

La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille (chiffre d'affaires 2017 de 1,1 million d'euros) dans ce cadre

de contrôle interne. Il en va de même pour Alko, filiale à 50% de Baikowski.

Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting financier semestriel au pôle, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son bon fonctionnement.

Parallèlement, des missions d'audit, de procédures convenues ou d'examen limité sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB INDUSTRIES. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites ci-après se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe.

2.6.2 Organisation et acteurs

PSB INDUSTRIES est constitué de quatre pôles recouvrant des métiers distincts. A la tête de chaque métier, une direction générale est responsable de la mise en œuvre des décisions en cohérence avec les décisions et orientations prises par la direction générale du Groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle interne à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction générale et la direction financière de PSB INDUSTRIES. Les directions métiers s'appuient sur les responsables opérationnels de chaque entité de leur pôle, ainsi que sur les responsables des fonctions pôles transversales (direction



industrielle, direction financière, direction des ressources humaines et direction innovation).

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures diverses, et des systèmes d'information adaptés.

Depuis 2012, PSB INDUSTRIES a créé un Comité exécutif (Comex) composé du Président Directeur Général de PSB INDUSTRIES, des directeurs généraux des quatre pôles ainsi que du directeur financier et du directeur des ressources humaines du Groupe. Son rôle est de définir la vision de PSB INDUSTRIES en construisant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

2.6.3 Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet au sein des pôles une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du Groupe. Ainsi, au sein de chaque pôle, des comités de direction réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur pôle, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tout risque pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du Groupe. Il s'agit du processus budgétaire et du processus de reporting.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du Groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du Groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du Groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du Groupe.

2.6.4 Système de gestion des risques

Principes généraux de gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, PSB INDUSTRIES mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

En liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, la direction financière du Groupe, recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du Groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts -

financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

Procédures de gestion des principaux risques :

Pour faire face à ces risques, PSB INDUSTRIES a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne nos assureurs visitent chaque année cinq sites.

2.6.5 Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

2.6.6 Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles au sein de chaque pôle.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

2.6.7 Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le Groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.



2.6.8 Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale du Groupe, la direction financière du Groupe et les directions générales et financières des différents métiers.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables Groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés. Le personnel financier des pôles est rattaché à un responsable financier pôle qui dépend du Directeur Général du pôle ou du Directeur financier Groupe.

2.6.9 Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe PSB INDUSTRIES, les systèmes informatiques des différents pôles sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie et de consolidation/reporting, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

Le reporting et la consolidation sont réalisés au sein d'un système d'information commun sous la responsabilité de la direction financière Groupe. Cet outil est également utilisé pour réaliser les différents budgets et estimés, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. L'analyse et le pilotage financier sont donc facilités puisque dans le même outil sont disponibles, les données historiques, les données actuelles et le budget.

Les données comptables et financières sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies au sein de chaque pôle. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

2.6.10 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au

niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du Groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+7, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du Groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées au regard de l'activité.

2.6.11 Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du Groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB INDUSTRIES et vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB INDUSTRIES ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.

2.6.12 Communication financière et comptable

PSB INDUSTRIES applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leur publication.



3

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

3.1 Rapport social, sociétal et environnemental.....	24
3.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	34

Le chapitre 3 du Rapport Financier Annuel présente désormais le rapport social, sociétal et environnemental du Groupe. Bien que distinct, il fait néanmoins partie intégrante du rapport de gestion du Groupe, présenté en chapitre 2.

3.1 Rapport social, sociétal et environnemental

3.1.1 NOTE METHODOLOGIQUE

Périmètre de consolidation

Les effectifs concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2017 sur l'ensemble des filiales de PSB INDUSTRIES consolidées par intégration globale.

Ce rapport exclut les sociétés mises en équivalence du Groupe (Baikowski Japan, Baikowski Korea et Alko).

Les indicateurs environnementaux couvrent uniquement les sites de production. L'impact environnemental des sièges administratifs et des bureaux commerciaux n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation, considéré comme non significatif.

	Informations sociales	Informations environnementales
Nombre de filiales intégrées dans le périmètre de consolidation	29	23

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs sociaux présentés répond à la politique de gestion des ressources humaines de PSB INDUSTRIES concernant le suivi des effectifs et des performances sociales, et tient compte des spécificités locales.

Le choix des indicateurs environnementaux présentés permet de suivre la performance environnementale du Groupe sur ses principaux enjeux. Ces indicateurs sont pertinents vis-à-vis de l'activité du Groupe.

Référentiel de remontée des données

Des outils communs de collecte des données ont été mis en place depuis 2012, et améliorés depuis, pour faciliter la remontée des données :

- Données sociales : une liasse spécifique du système de remontée des données financières dans l'outil de consolidation permet de collecter les indicateurs sociaux. Cet outil permet également de collecter l'information

sociale nécessaire au reporting mensuel à destination des ressources humaines du Groupe. Il s'agit notamment du suivi des indicateurs relatifs à la sécurité, aux effectifs, aux entrées et aux sorties de personnel, au nombre d'intérimaires et à l'absentéisme.

- Données environnementales : les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport sont en grande partie collectés à partir de l'outil de consolidation du Groupe mais aussi sous un format Excel harmonisé (informations qualitatives).

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait de l'absence de définitions communes au niveau national et international, de la représentativité des mesures effectuées ou bien des modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations. C'est pourquoi certaines définitions d'indicateurs sont précisées.

Effectifs

Les effectifs indiqués dans le paragraphe 3.1.3.1 concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2017, incluant les salariés avec un contrat à durée indéterminée et à durée déterminée, hors contrats de professionnalisation, d'apprentissage, stagiaires, intérimaires ou VIE.

Concernant la répartition de l'effectif par genre et par âge, les ratios mentionnés ne prennent pas en compte les filiales du Groupe situées aux Etats-Unis où la législation ne permet pas de suivre ces informations.

Maladies professionnelles

Les chiffres concernant les maladies professionnelles portent sur un périmètre Groupe. Toutefois, le concept de reconnaissance auprès de l'employeur des maladies professionnelles qui s'applique en France ne se retrouve pas toujours dans certains pays dans le monde.



Salariés en situation de handicap

Concernant le nombre de salariés en situation de handicap, les chiffres mentionnés représentent l'effectif total des personnes en situation de handicap déclarées rapporté à l'effectif fin de période. Ces chiffres fournissent la meilleure information possible sur l'intégration des personnes en situation de handicap dans les entreprises de PSB INDUSTRIES. Le périmètre de couverture de cet indicateur est réduit dans la mesure où des contraintes réglementaires locales empêchent leur reporting.

Formation

Il s'agit des formations externes et internes imputables ou non imputables, comptabilisées sur la base des feuilles de présence signées. Les formations dispensées au titre du CPF (Compte Personnel de Formation) sont intégrées.

Emissions de gaz à effet de serre

Il s'agit des émissions de scope 1 (émissions directes) et de scope 2 (émissions à énergie indirecte). Le calcul se base sur les données d'énergie consolidées par site, en ajoutant le facteur de conversion de l'ADEME.

En 2017, un travail d'identification a été mené pour identifier, en interne, les éléments de la chaîne de valeur du scope 3 ; il concerne : les énergies (gaz, électricité, fioul), le calcul des entrants (matières plastiques, composants, etc.), la consommation des produits chimiques, la prise en compte des emballages (cartons, plastiques, etc.), les frets de réception, d'expédition et de sous-traitance, les déplacements du personnel, les déchets et fuites de fluides, ainsi que les immobilisations (bâtiments, machines et périphériques).

Consolidation et contrôle interne

La Direction financière de PSB INDUSTRIES assure la consolidation des données sociales et des données environnementales, sur la base des informations remontées par les filiales du Groupe. Elle réalise des contrôles de cohérence sur les données. Ces contrôles impliquent notamment des comparaisons avec les résultats de l'année précédente et le calcul de ratios spécifiques pour détecter les anomalies. Tout écart jugé significatif est investigué et, le cas échéant, corrigé.

● Exclusions :

- Biodiversité : PSB INDUSTRIES n'est pas directement concerné sur les enjeux de protection de la biodiversité car les matières premières utilisées sont non risquées et les sites non exposés (aucun site en zone Natura 2000).

Aucune action spécifique en la matière n'a été mise en place.

- Adaptation au changement climatique : l'activité de PSB INDUSTRIES n'est pas soumise de manière forte aux enjeux d'émissions de gaz à effet de serre et les sites ne sont pas localisés, à notre connaissance, dans des zones de contraintes climatiques fortes.
- Utilisation des sols : le Groupe ne fait aucun rejet dans les sols, du fait de ses activités.

- Lutte contre le gaspillage alimentaire : compte tenu de la nature des activités du Groupe, l'information relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire n'est pas pertinente. La plupart des sites du Groupe ne dispose pas de cantine.
- Economie circulaire : s'inscrivant dans le cadre du développement durable, l'économie circulaire consiste à produire en limitant le gaspillage des matières premières, d'eau et d'énergie. PSB INDUSTRIES répond en partie à cet enjeu via l'éco-conception des produits réalisés dans certaines usines du Groupe mais n'est pas soumis dans sa totalité de par la nature de ses autres activités.

3.1.2 DEMARCHE RSE Groupe

PSB INDUSTRIES poursuit activement le déploiement de sa démarche RSE. Les nouveaux challenges sociaux, sociétaux et environnementaux du monde de l'entreprise ont conduit le Groupe à structurer plus encore cette démarche afin de répondre au mieux aux attentes de toutes les parties prenantes.

L'année 2017 a été l'occasion, pour le Comité RSE, de construire une base solide à travers un diagnostic et un plan d'actions développé autour de l'ISO 26000, et d'un benchmark et d'interviews auprès des parties prenantes.

Différentes étapes ont permis l'élaboration de ce plan d'actions :

- **Le diagnostic** : première étape destinée à établir un état des lieux de toutes les actions RSE mises en place dans le Groupe et ses filiales ;
- **La définition des enjeux** : élaboration d'une liste exhaustive d'enjeux globaux à travers la liste de l'ISO 26000, un benchmark et les axes stratégiques de l'entreprise ;
- **Définition des parties prenantes** : définition de nos partenaires et collaborateurs les plus impactés par les décisions de l'entreprise ;
- **Evaluation des enjeux** : groupes de travail et interviews avec les parties prenantes internes et externes, destinés à évaluer chaque enjeu pour arriver à une matrice de matérialité qui définit les enjeux prioritaires.

Le plan d'actions ainsi constitué est synthétisé sous forme d'une matrice de matérialité, qui identifie les enjeux classés selon leur importance pour les parties prenantes et l'impact sur la performance globale de PSB INDUSTRIES. Ces enjeux sont regroupés en 5 thèmes : gouvernance, social, produits, environnement et sociétal et économique. 14 enjeux prioritaires ont été identifiés pour lesquels le Groupe a décidé de mesurer la progression dans la durée et de manière régulière.

La démarche RSE s'inscrit au cœur des axes stratégiques de l'entreprise et représente une véritable source de valeurs et d'engagements partagés. C'est pourquoi, chaque enjeu a été reformulé afin de correspondre à l'essence même du Groupe et de ses ambitions. Chacun d'entre eux a été décliné en KPI, puis en actions, afin d'assurer une évolution et un suivi vers une meilleure performance sociale, sociétale et environnementale.



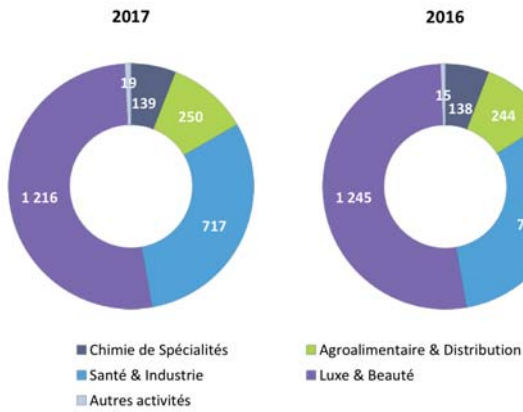
3.1.3 INFORMATIONS SOCIALES

3.1.3.1 Emploi

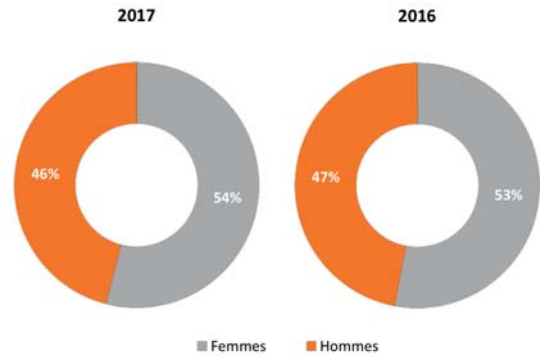
Effectif total et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique

En 2017, PSB INDUSTRIES comptait 2 341 collaborateurs (hors intérimaires). En 2016, l'effectif était de 2 388 collaborateurs.

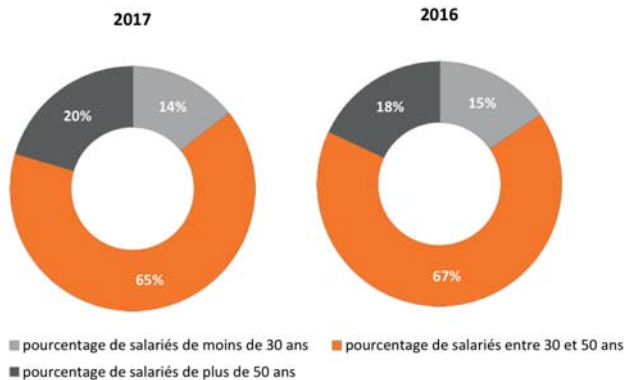
Répartition des effectifs par métier



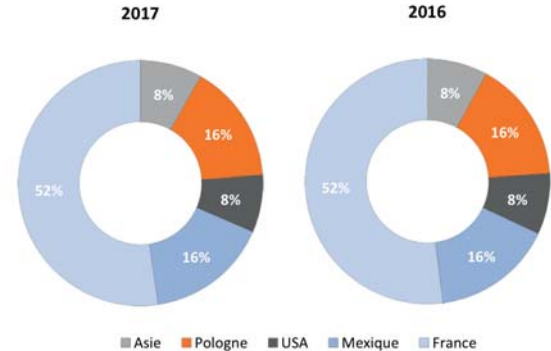
Répartition des effectifs par genre (hors USA)



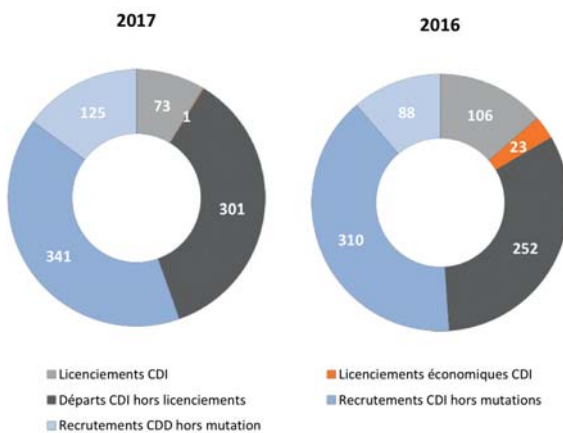
Répartition des effectifs par âge (hors USA)



Répartition des effectifs par région



Embauches et licenciements



Retraité des sites mexicains (turnover technique lié au droit du travail local), le turnover des effectifs de PSB INDUSTRIES est de 15,9 % en 2017, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Les données non retraitées font ressortir un turnover Groupe de 20,1 % en 2017.

Rémunérations et évolution

(milliers d'euros)	2017	2016
Masse salariale hors charges	64 150	66 965

59 % des sociétés de PSB INDUSTRIES sont concernées par un contrat d'intéressement ou équivalent et 52 % par un contrat de participation ou équivalent.

3.1.3.2 Organisation du travail

PSB INDUSTRIES s'engage, dans sa Charte éthique, à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 68 en 2017 (contre 61 en 2016).

Intérim

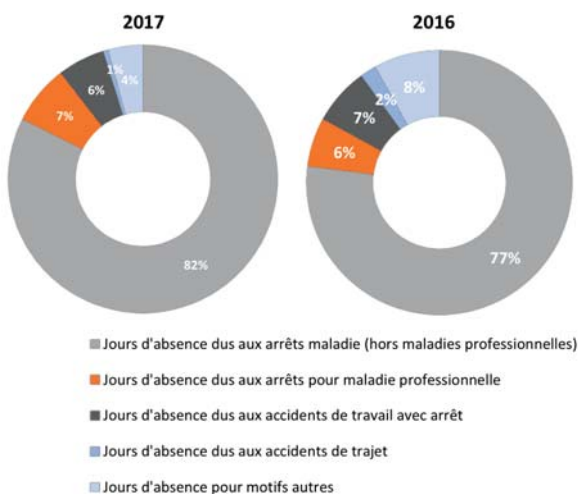
	2017	2016
Effectif intérimaire (équivalent temps plein)	373	295
Dépenses totales d'intérim nettes de R.R.R. (milliers d'euros)	10 697	7 663

Absentéisme

	2017	2016
Nombre de jours d'absence (dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité, calculé sur la base d'une journée travaillée de 7 heures)	29 345	29 282

Le taux d'absentéisme s'élève à 5,7 % pour l'ensemble du Groupe, il est en hausse par rapport à 2016 où il était à 4,7 %.

Répartition des jours d'absence par motif



3.1.3.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social

La qualité du climat et du dialogue social au sein de PSB INDUSTRIES est le fruit de bonnes pratiques déployées sur l'ensemble des filiales du Groupe, tant avec les collaborateurs que les partenaires sociaux.

L'ambition du Groupe est de continuer à développer ses Ressources Humaines et d'assurer un cadre de travail serein pour les femmes et les hommes qui font sa force.

Le développement responsable et humain est un axe stratégique.

Ces actions incluent des démarches sur l'amélioration de la gestion de la performance et des compétences, le leadership,

le recrutement et la gestion des talents, la formation professionnelle, l'échange de bonnes pratiques. En 2017, nous renforçons notre ambition sociale par une Road Map Ressources Humaines étoffée. Un système unique de paye se déploie en France sur tous nos établissements entre 2017 et 2018.

L'écoute de l'ensemble du personnel reste une priorité pour le Groupe. Une enquête d'engagement, Pulse 2020, a été mise en place à l'automne 2015 auprès de tous les collaborateurs du Groupe. Cette enquête leur a permis de s'exprimer de manière anonyme sur les sujets qui concernent la vie au travail et la perception de leur entreprise. Des plans d'actions ont été définis début 2016, et sont suivis régulièrement au niveau de chaque pôle. Début 2017, Pulse 2020 a également été déployé auprès des salariés des entités Topline.

Bilan des accords collectifs

Au sein du Groupe, 56 accords étaient en vigueur au 31 décembre 2017 (57 à fin 2016).

Ces accords collectifs concernent les thèmes suivants : salaires, contrat de génération, égalité professionnelle, négociation annuelle obligatoire, emploi des seniors, intéressement, participation, réduction du temps de travail, délégation unique du personnel, pénibilité, jour de solidarité, plan d'épargne entreprise, etc.

Aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé en 2017 et précédemment. Des critères de sécurité ont été intégrés dans les accords d'intéressement signés depuis 2017.

Santé et sécurité

	2017	2016
Nombre total d'accidents du travail avec arrêt	46	67
Taux de gravité*	0,4	0,5
Taux de fréquence**	10,4	15,1

* Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents du travail avec arrêt, par millier d'heures travaillées

** Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt, par million d'heures travaillées

Le nombre total d'accidents du travail avec arrêt en 2017 est de 46.

Les maladies professionnelles représentent 7 % des jours d'absence en 2017 (contre 6 % en 2016).

PSB INDUSTRIES a consacré 9 058 heures de formation sur la sécurité en 2017, soit 23 % du nombre total d'heures de formation (30 % en 2016 pour 10 836 heures).

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de l'ensemble de ses collaborateurs, dans sa Charte éthique, à être attentif au développement des compétences de ses salariés ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé.

Depuis 2016, le pôle Chimie de Spécialités s'est positionné dans une démarche OHSAS 18001 pour une certification fin 2018.

Les deux sites industriels du pôle Agroalimentaire & Distribution sont certifiés OHSAS 18001.

Le site chinois du pôle Luxe & Beauté, acquis en 2016, est certifié OHSAS 18001, ainsi que le site de CMSI en 2017. Un plan d'envergure a été lancé pour tous les sites du pôle.

Le Comité Exécutif du Groupe (Comex) suit de près la santé et la sécurité dans les filiales via des indicateurs présentés lors de ses réunions.



Développement RH

Dans un contexte de changement rapide de notre environnement - développement international, intensification de la concurrence, nouveaux business, ... - un des enjeux majeurs pour le Groupe est de réussir l'évolution d'un certain nombre de comportements et compétences (management, linguistique, technique...) afin d'atteindre les objectifs du Plan Ambition 2020.

Pour accompagner ces évolutions, notre volonté est de renforcer les compétences de nos collaborateurs et de préparer le futur.

En ce sens et afin de proposer une offre de formation structurée, nous identifions les compétences à développer grâce aux entretiens annuels d'activité (EAA) et à la People Review. En 2017, les EAA ont été conduits dans 100 % de nos sites avec un taux de réalisation de 84 %. Cette année également, une People Review a été réalisée pour tous nos cadres et techniciens/employés.

Suite à ces campagnes, des actions de développement individuelles et collectives ont été déployées par les sites et par le Groupe :

- 16 collaborateurs ont validé un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP),
- Formation certifiante sur les fondamentaux de la gestion de projet (sous format SPOC) pour renforcer l'efficacité Projets,
- Ateliers de pilotage de la performance pour accompagner nos managers dans la conduite des EAA (38 collaborateurs formés en 2017),
- Assessment 360,
- Programme « CRISTAL » pour former des personnes engagées afin de créer une dynamique et ainsi accompagner la transformation culturelle du Groupe (180 participants en 2017).

Cette année, nous nous sommes également attachés à monter l'ingénierie de plusieurs programmes qui vont se déployer au niveau du Groupe dès 2018 :

- La Leadership Academy : programme proposé à tous nos managers clés afin de créer une communauté managériale qui partage une même lecture des enjeux et des mutations rencontrés par le Groupe et qui fonctionne selon un modèle de management commun et partagé, exigeant et bienveillant, avec une philosophie, des pratiques et des outils de management communs,
- Un projet langue avec des parcours pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques de chaque collaborateur et selon les besoins du Groupe et des métiers.

	2017	2016
Nombre d'heures de formation	39 200	36 685
Dépenses relatives à la formation professionnelle (en milliers d'euros)	1 148	1 219
Taux de formation*	1,8%	1,8%

* Taux de formation = dépenses de formation / masse salariale

52 % du nombre d'heures de formation concerne les femmes (hors USA).

3.1.3.5 Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Sur l'année 2017, 9 accords en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes étaient en vigueur, soit pour 31 % des entités du Groupe*.

*Exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

Hors USA, les femmes représentent 29 % des cadres du Groupe en 2017 (28 % en 2016).

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2017	2016
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	41	41
Part des salariés handicapés dans l'effectif total	2%	2%

56 % des sites de production utilisent un établissement de services d'aide au travail (ESAT) en 2017. Le chiffre d'affaires réalisé avec ces ESAT représente 164 milliers d'euros en 2017 (153 milliers d'euros en 2016).

Mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes

PSB INDUSTRIES a accueilli 73 stagiaires durant l'année 2017 (82 en 2016) et recense 63 contrats d'apprentissage/de professionnalisation (65 en 2016).

Lutte contre les discriminations

PSB INDUSTRIES dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle. Le Groupe s'est engagé à développer l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) avec 4,8 % de contrats signés fin 2017 (5,0 % en 2016).

3.1.3.6 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les principes de PSB INDUSTRIES, tels qu'ils sont mentionnés dans sa Charte éthique, concourent à exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société civile. Le Groupe s'engage dans sa Charte éthique à respecter les lois et règlements dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe travaillent, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et l'interdiction du travail forcé.

Par ailleurs, aucun élément n'a été relevé permettant de remettre en cause le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ou l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Condition de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB INDUSTRIES opère au Mexique sur quatre sites, respectivement depuis 1996, 2015, 2016 et 2017, et en Chine sur deux sites depuis 2016. Le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans les usines françaises du Groupe, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients qui nous auditent régulièrement.

3.1.4 Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale

Le Groupe est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB INDUSTRIES aux risques environnementaux est mineure, et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution. En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français de PSB INDUSTRIES sont soumis, dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soit à enregistrement ou déclaration (8 sites) et/ou à autorisation (5 sites) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ou à d'autres organismes dans le cadre de filiales étrangères (Department Environment Protection, Federal and Massachusetts Laws, Generator of Waste Oil Certified, Semarnaf/Profepa). Une mise en demeure existe pour un site du pôle Luxe & Beauté. A cet effet, le site continue de collaborer avec un expert pour l'étude de la mise en conformité de l'installation du biofiltre.

Dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, PSB INDUSTRIES n'a pas recensé de risques environnementaux majeurs. Sur les 10 dernières années, aucun incident significatif à caractère environnemental n'a eu lieu dans les sites du Groupe.

Des moyens humains et matériels sont déployés au sein du Groupe pour couvrir les aspects environnementaux avec notamment la présence d'un Responsable HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) dans chacun des quatre pôles du Groupe et la présence de référents santé/sécurité par site. Il existe également des politiques QHSE détaillées, qui seront mises en place en 2018.

Les 2 sites du pôle Agroalimentaire & Distribution sont certifiés ISO 14001, ainsi que 2 sites du pôle Luxe & Beauté (dont le site chinois). Ce même pôle a vu 3 nouveaux sites certifiés au cours de l'année 2017 ; ce qui porte à un total de 7, le nombre de sites certifiés ISO 14001 au niveau du Groupe.

Les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 sont en cours de mise en place au sein des sites français du pôle Santé & Industrie.

Le pôle Chimie de Spécialités a mis en place une politique permettant de satisfaire les contraintes environnementales les plus exigeantes. Dans ce cadre, le pôle a initié en 2016 une démarche de certification SMI, ainsi qu'une démarche d'enregistrement REACH. Le pôle suit une politique QHSE stricte, et a réalisé une analyse environnementale permettant de recenser tous les impacts environnementaux liés à son activité.

A son initiative, le pôle Agroalimentaire & Distribution a mis en place dès 2006 une démarche afin de réduire les impacts environnementaux de son activité en y associant ses clients décideurs. Le pôle diffuse depuis 2009 un livret de développement durable, qui reprend désormais annuellement ses engagements responsables. Il mène des actions de sensibilisation et de communication auprès des salariés dans le cadre de son système de Management de l'Environnement ISO 14001, notamment sur les économies d'énergie et le tri des déchets. Il exerce une politique de recherche constante de réduction de la quantité de matière utilisée pour la réalisation des emballages proposés aux clients. La méthode de calcul d'éco-conception des produits est élaborée et validée par un organisme agréé et permet à ses clients de connaître l'impact environnemental de leur emballage (Eco-bilan 3x3 identifiant les impacts environnementaux selon trois critères et trois impacts prépondérants, liés à l'activité pour aider au choix du matériau le moins impactant pour l'environnement).

En 2016, le pôle Luxe & Beauté a initialisé une démarche de certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses sites, 3 sites ont été certifiés en 2017 et l'objectif est une certification de 100 % des sites d'ici à 2020. Des formations au personnel ont eu lieu pour préparer cette certification ainsi que des formations sur la manipulation des produits dangereux. Des actions de sensibilisation du personnel sont aussi effectuées, elles concernent le tri des déchets et la gestion des déchets dangereux. Depuis 2015, le pôle Luxe & Beauté a renforcé ses équipes avec le recrutement d'une responsable HSE et deux collaborateurs pour répondre aux exigences réglementaires et dynamiser le processus environnemental et sécurité.

Depuis 2016, tous les sites du pôle Santé & Industrie, à l'exception du site américain, s'assurent que leurs fournisseurs respectent les réglementations REACH et ROHS. Une formation HAZ MAT (Hazardous Materials) aux produits chimiques est conduite annuellement dans la filiale américaine du pôle. Par ailleurs, le pôle a souscrit à l'abonnement de veille réglementaire HSE Red-On-Line en 2016.

Pollution et gestion des déchets

Depuis plusieurs années, PSB INDUSTRIES a adopté une politique de collective sélective des déchets (tri et recyclage du papier, du carton, du plastique, du bois, des déchets dangereux, consigne au poste...). Ils sont majoritairement recyclés, soit en interne, soit en externe. En 2017, le Groupe a instauré une politique de gestion des déchets industriels dangereux via un contrat cadre avec un fournisseur spécialisé. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés, pour lesquels un bordereau de sortie des déchets est émis à chaque enlèvement suivant la législation. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

Des mesures préventives existent dans le Groupe comme, par exemple :

- **Pôle Luxe & Beauté** : Stockage des produits dangereux dans des bassins de rétention ou dans des armoires de stockage, travail effectué pour réduire à la source les déchets via la responsabilisation des opérateurs/rices pour arrêter une ligne de production dès qu'une pièce est non-conforme (limitation des rebuts). Afin de limiter les déchets, le site polonais réutilise ses déchets plastiques en production. De même, le site chinois est équipé d'une extrudeuse afin de réutiliser la matière première issue des carottes et rebuts.
- **Pôle Agroalimentaire & Distribution** : réincorporation des chutes de fabrication dans la matière et utilisation des matériaux recyclés et recyclables tels que les flakes ou les broyés de bouteille PET. En 2017, près de 100 % des déchets sont valorisés : 66 % des DIB sont triés et valorisés par recyclage, le solde est incinéré (valorisation énergétique). En 2017, une investigation concernant la filière de recyclage des bigbags plastiques a été lancée afin d'optimiser le recyclage des déchets industriels banals.
- **Pôle Chimie de Spécialités** : recherche de produits moins polluants que ceux actuellement utilisés pour la fabrication des poudres, réalisation d'essais de recyclage sur différents déchets (tubes et céramiques) et consigne au poste. Le pôle suit également les stocks d'alumine pouvant être recyclés afin de chercher des solutions de revalorisation.
- **Pôle Santé & Industrie** : mise en place de filières de recyclage (interne ou externe) du plastique sur tous les sites, existence d'un drain en bordure de propriété afin de répondre au risque d'inondation du voisinage sur le site en Pologne, recyclage des purges matières sur un des sites français. L'utilisation de l'imprimante 3D permet de réaliser des concepts ou des prototypes avec une empreinte carbone très nettement inférieure que la fabrication traditionnelle : il s'agit d'une production sur place réalisée



seulement si nécessaire, simplifiant considérablement la chaîne d'approvisionnement, réduisant les gaspillages coûteux en énergie, comme la consommation de carburant, les équipements non utilisés et les stocks excessifs.

PSB INDUSTRIES est soucieux de la pollution liée aux nuisances sonores et s'applique à mettre en place des dispositifs pour réduire cet impact comme, par exemple : la mesure du bruit par un organisme agréé, l'existence de bâtiments isolés au niveau phonique ou encore l'installation de sourdines sur les cheminées de l'usine française du pôle Chimie de Spécialités, de manière à réduire la pollution sonore. Le pôle Luxe &

Beauté prend également en compte les nuisances liées à la pollution sonore : des mesures d'explosimétrie sonore ont été installées sur une chaîne d'assemblage en 2016, les protections auditives ont été renouvelées et des études sur les fuites d'air ont été menées cette année pour diminuer les émissions de bruit. Le pôle Agroalimentaire & Distribution a réalisé des mesures du bruit en environnement en 2016, aucune anomalie n'a été relevée. L'impact des process sur la pollution sonore est intégré dans le cahier des charges des nouveaux moyens de production du pôle Santé & Industrie.

	2017	2016
Déchets industriels dangereux traités (en tonnes)	445	450
En % du tonnage produit	0,9%	0,9%
Déchets industriels non dangereux traités (en tonnes), y compris boues recyclées en sulcabai, hors boues mises en décharge *	4 562	4 783
En % du tonnage produit	9,1%	9,7%
dont déchets non dangereux valorisés (en tonnes) **	3 063	2 977
En % du tonnage produit	6,1%	6,0%
Boues de station mises en décharge de classe II (en tonnes)	132	172

*dont pour les entités Topline acquises en 2016 (pôle Luxe & Beauté) : 509 en 2016.

** dont pour les entités Topline acquises en 2016 (pôle Luxe & Beauté) : 167 en 2016.

Utilisation durable des ressources

Pour mesurer l'impact de la pollution industrielle sur l'environnement, les sociétés du Groupe suivent régulièrement certains indicateurs.

Eau

	2017	2016
Consommation d'eau (en m ³)	208 623	205 911

Les réseaux d'eau sont majoritairement urbains, certains sites sont équipés de puits implantés dans la nappe sou-terraine. Ils sont exploités pour alimenter en circuit fermé de refroidissement des sites. L'eau est intégralement réinjectée dans la nappe par des puits de rejet et des bassins d'infiltration.

Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

A noter, le pôle Agroalimentaire & Distribution n'utilise pas d'eau dans ses processus autrement qu'en circuit fermé.

Par ailleurs, la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques donc le Groupe n'a pas identifié de problèmes d'approvisionnement.

Energie

	2017	2016
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	97 711	100 716
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	111 526	116 160

PSB INDUSTRIES n'a pas de consigne sur le recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables.

Des mesures préventives ont été prises en 2017, telles que des investissements permettant de réduire la facture énergétique, l'investissement dans des nouveaux compresseurs d'air, le remplacement de groupes froid, la réalisation de travaux d'isolation thermique, le changement des éclairages par des LED, l'utilisation de fourreaux calorifugés, de presse électriques. Notons que, dans certaines sociétés du Groupe, les calories produites lors de la production et les groupes froids alimentés par des

compresseurs à vitesse variable dégageant des calories sont récupérées pour chauffer d'autres zones de l'usine.

Sur l'exercice 2017, le Groupe a engagé 442 milliers d'euros d'investissements en faveur des économies d'énergie.

Le pôle Chimie de Spécialités a poursuivi la mise en place de certaines actions issues de l'étude Solwatt réalisé en 2014. Cette étude a permis d'identifier et de mettre en oeuvre des solutions pour réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone. Dans ce cadre, le pôle a réalisé en 2016 certaines actions telles que la modification de consigne de température ou la modification du réseau d'air comprimé ; un travail en collaboration avec le Grand Anancy a également été engagé sur la possibilité de valorisation des calories.

Dans le pôle Luxe & Beauté, des diagnostics énergétiques ont été réalisés en 2016 et des plans d'actions sont en cours sur certains sites. Le site de métallisation a amélioré son installation de captage du froid en hiver afin de refroidir l'eau utilisée dans les cloches de métallisation, des panneaux photovoltaïques ont été installés en Pologne. En Chine, les compresseurs d'air, les presses et les climatisations sont munis de potentiomètres. En France, certains sites sont équipés du système Mold cooling.

Les éclairages du pôle Agroalimentaire & Distribution sont progressivement remplacés par des LED, et le chauffage du magasin est alimenté par la chaleur produite par les process industriels dans l'usine.

Le pôle Santé & Industrie a, quant à lui, changé les vitres d'un de ses sites pour réduire sa consommation de chauffage et climatisation et a également conçu sa nouvelle salle blanche de telle sorte qu'elle soit moins énergivore.

Matières premières

Dans le pôle Luxe & Beauté, les diluants sont recyclés (régénération et réinsertion dans la boucle de fabrication), certains sites utilisent des résines biodégradables, et dans les cas d'utilisation de moules à carottes, le recyclage des carottes se fait automatiquement lors du process. En 2016, le pôle a acheté plusieurs régulateurs de température de bloc chaud pour diminuer les déchets de carottes. De plus, des investissements ont été réalisés sur deux sites afin de rationaliser la consommation de solvants dans la boucle de production. Le pôle promeut aussi auprès de ses clients des plastiques biosourcés (notamment sur les produits standards).

L'éco-conception est au centre des préoccupations du pôle Agroalimentaire & Distribution, visant à favoriser l'utilisation des mono-matériaux. A cet effet, une cellule R&D est en

charge de rechercher et tester de nouveaux matériaux innovants et "biosourcés".

Le pôle Chimie de Spécialités poursuit ses essais débutés en 2014 afin de réduire significativement les eaux mères ainsi que la consommation de sulfate d'ammonium.

Le pôle Santé & Industrie, tout comme les pôles Luxe & Beauté et Agroalimentaire & Distribution, utilise des déchets broyés de production dans la formulation des nouveaux produits finis. Sur son site mexicain, le pôle a installé en 2016 un broyeur autonome afin de réduire les rejets et recycler les résines.

Changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre se sont élevées à 47 534 équivalent tonnes de CO₂ en 2017 (les émissions sont calculées sur la base des consommations énergies).

A ce jour, des bonnes pratiques existent au sein du Groupe pour améliorer le rendement énergétique : développement depuis 2012 du feroutage des matières entre les sites du pôle Agroalimentaire & Distribution (gain de 65 % de CO₂, soit 248 tonnes par an), initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels (installation d'Office 365 dans

tous les pôles pour favoriser la visioconférence, voyages en train priorités, stages et simulateur d'éco-conduite pour la force de vente), création d'une charte pour les transporteurs afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre, membre de l'association Mouv'Eco pour mettre en place un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) qui mène des actions de promotion des modes de déplacement alternatifs auprès des collectivités pour favoriser leur usage, utilisation de coursier à vélo pour le site d'Annecy du pôle Agroalimentaire & Distribution. Les e-learning sont développés dans l'entreprise pour favoriser la formation des employés, avec un impact carbone réduit.

Des bilans carbone ont été réalisés dans le Groupe en 2017, notamment pour tous les sites du pôle Luxe & Beauté sur les scopes 1, 2 et 3 et des plans d'actions sont initiés. Un bilan carbone sur l'alun a été conduit dans le pôle Chimie de Spécialités en 2016. Dans le pôle Luxe & Beauté, le scope 3 concerne : le calcul des entrants (matières plastiques, composants, ...), la prise en compte des emballages (cartons, plastiques...), les frêts de réception, d'expédition et de sous-traitance, les déplacements du personnel, les déchets et fuites de fluides, ainsi que les immobilisations (bâtiments, machines et périphériques).

3.1.5 Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité

PSB INDUSTRIES est un acteur économique de premier plan dans certaines localisations où des filiales sont implantées. A ce titre, le Groupe contribue à l'emploi au niveau local.

PSB INDUSTRIES favorise les partenariats avec les collectivités territoriales et les organismes locaux en matière d'emploi par l'accueil régulier de stagiaires et d'alternants des écoles des communes environnantes et par la participation aux forums pour l'emploi. Le Groupe participe, à travers ses pôles, à de nombreux événements dans leur bassin d'emploi.

Le pôle Luxe & Beauté a un partenariat avec Pôle Emploi pour le financement de la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi), le tutorat et l'EMT (Evaluation en Milieu de Travail).

Le pôle Agroalimentaire & Distribution a participé en 2017 au Club Climat Entreprises organisé par la ville d'Annecy (environ 4 réunions annuelles sur des thématiques RSE, notamment autour de la problématique transport / pollution atmosphérique du bassin annécien).

Le pôle Santé & Industrie a lancé en 2016 une initiative de partenariat avec l'INSA : accompagnement de sujets innovation, recherche sur de nouveaux procédés et matières.

Relations avec les parties prenantes

PSB INDUSTRIES entretient un dialogue régulier avec toutes les parties prenantes concernées par le développement et l'activité du Groupe.

- Clients : Enquête de satisfaction clients, visites fréquentes des sites de production, communication sur les nouveaux produits, respect des conditions environnementales et sociétales imposées par les clients, et audits réguliers menés par les clients sur ces sujets. Les Business Review conduites annuellement avec les clients majeurs du pôle Luxe & Beauté et Santé & Industrie permettent de traiter la satisfaction des clients via la mesure de la performance RSE, industrielle et commerciale. Cela s'illustre par des améliorations notables en termes de notations et des appréciations. Depuis 2015, le pôle Luxe & Beauté a intégré, en amont, dans sa grille d'audit fournisseurs, la conformité au règlement REACH. A noter que le pôle Agroalimentaire & Distribution met en ligne son livret de Développement Durable, reprenant l'ensemble des actions durables et responsables.

Dans le cadre de la démarche RSE lancée par PSB INDUSTRIES, plusieurs parties prenantes ont également été interrogé sur l'impact des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans les relations entretenues.

- Partenaires : les échanges et réflexions avec nos fournisseurs sont organisés et orientés vers des idées en accord avec les nouvelles problématiques du développement durable. En 2016, les achats du Pôle Luxe & Beauté ont initié une charte RSE à destination des fournisseurs. Un grand nombre de fournisseurs s'est engagé à respecter cette charte. La démarche est en cours de déploiement sur toutes les entités du Groupe.
- Collaborateurs : enquête d'engagement des collaborateurs et lancement de plans d'actions, généralisation des entretiens de développement professionnel, diffusion trimestrielle d'une lettre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, entretiens individuels annuels, réunions d'information périodiques sur l'activité du Groupe et des sociétés, tenue régulière de réunions d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel, notamment comités d'entreprises, délégués du personnel, CHSCT et délégations syndicales, mise en place d'un Wellness Program sur le site américain du pôle Santé & Industrie (prévention du diabète, atelier pour l'arrêt du tabac), Stim Core sur le site de Lorient du pôle Agroalimentaire & Distribution, consultation systématique de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail et la Médecine du Travail pour la prévention des risques professionnels, mise en place de réunions d'analyse après chaque accident du travail. En juillet 2017, plus de 120 collaborateurs ont participé aux Corporate Games, le plus grand challenge multisports inter-entreprises au monde.
- Financiers : rencontres avec les banques, les analystes et les gérants et visites de sites, conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats financiers et extra-financiers aux analystes, rencontres régulières avec les actionnaires, réponses aux questionnaires de notation extra-financières, participations à des journées investisseurs.
- Techniques : relations régulières du service R&D, participation à des pôles de compétitivité et programmes R&D européens, implication de la Direction avec les syndicats professionnels (Allizé Plasturgie), existence de



cellules innovation dans les pôles Agroalimentaire & Distribution, Luxe & Beauté et Santé & Industrie.

Participation d'un site du pôle Agroalimentaire & Distribution à un projet collaboratif (Ligepack) ayant pour objectif d'étendre les consignes de tri des emballages plastiques.

- Associations : écoute des associations de riverains via la centralisation des demandes auprès de la mairie, prise de rendez-vous avec la mairie à l'initiative de la société, obligation interne de répondre en moins de 72 heures ouvrées aux sollicitations, collaboration avec une association pour la récupération (don) du matériel informatique en état de fonctionnement, sponsoring de clubs de rugby et de manifestations locales, et dons à des associations locales de recherche médicale, d'aide aux enfants et aux pompiers locaux.
- Etablissements d'enseignements : accueil d'écoles pour visites d'usine, partenariats collège-entreprise dont l'objectif est de faire découvrir les métiers de l'industrie, développement de nombreux partenariats avec les lycées, écoles supérieures (IGS,...) et les centres de recherche (INSAVALOR, INSA, FEMTO, PMT, IREPA Laser, Centre de R&D de l'Institut Carnot, ARTIS CRYOGENIE et ECOCRYO notamment pour le pôle Santé & Industrie).

Sous-traitance et fournisseurs

Le pôle Chimie de Spécialités fait majoritairement appel à des fournisseurs locaux dans ses achats. Le recours à des fournisseurs européens ou mondiaux ne s'explique que par l'indisponibilité de capacité en France. Par ailleurs, les règles de sécurité sont identiques aux salariés, sous-traitants et prestataires de services sur le site de production.

Le pôle Agroalimentaire & Distribution favorise également les relations avec des sous-traitants et transporteurs locaux, et inclut des exigences environnementales pour ses transporteurs via la création d'une charte interne visant à accompagner les sites dans la mise en place d'actions pour réduire les rejets de gaz à effet de serre. L'appel à des fournisseurs non-locaux (nationaux ou européens) ne se justifie que par une contrainte technique (non-réalisable en interne) ou par une incapacité de charge (dans ce cas, les sous-traitants sont régionaux ou nationaux).

Concernant le pôle Luxe & Beauté, les achats de machines sont très majoritairement confiés à des fournisseurs locaux. Les fournisseurs sont évalués sur preuves d'attestation de conformité aux réglementations en vigueur. Les achats matières et d'emballage sont réalisés en France et dans la zone Europe. Il convient de souligner que les clients sont les prescripteurs et que, le plus souvent, seule une matière est homologuée par ce dernier pour la fabrication de nos produits. La sous-traitance est essentiellement réalisée auprès d'entreprises locales ou régionales. Un code de bonne conduite a été envoyé à tous les fournisseurs leur demandant de respecter les droits de l'Homme et la réglementation au niveau social, environnement et sécurité.

Les achats de sous-traitance du pôle Santé & Industrie concernent essentiellement des prestations techniques ou des opérations de tri, majoritairement confiés à des acteurs locaux.

PSB INDUSTRIES a poursuivi en 2017 le développement de la fonction de Direction des achats avec une nouvelle directrice en charge de la coordination des actions sur l'ensemble des pôles. De nombreuses initiatives confirment ainsi la volonté de PSB INDUSTRIES d'adapter le panel des fournisseurs aux besoins des nouveaux marchés et de le faire évoluer pour accompagner le développement du Groupe à l'international dans le respect des valeurs sociales et environnementales.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption. A ce titre, la Charte éthique de PSB INDUSTRIES énonce le rejet de la corruption sous toutes ses formes. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs. En 2016, le Groupe a mis en place une politique Voyages et Déplacements qui encadre de manière stricte les cadeaux, invitations et/ou relations d'affaires (clients actuels ou potentiels). Dans le cadre de la mise en place de la Loi Sapin II, l'ensemble du COMEX, des dirigeants, des commerciaux et des acheteurs ont été sensibilisés aux bonnes pratiques à mettre en place avec les clients et les fournisseurs.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe identifie six sites soumis à des règles strictes pour la santé et la sécurité des consommateurs. Dans ces sites, des dispositifs sont en place pour répondre à ces exigences. Les sociétés qui opèrent dans l'emballage agroalimentaire respectent scrupuleusement la réglementation liée aux matériaux en contact avec les aliments. Elles travaillent en collaboration avec leurs fournisseurs de matières premières et les laboratoires d'analyse agréés pour réaliser des tests de migration des produits contenus dans les matériaux vers les aliments. Elles entreprennent également une démarche HACCP (Hazardous Analysis and Critical Point) et un site a été certifié BRC_iOP pour prendre en compte les risques liés à la sécurité alimentaire. Un site poursuit des analyses de migration et de présence de certains matériaux dangereux (métaux lourds, BPA) sur l'ensemble des familles de feuilles de matières extrudées en interne (tests réalisés lors de chaque développement de nouvelle formulation matière ou qualification de nouveaux fournisseurs).

Par ailleurs, quatre sites sont certifiés ISO 13485, et une démarche de certification est mise en place pour un site.

Le pôle Luxe & Beauté est partie prenante dans un projet collaboratif : projet Cosméto-Pack qui étudie la migration des substances des emballages de matières plastiques pour la cosmétique en collaboration avec ses principaux donneurs d'ordre.

A ce jour et sur tous les sites, aucun incident lié à ces enjeux n'a été recensé à notre connaissance.



Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Depuis plusieurs années, PSB INDUSTRIES s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'Homme, travail des enfants, discrimination, horaires de travail, etc. Des audits sont régulièrement réalisés et sont jugés satisfaisants par les clients, à l'instar du questionnaire Carbone Disclosure Project (CDP) pour L'Oréal ou des audits sociétaux de Chanel, LVMH, Hermès, Bonduelle, Mix Buffet... qui abordent les points suivants : organisation des processus de production, gouvernance, appréhension du risque de changement climatique, objectifs et actions de réduction des émissions de

gaz à effet de serre, politique fournisseurs, formation du personnel, évaluation, accueil des nouveaux arrivants, plan d'hygiène du personnel, etc.

Le Groupe s'inscrit dans la dimension sociale de la norme SA 8000 et respecte les valeurs fondamentales des droits de l'Homme dans l'ensemble de ses filiales. Le pôle Luxe & Beauté a mis en place un audit des filiales étrangères selon le référentiel SA 8000, le premier ayant été réalisé en Pologne (juin 2015).

Le pôle Santé & Industrie a souscrit au Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, dont l'ambition est d'aligner les stratégies et les opérations avec les principes universels relatifs aux droits humains, du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.



3.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

3.2.1 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, également commissaire aux comptes de la société PSB Industries, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1321, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre octobre 2017 et mars 2018 pour une durée d'environ 5 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 3.1.1 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.



Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 24 % des effectifs, considéré comme grandeur caractéristique du volet social et entre 21 % et 89 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental⁽³⁾.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Villeurbanne et Annecy, le 5 mars 2018

L'organisme tiers indépendant

Mazars SAS (Lyon)

Bruno POUGET

Associé

Nicolas DUSSON

Associé, Directeur Technique

(1) Informations sociales : Effectif total inscrit fin de période ; Départs en CDI dont les licenciements ; Nombre de jours d'absence ; Nombre d'accidents du travail avec arrêt ; Taux de fréquence des accidents du travail ; Taux de gravité des accidents du travail. Informations environnementales : Consommation d'eau ; Consommation de gaz ; Consommation d'électricité ; Quantités de déchets industriels dangereux traités ; Quantités de déchets non dangereux traités ; Quantités de déchets non dangereux valorisés.

(2) Baikowski France ; Plastibell Pharm ; Ceica Plásticos ; Mayet

(3) Consommations d'énergies, d'eau et quantités de déchets traités



4

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

4.1	Compte de résultat consolidé.....	36	4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	67
4.2	État du résultat global.....	37	4.8	Comptes annuels et annexes.....	70
4.3	Bilan consolidé.....	37	4.9	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	76
4.4	Tableaux des flux de trésorerie consolidés.....	38	4.10	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	79
4.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	39			
4.6	Annexe aux états financiers consolidés 2017.....	39			

4.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016 retraité*
Chiffre d'affaires	378 445	376 952
Matières et sous-traitance	-175 706	-170 010
MARGE BRUTE	202 740	206 942
Coûts des ventes (Note 4.6.22)	-140 042	-134 900
Frais de recherche et développement (Note 4.6.23)	-4 005	-3 796
Frais commerciaux et de distribution	-10 262	-10 841
Coûts administratifs	-27 371	-31 613
Autres produits opérationnels (Note 4.6.26)	5 139	3 176
Autres charges opérationnelles (Note 4.6.26)	-1 043	-3 007
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCART D'ACQUISITION ET MISES EN ÉQUIVALENCE (EBITA)	25 155	25 961
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-6 817	-537
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 4.6.7)	593	425
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	18 931	25 849
Coût net de l'endettement financier (Note 4.6.28)	-2 451	-2 826
Autres produits et charges financiers (Note 4.6.28)	-594	-2 330
Impôts (Note 4.6.29)	-5 678	-5 839
RÉSULTAT NET	10 208	14 856
PART DU GROUPE	10 208	14 856
Part revenant aux intérêts minoritaires		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	10 208	14 856
Résultat net part du Groupe en euro par action (Note 4.6.21)	2,79	4,07
Résultat net part du Groupe dilué en euro par action (Note 4.6.21)	2,79	4,04

* Afin que les états financiers fournissent une information fiable et plus pertinente sur la performance financière du Groupe, les reclassements suivants ont été opérés sur 2017 et rétroactivement sur le compte de résultat du 31 décembre 2016 :

- Coûts d'emballages et coûts de sous-traitance sur moules reclassés des "coûts des ventes" au poste "matières et sous-traitance" pour un montant de 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (16,6 millions d'euros au 31 décembre 2016)

- Frais de chefs de projets produits reclassés des "frais de recherche et développement" au poste "coûts des ventes" pour un montant de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2016)

- Frais de transport sur ventes et coûts de stockage et manutention reclassés des "frais commerciaux et distribution" au poste "coûts des ventes" pour un montant de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 (9,7 millions d'euros au 31 décembre 2016)

Par ailleurs, toujours dans le même objectif de fournir une information fiable et pertinente, une charge non récurrente comptabilisée en 2016 pour un montant de 1,9 millions d'euros a été reclassée du poste "coûts des ventes" au poste "autres charges opérationnelles" (note 4.6.26).

Ces reclassements d'impactent ni le chiffre d'affaires, ni l'EBITA du Groupe.

4.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé de l'exercice	10 208	14 856
Ecart de conversion	-2 871	-993
Couverture de flux de trésorerie	-279	960
ID sur couverture de flux de trésorerie	93	-221
Total des éléments recyclables en résultat	-3 057	-254
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-77	687
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	26	-158
Total des éléments non recyclables en résultat	-51	529
TOTAL GAINS ET PERTES	-3 108	275
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	7 100	15 131
dont part Groupe	7 100	15 131
dont intérêts minoritaires	0	0

4.3 Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.5)	121 228	125 308
Écarts d'acquisition (Note 4.6.4)	39 194	49 154
Immobilisations incorporelles (Note 4.6.4)	5 427	5 741
Titres mis en équivalence (Note 4.6.7)	3 989	4 025
Autres immobilisations financières (Note 4.6.8)	1 360	1 313
Instruments financiers dérivés long terme (Note 4.6.19)	121	351
Impôts différés actifs (Note 4.6.29)	4 944	5 064
Total des actifs non courants	176 263	190 956
Actifs courants		
Stocks (Note 4.6.9)	56 150	58 450
Clients et comptes rattachés (Note 4.6.10)	58 536	61 740
Créances d'impôt courant	6 511	4 139
Autres créances (Note 4.6.11)	11 558	11 187
Instruments financiers dérivés court terme (Note 4.6.19)	660	473
Trésorerie et équivalents (Note 4.6.12)	30 389	23 055
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	163 804	159 044
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés (Note 4.6.6)		2 863
TOTAL DES ACTIFS	340 067	352 863



Passif (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital social	7 350	7 350
Primes	10 122	10 125
Réserves	108 526	100 615
Ecart de conversion	-125	2 746
Résultat de l'exercice	10 208	14 856
Capitaux propres part du Groupe	136 080	135 691
Intérêts minoritaires		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	136 080	135 691
Passifs non courants		
Dettes financières long terme (Note 4.6.14)	88 122	93 398
Instruments financiers dérivés long terme (Note 4.6.19)	25	62
Passif financier à plus d'un an	88 147	93 460
Impôts différés passifs (Note 4.6.29)	4 165	6 690
Provisions pour retraites et avantages assimilés (Note 4.6.15)	8 074	8 132
Provisions pour risques et charges non courantes (Note 4.6.16)	530	885
Autres passifs non courants		
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	100 916	109 168
Passifs courants		
Dettes financières à moins d'un an (Note 4.6.14)	23 488	26 465
Instruments financiers dérivés court terme (Note 4.6.19)	42	1 097
Passifs financiers à moins d'un an	23 530	27 562
Fournisseurs et comptes rattachés	41 709	45 912
Dettes d'impôt courant	3 627	
Autres dettes (Note 4.6.17)	32 184	32 090
Provisions pour risques et charges courantes (Note 4.6.16)	2 022	2 439
TOTAL PASSIFS COURANTS	103 071	108 003
TOTAL DES PASSIFS	340 067	352 863

4.4 Tableaux des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé	10 208	14 856
Amortissements et dépréciations des immobilisations	28 881	21 634
Dotations nettes aux provisions	-755	1 372
Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	-592	-425
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	2 451	2 826
Autres produits et charges financiers	594	2 329
Impôts courants et différés	5 678	5 839
(Plus) / moins values sur cessions d'actifs	-995	-45
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	256	
Variation des besoins en fond de roulement	272	2 361
Impôts payés	-6 677	-7 549
Flux net de la trésorerie d'exploitation	39 320	43 197
Investissement net d'exploitation	-15 669	-16 196
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-1 328	740
Incidence des acquisitions de filiales, net du cash et équivalents acquis	-1 771	-6 184
Variation des dépôts et cautionnements	0	288
Produits financiers de trésorerie	55	36
Dividendes reçus	196	272
Flux net de la trésorerie d'investissement	-18 517	-21 044
Augmentation de capital et autres	0	
Actions propres	-100	-788
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-6 569	-7 296
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	
Augmentation des passifs financiers	20 477	46 062
Diminution des passifs financiers	-24 130	-43 132
Intérêts versés	-2 531	-2 747
Autres flux liés au financement	-481	-2 413
Flux net de la trésorerie de financement	-13 335	-10 313
Incidence des variations des cours de devises	-1 096	-205
Variation de trésorerie	6 372	11 633
Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires)	22 141	10 507
Trésorerie et équivalents en fin de période (nette des découverts bancaires)	28 514	22 141

4.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
Au 01/01/2016	7 350	10 128	99	106 660	4 676	128 913		128 913
Augmentation de capital et autres						0		0
Titres auto-détenus			-788			-788		-788
Dividendes versés				-7 296		-7 296		-7 296
Acomptes sur dividendes						0		0
Résultat net de la période				14 856		14 856		14 856
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					6	6		6
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				14 856	6	14 862		14 862
AU 31/12/2016	7 350	10 128	-689	114 220	4 682	135 691		135 691
Augmentation de capital et autres						0		0
Titres auto-détenus			-136			-136		-136
Dividendes versés				-6 569		-6 569		-6 569
Acomptes sur dividendes						0		0
Résultat net de la période				10 208		10 208		10 208
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
		-6				-3 108		-3 114
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				10 208	-3 108	7 100		7 100
AU 31/12/2017	7 350	10 122	-825	117 859	1 574	136 080		136 080

4.6 Annexe aux états financiers consolidés 2017

4.6.1 Généralités

PSB INDUSTRIES est une société anonyme de droit français créée en 1904 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Annecy (Les Pléiades n°21 - Park Nord - ZA La Bouvarde CS 50029 - 74370 EPAGNY METZ-TESSY).

Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment B (MidCaps). Les activités de PSB INDUSTRIES sont décrites au chapitre 1.4.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 2 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018.

4.6.2 Principes comptables

4.6.2.1 Déclaration de conformité

Le Groupe PSB INDUSTRIES applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et qui sont disponibles sur le site internet suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/news/index_fr.htm

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne.

4.6.2.2 Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2017

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers »,
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »,
- IFRS 16 « Contrats de location »,
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associés et coentreprises »,
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »,
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »,
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016,
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »,
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 9 - Instruments financiers propose de nouvelles dispositions quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers. La norme fera évoluer les modalités de dépréciation des actifs



financiers du Groupe, IFRS 9 imposant un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture devraient mettre en concordance la comptabilité et la politique de gestion des risques menée par le Groupe. La norme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

PSB INDUSTRIES ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Le Groupe estime à date que les relations de couvertures existantes et efficaces répondent aux dispositions d'IFRS 9. Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplacera les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes.

Le Groupe a finalisé les principaux travaux destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15 sur chacun de ses pôles. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Par conséquent, les impacts attendus de la première application de cette norme ne devraient pas être significatifs.

La norme IFRS 15 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Au regard des impacts non significatifs attendus de la première application de la norme, le Groupe optera pour la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » sans retraitement de la période comparative 2017. Par conséquent, les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 pourraient éventuellement être ajustés de façon non matérielle lors de l'application de cette nouvelle norme.

Le Groupe finalisera au cours du premier semestre 2018, les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes.

IFRS 16 - Contrats de location modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est en cours de finalisation. Les principaux contrats identifiés sont les contrats de locations immobilières pour nos bureaux commerciaux et 4 usines concernées (Mexique et USA), ainsi que les contrats de location de véhicules de transport et matériels industriels. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif dans ses comptes consolidés.

4.6.2.3 Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants, qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

Actifs et passifs courants et non-courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non-courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non-courantes.

Changement de méthode comptable

Afin de fournir une information fiable et plus pertinente sur sa performance financière, le Groupe a décidé de procéder à certains reclassements au compte de résultat au 31 décembre 2017. Ce changement a été appliqué de manière retrospective dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016, et est détaillé dans une note explicative en bas du compte de résultat (cf. chapitre 4.1).

4.6.2.4 Résumé des jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie ("UGT") auxquelles l'écart d'acquisition est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette UGT, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées au chapitre 4.6.4. La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2017 est de 39 194 milliers euros (49 154 milliers euros en 2016).

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits au chapitre 4.6.29, étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.



Concernant les taux d'impôts différés retenus, ils sont estimés en fonction du calendrier de réalisation de ces impôts différés et en fonction des dispositions fiscales adoptées à la date de la clôture.

Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2017 s'élève à 8 074 milliers d'euros (en 2016, 8 132 milliers d'euros).

De plus amples détails sont communiqués en 4.6.15.

4.6.2.5 Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB INDUSTRIES en avait le contrôle.

Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

Afin de fournir une information plus fiable et pertinente sur les effets des transactions ou événements dans les états financiers, la situation et la performance financières, le Groupe présente la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans son résultat opérationnel (EBIT) lorsque l'activité opérationnelle de la coentreprise est similaire à l'une des activités du Groupe.

Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du Groupe consolidées au 31 décembre 2017 est fournie dans la 4.6.3.

Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme écarts d'acquisition à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais leur valeur est revue à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette de l'écart d'acquisition est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (écarts d'acquisitions négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

Acquisition d'entreprises par achats successifs

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.



Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Yuan, Peso Mexicain, Won, Yen et Zloty). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB INDUSTRIES (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèles acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets, marques et logiciels de 5 ans et pour la relation clientèle de 5 à 10 ans. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges opérationnelles et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés comme élément du coût mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.



Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans,
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans,
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans,
- Matériels de transport : 3 à 5 ans,
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans.

Contrats de location

Comptabilisation chez le preneur :

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en 4.6.4).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe a retenu une approche par les flux de

trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. D'autres méthodes peuvent être retenues. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

STOCKS

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.



La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de

valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Par ailleurs, le Groupe procède à des mobilisations de créances commerciales auprès d'institutions financières. Ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IAS 39. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avois émis ou de paiements par compensation) est considéré comme non significatif. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.



Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés, si et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ;
- et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.



CAPITAL ET RÉSERVES

Rachat d'actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Les acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Type de régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Type de régimes à prestations définies

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de durée similaire observé sur les marchés en 2017, soit 1,4 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Description des régimes à prestations définies dans le Groupe PSB INDUSTRIES

- Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

- Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

Environnement

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

Le Groupe travaille actuellement sur la mise à niveau d'un site afin de traiter des rejets de vapeurs nauséabondes. Le Groupe déploie des solutions techniques afin de limiter ces nuisances et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.



DETTES D'IMPOTS

Lorsqu'une dette d'impôts doit être honorée sur plusieurs exercices et lorsque l'impact est significatif, elle est actualisée au taux sans risque du pays concerné. La charge de désactualisation comptabilisée postérieurement à la première comptabilisation est constatée dans le résultat financier.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années au plus.

CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES**Ventes de biens**

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'Assemblée Générale les a approuvés.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges

opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

CREDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) mis en place à compter du 1^{er} janvier 2014 a été comptabilisé dans les autres produits opérationnels en application d'IAS 20.

Les crédits d'impôt recherche sont également présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.

4.6.3 Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de PSB INDUSTRIES et de ses filiales établis au 31 décembre 2017 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2016 et 2017 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française Etrangère	
2016		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	19	13
Sociétés mises en équivalence	1	2
Sous-total	20	15
TOTAL		35
2017		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	19	13
Sociétés mises en équivalence	1	2
Sous-total	20	15
TOTAL		35

Le 29 janvier 2016, PSB INDUSTRIES a acquis le Groupe Topline, soit 6 sociétés intégrées globalement :

- Topline Products (France)
- Topline Products Company Inc. (USA)
- Topline Michigan (USA)
- Topline Products Mexico (Mexique)
- Topline Hi-Run Hongtai Precision Mold Co. Ltd (Chine)
- Topline Products Company Shanghai (Chine)

Par ailleurs au cours de l'exercice 2016, PSB INDUSTRIES a procédé à la dissolution du GIE PSB Trésorerie et a créé une filiale nommée OMEGA 10, intégrée globalement.

Aucune variation de périmètre n'est intervenue sur l'exercice 2017.



		Lieu	31/12/2017	31/12/2016	
P S B I N D U S T R I E S	Luxe & Beauté	CCM	01 - Izernore (France)	100%	100%
		C+N Packaging	Torrington (USA)	100%	100%
		C+N Polska	Mielec (Pologne)	100%	100%
		Ceica Industrie	01 - Brion (France)	100%	100%
		Ceica Plasticos de Mexico	Lerma (Mexique)	100%	100%
		CMSI	01 - Attignat (France)	100%	100%
		Mayet	71 - Pierre de Bresse (France)	100%	100%
		Rose	01 - Bressolles (France)	100%	100%
		TEXEN Holding	01 - Brion (France)	100%	100%
		TEXEN Services	01 - Brion (France)	100%	100%
		Topline France	92 - Courbevoie (France)	100%	100%
		Topline Products	Wayne New Jersey (USA)	100%	100%
		Topline Mexico	Reynosa (Mexique)	100%	100%
		Topline Michigan	Dundee Michigan (USA)	100%	100%
		Topline Tianjin	Tianjin (Chine)	100%	100%
		Topline Shanghai	Shanghai (Chine)	100%	100%
		Agroalimentaire & Distribution	CGI Pack Ancey	74 - Epagny Metz-Tessy (France)	100%
CGI Pack Lorient	56 - Queven (France)		100%	100%	
CGI Pack Service	74 - Epagny Metz-Tessy (France)		100%	100%	
Chimie de Spécialités	Alko*	38 - Condrieu (France)	50%	50%	
	Baikowski	74 - Poisy (France)	100%	100%	
	Baikowski International Corporation	Charlotte NC (USA)	100%	100%	
	Baikowski Malakoff Inc.	Malakoff TX (USA)	100%	100%	
	Baikowski Japan Corporation*	Tokyo (Japon)	50%	50%	
	Baikowski Korea Corporation*	Séoul (Corée)	50%	50%	
Santé & Industrie	DTP	01 - Izernore (France)	100%	100%	
	DTP Mexique	Torreón (Mexique)	100%	100%	
	DTP Pologne	Piaseczno (Pologne)	100%	100%	
	Mar-Lee	Leominster MA (USA)	100%	100%	
	Plastibell	01 - Izernore (France)	100%	100%	
	Plastibell Pharm	01 - Izernore (France) 27 - Le Vaudreuil (France)	100%	100%	
	SCI Espace 2000	01 - Izernore (France)	100%	100%	
	SR2P	01 - Brion (France)	100%	100%	
Autres activités	OMEGA 10	74 - Epagny Metz-Tessy (France)	100%	100%	

* A l'exception de Baikowski Japan Corporation, de Baikowski Korea Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

4.6.4 Immobilisations incorporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Immobilisations		Total
				Autres	en cours	
Au 01/01/2016	47 033	5 721	0	5 357	0	58 111
Acquisition				385	57	442
Cession				-58		-58
Variation de périmètre	1 472			118		1 590
Change	649	66		11		726
Autres				64		64
Reclassement			3 960	-3 960		0
Au 31/12/2016	49 154	5 787	3 960	1 917	57	60 875
Au 01/01/2017	49 154	5 787	3 960	1 917	57	60 875
Acquisition	0	0	211	31	841	1 083
Cession	0	0	0	-62	0	-62
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Change	-2 519	-253	1	-160	2	-2 928
Autres	99	0	23	-207	-23	-108
AU 31/12/2017	46 734	5 534	4 195	1 519	877	58 859

Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Immobilisations		Total
				Autres	en cours	
Au 01/01/2016	0	-645		-4 286	0	-4 931
Dotation		-619		-374		-993
Reprise				0		0
Variation de périmètre				0		0
Change		1		-57		-56
Autres				0		0
Reclassement			-3 361	3 361		0
Au 31/12/2016	0	-1 263	-3 361	-1 355	0	-5 979
Au 01/01/2017	0	-1 263	-3 361	-1 355	0	-5 979
Dotation	-7 623	-614	-323	-33		-8 593
Reprise	0	0	0	0		0
Variation de périmètre	0	0	0	0		0
Change	83	86	-1	147		314
Autres	0	0	0	20		20
AU 31/12/2017	-7 540	-1 791	-3 685	-1 222	0	-14 238

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Goodwill	Relations clients	Logiciels	Immobilisations		Total
				Autres	en cours	
Au 31/12/2016	49 154	4 524	598	562	57	54 896
Au 31/12/2017	39 194	3 743	509	297	877	44 621



Détail des écarts d'acquisition

La gestion de plus en plus transversale des différentes activités au sein de chaque pôle, dans un souci de rationalisation économique et de service client, conduit à une interdépendance croissante des sites.

De plus en plus d'échanges de produits semi-finis ont lieu, les pôles disposent de direction commerciale, de bureau d'étude

et de cellule Recherche & développement transversales. Afin de prendre en compte ces échanges et cette dépendance des sites dans le processus « order to cash », il a été procédé à des regroupements d'UGT.

Ecart d'acquisition - Groupes d'UGT	31/12/2017		31/12/2016	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
Chimie de Spécialités	858		858	
Agroalimentaire & Distribution	3 496		3 496	
Luxe & Beauté	21 198	-1 337	23 586	
Santé & Industrie	13 642	-6 203	21 214	
TOTAL	39 194	-7 540	49 154	0

Au 31 décembre 2017, les unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupes d'UGT), auxquelles un écart d'acquisition a été affecté, ont été soumises à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées selon plusieurs méthodes et notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La première année des flux de trésorerie futurs est issue du budget présenté au Conseil d'administration, les 4 années suivantes sont issues des tendances projetées dans le cadre du plan stratégique du Groupe.

La croissance moyenne pour les 5 années est de 2,3 % (2,5 % en 2016). Le niveau d'EBITDA varie en fonction du taux de couverture des frais fixes et de la valeur ajoutée créée. La rentabilité opérationnelle varie, pour sa part, en fonction des amortissements et de l'intensité capitalistique de l'UGT au cours de la période considérée.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC ») est différencié en fonction du secteur (Emballage et Chimie de Spécialités) et de la géographie (France ou Etats-Unis), s'établit entre 7,3 % et 11,3 % (8,8 % en moyenne en 2016).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la cinquième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini compris entre 1 % et 2 % (idem en 2016).

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé aux tests annuels de valeurs relatifs aux écarts d'acquisitions.

Les difficultés rencontrées par le pôle Santé & Industrie et plus particulièrement sur les activités originelles de Plastibell en France d'une part, et les décalages dans la mise en place de la stratégie d'acquisition de Plastibell, d'autre part, ont amené le Groupe à reconnaître une dépréciation de l'écart d'acquisition de ce pôle à hauteur de 6,2 millions d'euros, soit 70 % de la valeur totale de l'écart d'acquisition historiquement

reconnu au cours de l'exercice 2015 consécutivement à l'acquisition du Groupe Plastibell.

Par ailleurs, l'intégralité de l'écart d'acquisition lié à Topline (pôle Luxe & Beauté) a été déprécié, soit une valeur d'actif de 1,3 millions d'euros (cf. 4.6.26).

SENSIBILITÉ DES TESTS DE PERTES DE VALEUR

Comme indiqué dans la note 4.6.2, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes. Avec :

- une variation du taux d'EBITDA de +/- 50 points de base sur le flux terminal se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable, à l'exception de l'écart d'acquisition porté par le pôle Santé & Industrie. Dans ce cas, la dépréciation reconnue en 2017 aurait été de 4,3 millions d'euros dans le cas d'une hausse du taux et de 8,9 millions d'euros dans le cas d'une baisse du taux d'EBITDA.
- une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable, à l'exception de l'écart d'acquisition porté par le pôle Santé & Industrie. Dans ce cas, la dépréciation reconnue en 2017 aurait été de 8,3 millions d'euros dans le cas d'une hausse du taux et de 2,9 millions d'euros dans le cas d'une baisse du taux d'actualisation.
- une variation du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable, à l'exception de l'écart d'acquisition porté par le pôle Santé & Industrie. Dans ce cas, la dépréciation reconnue en 2017 aurait été de 4,3 millions d'euros dans le cas d'une hausse du taux et de 7,8 millions d'euros dans le cas d'une baisse du taux de croissance à l'infini.

4.6.5 Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 01/01/2016	82 640	213 471	17 811	4 417	318 338
Acquisition	901	8 950	954	6 931	17 735
Cession	-863	-7 297	-755	-148	-9 064
Variation de périmètre	8 512	8 629	715	12	17 867
Change	-519	-1 089	-45	-120	-1 773
Biens destinés à la vente	-3 404				-3 404
Autres	606	4 194	552	-5 150	203
Au 31/12/2016	87 873	226 858	19 232	5 942	339 903
Au 01/01/2017	87 873	226 858	19 232	5 942	339 903
Acquisition	2 352	11 784	1 217	4 908	20 261
Cession	-1 344	-4 230	-315	0	-5 888
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Change	-1 249	-4 995	-334	1	-6 578
Variation des avances				531	531
Mise en service	1 482	4 003	-762	-4 634	89
AU 31/12/2017	89 114	233 421	19 038	6 748	348 320

Dépréciation / Amortissement (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 01/01/2016	-32 218	-157 981	-12 523	0	-202 722
Dotation	-3 502	-15 629	-1 538		-20 669
Reprise	470	6 450	686		7 606
Variation de périmètre	0	0	0		0
Change	80	585	-12		653
Biens destinés à la vente	541				541
Autres	0				0
Au 31/12/2016	-34 629	-166 575	-13 387	0	-214 595
Au 01/01/2017	-34 629	-166 575	-13 387	0	-214 595
Dotation	-3 483	-15 509	-1 290		-20 282
Reprise	287	3 436	204		3 927
Variation de périmètre	0	0	0		0
Change	320	3 301	232		3 854
AU 31/12/2017	-37 505	-175 347	-14 240	0	-227 092

Valeur Nette (en milliers d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel	Autres	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 31/12/2016	53 244	60 283	5 845	5 942	125 308
Au 31/12/2017	51 609	58 074	4 797	6 748	121 228

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des terrains et constructions financés par des contrats de location financement s'élève à 4 014 milliers d'euros (10 072 milliers d'euros au 31 décembre 2016). Celle du matériel financé par des contrats de location financement s'élève à 118 milliers d'euros (1 305 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

4.6.6 Actifs destinés à la vente

Suite à l'acquisition du Groupe Topline, le Groupe PSB INDUSTRIES a rationalisé son outil de production sur le continent nord-américain en transférant des actifs industriels entre ses sites de production et en fermant son site de Wyandanch en septembre 2016. Aussi, au 31 décembre 2016, le site a été reclassé en actifs destinés à la vente pour une

valeur nette comptable de 2,9 millions d'euros. Ce site a été cédé au cours du premier semestre 2017 pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, aucun actif n'est présenté en actifs destinés à la vente.



4.6.7 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du Groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

en milliers d'euros	Part contrôlée dans le Groupe*		
	% Détenu	Part des capitaux propres	Part du résultat net
BAIKOWSKI JAPAN CORPORATION			
Au 31/12/2017	50	3 612	559
Au 31/12/2016	50	3 680	418
ALKO			
Au 31/12/2017	50	61	2
Au 31/12/2016	50	59	1
BAIKOWSKI KOREA CORPORATION			
Au 31/12/2017	50	316	32
Au 31/12/2016	50	286	7
TOTAL			
Au 31/12/2017		3 989	593
Au 31/12/2016		4 025	425

* après retraitements de consolidation, notamment élimination des marges en stocks

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

en milliers d'euros	Baikowski Japan		Alko		Baikowski Korea	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants	7 500	7 271	1 252	1 321	0	8
Actifs courants	12 263	10 843	441	332	692	680
Passifs non courants	1 370	2 149	0	0	0	0
Passifs courants	10 160	7 658	1 571	1 535	68	117
Chiffre d'affaires	21 245	18 821	1 630	1 622	1 120	851
Résultat opérationnel	1 894	1 796	9	6	56	5
Résultat net	1 118	848	4	1	64	13

4.6.8 Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêts	72	88
Dépôts et cautionnements	705	480
Autres*	583	745
TOTAL	1 360	1 313

* Dont 500 milliers d'euros de trésorerie confiés à l'établissement en charge du contrat d'animation des titres PSB INDUSTRIES (668 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

4.6.9 Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	19 238	-2 269	16 970	15 359	-2 023	13 336
Encours	11 377	-666	10 711	13 275	-291	12 984
Produits finis	19 042	-1 631	17 411	21 694	-1 824	19 870
Marchandises et moules	11 942	-883	11 059	12 854	-594	12 260
TOTAL	61 599	-5 449	56 150	63 182	-4 732	58 450

Les montants sont présentés après éliminations des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation.

Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

en milliers d'euros	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises et moules	Total
		-2 023	-291	-1 825	-594
Dotation	-706	-262	-650	-381	-2 000
Reprise	554	12	266	213	1 045
Change	111	1	40	39	191
Reclassement et variations de périmètre	-205	-126	538	-161	47
AU 31/12/2017	-2 269	-666	-1 631	-883	-5 449

4.6.10 Clients

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés < 1 an	62 070	64 824
Clients et comptes rattachés > 1 an		
Provisions pour dépréciation	-3 534	-3 084
TOTAL	58 536	61 740

La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

	31/12/2017	31/12/2016
Au 01/01/2017	-3 084	-983
Dotations	-874	-2 087
Reprises	142	181
Variation de périmètre	0	-105
Change	282	-91
AU 31/12/2017	-3 534	-3 084

Au 31 décembre, l'analyse des créances clients est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients nets sans retards	49 372	53 686
Retards < 90 jours	5 249	7 786
Retards 90 - 180 jours	438	268
Retards 180 - 365 jours	174	0
Retards > 1 an	3 304	0
CLIENTS NETS	58 536	61 740

Au 31 décembre 2017, le Groupe a déprécié des créances clients à hauteur de 3,5 millions d'euros sur un total de créances clients échues de 11,4 millions d'euros.

4.6.11 Autres créances

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Créances sociales	62	46
Créances fiscales	5 741	4 897
Charges constatées d'avance	2 356	1 780
Autres créances	3 534	4 588
Sous-total	11 693	11 311
Provisions pour dépréciation	-135	-124
TOTAL	11 558	11 187

4.6.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	30 388	23 054
Placements court terme	1	1
TOTAL	30 389	23 055

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).



4.6.13 Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2017, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2017.

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs existants au 31 décembre 2017 sont 23 000 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2017 valorisées au 31 décembre 2017 pour un montant de 11 K€ charges sociales comprises.

Suivi plans actions performances :

Au 31/12/2017	AP1	AP2	APM1	APM2	AP3
Autorisation AGE	10/09/2015	10/09/2015	10/09/2015	10/09/2015	10/09/2015
Date de décision CA	11/06/2015	29/4/2016	29/04/2016	14/04/2017	14/12/2017
date d'acquisition	11/07/2018	30/04/2019	29/04/2020	14/04/2021	15/12/2020 et 15/12/2021
conditions de performance	oui	oui	oui	oui	non
période de performance	2015<>2018	2016<>2019	2016	2017	
Quantité totale	16 500	12 300	4 000	4 000	23 000
dont collaborateurs	13 500	10 800	0	0	23 000
nombre collaborateurs	20	18	0	0	9
dont mandataires sociaux	3 000	1 500	4 000	4 000	0
nombre mandataires	1	1	1	1	0
Quantité caduque	-6 000	-4 100	-4 000	-4 000	0
Quantité encours	10 500	8 200	0	0	23 000

Détail des actions propres

Actions propres	31/12/2017	31/12/2016
en nombre de titres	29 874	27 115
en valeur	1 407	1 249

Écart de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (4.6.2.5 Conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2017 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollars US	1,1993	1,1292
Peso Mexicain	23,6612	21,3331
Yen	135,0100	126,6390
Won	1 279,6100	1 275,8953
Zloty	4,1770	4,2565
Yuan	7,8044	7,6259

Dividendes payés et proposés

Au titre de l'année 2017	en euros/action	en Keuros
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	1,25	4 594
Dont acompte versé en 2017	0,00	0,00
Solde restant à verser en 2017	1,25	4 594
TOTAL	1,25	4 594
Au titre de l'année 2016	en euros/action	en Keuros
Dividende versé le 27 avril 2017	1,80	6 615
dont acompte versé en 2016	0,00	0,00
TOTAL	1,80	6 615

4.6.14 Passif financier hors dettes d'exploitation

Détail du passif financier hors dettes d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Dettes envers les sociétés de crédit	54 932	59 905
Dettes obligataires	30 000	30 000
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	345	965
Autres dettes financières	2 845	2 528
Dettes financières long terme	88 122	93 398
Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an)	20 964	21 017
Découverts bancaires	1 876	914
Crédit Bail	635	783
Autres dettes financières	13	3 752
Dettes financières à moins d'un an	23 488	26 465
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	111 610	119 863
Instruments dérivés long terme	25	62
Instruments dérivés court terme	42	1 097
TOTAL PASSIF FINANCIER	111 677	121 022

Au 31 décembre 2017, les dettes d'escrow (3,1 millions d'euros à moins d'un an) et les dettes d'earn-out (2,2 millions d'euros à plus d'un an) présentés en autres dettes financières au 31 décembre 2016 ont été soldés. Au 31 décembre 2017, les autres dettes financières long terme comprennent la participation des salariés pour 0,8 million d'euros, dont la gestion est internalisée, et une dette sur acquisition immobilière pour 2 millions d'euros.

Analyse par devise du passif financier

	31/12/2017	31/12/2016
Euro	86 646	84 898
US Dollars	23 055	35 001
Zloty	731	418
Renminbi	1 245	673
Yen		32
TOTAL	111 677	121 022

Les chiffres ci-dessus correspondent à la contrevaletur en euros des passifs financiers libellés en devise étrangère au 31 décembre 2017.

Analyse par échéance du passif financier

	31/12/2017	31/12/2016
< 12 mois	23 528	27 562
13 et 24 mois	18 830	18 958
25 et 36 mois	20 219	18 742
37 et 48 mois	16 086	18 384
49 et 60 mois	25 502	13 221
> 60 mois	7 514	24 156
TOTAL	111 677	121 022

Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

Au cours de l'exercice 2017, les passifs financiers issus des activités de financement ont diminué de 9,2 millions d'euros et s'établissent à 109,7 millions d'euros (119 millions d'euros à fin 2016). La partie cash de cette variation est de 4,1 millions d'euros et 5,1 millions d'euros pour la partie non cash dont

3,7 millions d'effet change. Le solde de la partie non cash est constituée d'une nouvelle dette sur acquisition immobilière et de la sortie des dettes d'escrow et d'earn-out existantes fin 2016.

	31/12/2016	Variation "cash" 2017	Variations "non cash"			31/12/2017
			Acquisition	Sortie	Variation de change	
Dettes obligataires	30 000					30 000
Dettes envers les sociétés de crédit	80 922	-1 710			-3 316	75 896
Crédit Bail	1 748	-768				980
Autres dettes financières	6 280	-1 657	2 000	-3 349	-416	2 858
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES*	118 950	-4 135	2 000	-3 349	-3 732	109 734

* Dettes financières dont les flux sont classés en activité de financement dans le tableau de flux de trésorerie, ce qui n'est pas le cas du découvert bancaire



Clauses de covenants bancaires

Au 31 décembre 2017, 61,3 millions d'euros de dettes financières sont assortis de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

Au 31 décembre 2017, le Groupe satisfait l'ensemble des ratios. Le Gearing ratio comptable (Dettes Financières Nette/Situation Nette) s'élève à 60 % (71 % en 2016) et le Leverage ratio comptable (Dettes Financières Nette / EBITDA) à 1,7 x (2,0 x en 2016).

Ces deux ratios repris dans la convention de crédit syndiqué signée le 3 février 2015 sont inférieurs aux limites applicables qui sont au 31 décembre 2017 < 150 % et 3,0 x.

Par ailleurs, PSB INDUSTRIES s'est engagé vis-à-vis des partenaires bancaires à appliquer une politique de distribution de dividendes inférieure ou égale à 45 % du résultat net consolidé.

4.6.15 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionné au Bilan
Au 01/01/2016	8 368		8 368
Coût 2016	814		814
Variation actuarielle	-794		-794
Changement régime/périmètre	102		102
Paievements	-358		-358
Au 31/12/2016	8 132		8 132
Coût 2017	654		654
Variation actuarielle	-37		-37
Changement régime/périmètre	103		103
Paievements	-778		-778
AU 31/12/2017	8 074		8 074

Composante de la charge annuelle	2017	2016
Coûts des services passés	543	703
Charge d'intérêt	111	111
AU 31 DÉCEMBRE	654	814

La ventilation de la charge est détaillée ci-dessous :	2017	2016
Coût des ventes	385	520
Recherche et développement	44	33
Commercial	-68	44
Administratif	183	106
AU 31 DÉCEMBRE	543	703

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	1,40%	1,50%
Taux variable de rendement des actifs financiers	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	1,00 - 4,26 %	1,00 - 4,26 %
Table de mortalité	INSEE 2012-2014 par sexe	INSEE 2012-2014 par sexe
Age moyen de départ	Age "taux plein"	Age "taux plein"

Analyse de sensibilité des provisions pour retraite et avantages assimilés

Une variation de +0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2017 de -250 milliers d'euros.

Une variation de -0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2017 de +262 milliers d'euros.

Une variation de +1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2017 de +1 114 milliers d'euros.

Une variation de -1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2017 de -941 milliers d'euros.

4.6.16 Provisions pour risques et charges

Echéance < 1 an (en milliers d'euros)	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2017	1 305	348	786	2 439
Dotation	609	0	1 057	1 666
Utilisation	-1 058	-48	-280	-1 386
Reprise	-91	-305	-397	-793
Reclassement	210	0	-109	101
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	1	5	-11	-5
AU 31/12/2017	976	0	1 046	2 022

Echéance > 1 an (en milliers d'euros)	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2017	180	0	705	885
Dotation	0	0	38	38
Utilisation	0	0	-83	-83
Reprise	0	0	-100	-100
Reclassement	-180	0	0	-180
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	0	-31	-31
AU 31/12/2017	0	0	530	530

Impact sur les flux :

	Opérationnel	Financier	Total 2017	Total 2016
Dotation	1 704		1 704	2 483
Utilisation	-1 469		-1 469	-737
Reprise	-893		-893	-796
Reclassement	-79		-79	0
Variation de périmètre	0		0	373
Change	-35		-35	-23

4.6.17 Autres dettes

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes reçus	3 774	1 801
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3 187	3 270
Dettes sociales	18 618	18 888
Dettes fiscales	2 800	2 608
Produits constatés d'avance	2 442	3 866
Dettes diverses	1 362	1 658
TOTAL	32 184	32 091

4.6.18 Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers en centralisant l'engagement des opérations et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe utilise uniquement des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) comme types d'instruments de gestion du risque de taux d'intérêts. Ces contrats ont pour objectif la sécurisation et l'optimisation des charges financières du Groupe, ainsi que la gestion de la répartition entre dette à taux variable et à taux fixe.

Ces contrats d'échange de taux d'intérêts permettent au Groupe d'emprunter à taux variable, et d'échanger celui-ci contre un taux fixe.

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor pour l'Euro, et le Libor pour l'USD. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable en taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

Au 31 décembre 2017, et après prise en compte des couvertures, 90 % des dettes financières sont à taux fixe.

	31/12/2017	31/12/2016
Total taux fixe ou couvert	100 125	105 367
Total taux variable*	11 485	14 496
TOTAL	111 610	119 863

*dont découvert bancaire pour 1 876 K€ au 31/12/2017

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 2,5 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2016 et représente un coût moyen 2017 de 2,3 % de la dette moyenne annuelle, identique à 2016.



Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, environ 13 % de la dette en US Dollars et 8 % de la dette en Euros est à taux variable.

Le tableau ci-dessous indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 50 points de base (0,5 %) et 100 points de base (1,0 %) de l'Euribor 3 mois et du Libor USD 3 mois, toutes choses égales par ailleurs. Les taux de référence retenus pour la simulation sont les taux moyens de l'année 2017 (1,2637 % pour le libor USD 3 mois et -0,3290 % pour l'Euribor 3 mois).

Cette simulation ne porte que sur la dette en US Dollars et en Euros à taux variable non couverte par un instrument financier (2,9 millions d'US Dollars et 6,6 millions d'euros).

	+50 pb	+100 pb
Produits de trésorerie ou équivalent*	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-26	-73
Coût de l'endettement financier net	-26	-73

* Il a été retenu comme hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative

Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

L'objectif de la politique générale du Groupe est de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre

devise comptable. Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de comptabilité et concerne principalement deux filiales françaises ayant des flux en USD et JPY, ainsi que les filiales mexicaines, polonaises et chinoise.

La politique du Groupe, appliquée par l'ensemble de ses filiales opérationnelles concernées, est de conclure des achats/ventes de devises, soit au comptant soit à terme. De plus, cette politique exclut tout engagement dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme pouvant exister, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture. L'exposition nette au risque de change est suivie régulièrement.

Au 31 décembre 2017, tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change étaient qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Par ailleurs, les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe, résultant de la conversion en euros des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Les devises sur lesquelles porte ce risque sont principalement l'USD, le PLN, le MXN et le CNY.

Sensibilité au taux de change

Ces tableaux indiquent, toutes choses égales par ailleurs, la sensibilité du résultat net et des capitaux propres consolidés du Groupe au risque de change lié à la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations simulées sont celles par rapport à l'euro des devises suivantes : USD, PLN, MXN, CNY, en prenant pour référence les taux moyen et taux de clôture de l'année 2017.

	Variation du cours moyen				Impact sur le résultat net			
	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY
+15%	1,2986	4,8950	24,5331	8,7698	477	-191	-374	148
+5%	1,1857	4,4693	22,3998	8,0072	174	-70	-137	54
taux moyen 2017	1,1292	4,2565	21,3331	7,6259	0	0	0	0
-5%	1,0727	4,0437	20,2664	7,2446	-193	77	151	-60
-15%	0,9598	3,6180	18,1331	6,4820	-645	259	506	-200

	Variation du cours de clôture				Impact sur les capitaux propres			
	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY	EUR/USD	EUR/PLN	EUR/MXN	EUR/CNY
+15%	1,3792	4,8036	27,2104	8,9751	-2 092	-2 658	-1 385	-200
+5%	1,2593	4,3859	24,8443	8,1946	-764	-970	-506	-73
taux clôture 2017	1,1993	4,1770	23,6612	7,8044	0	0	0	0
-5%	1,1393	3,9682	22,4781	7,4142	845	1 072	559	81
-15%	1,0194	3,5505	20,1120	6,6337	2 830	3 595	1 874	271

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectuent en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du Groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

Néanmoins, cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2017, la dépréciation des créances clients s'élève à 3,5 millions d'euros (3,1 millions d'euros en 2016).

Risque de liquidité

	Dettes financières	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Au 31/12/2016				
Echu	914	5 467	2 345	8 726
< 3 mois	7 959	39 119	20 451	67 529
3 à 12 mois	17 593	1 324	6 524	25 441
1 à 5 ans	69 243		62	69 305
> 5 ans	24 155			24 155
TOTAL	119 863	45 909	29 383	195 155
Au 31/12/2017				
Echu		7 115	1 805	8 920
< 3 mois	2 020	34 594	22 285	58 899
3 à 12 mois	21 468		8 168	29 636
1 à 5 ans	80 636		451	81 087
> 5 ans	7 486		727	8 213
TOTAL	111 610	41 709	33 436	186 754

Risque de capital

PSB INDUSTRIES gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (le Gearing) ;
- L'autre égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage).

La politique de PSB INDUSTRIES est de contenir ses ratios respectivement en dessous de 150 % et de 3,0 x en dehors des

périodes de forte croissance ou la limite peut être portée à 175 % et de 3,5 x.

Au 31 décembre 2017, 61,3 millions d'euros de dettes financières sont assorties de clauses portant sur les deux ratios financiers énoncés ci-dessus. Le Groupe satisfait à ces ratios.

La Dette Financière Nette au 31 décembre 2017 s'élève à 81,2 millions d'euros (Dette Financière Brute – Trésorerie).

	2017	2016
Total des Dettes financières	111 610	119 863
Trésorerie et équivalents	-30 389	-23 055
Endettement net (1)	81 221	96 808
Capitaux propres (2)	136 080	135 691
Gearing ratio Non Proforma (1)/(2) *	60%	71%
Gearing ratio Proforma *	60%	47%
EBIT	18 931	25 849
Amortissements et provisions moins résultat des sociétés MEE	27 667	22 581
EBITDA Non Proforma (3) *	46 598	48 430
Leverage Non Proforma * (1)/(3)	1,7	2,0
Leverage Proforma *	1,7	1,4

* Le calcul pro-forma revient à exclure du calcul les impacts estimés liés aux entrées de périmètre ayant eu lieu au cours de l'exercice.

4.6.19 Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés, prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie

établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

Instruments financiers dérivés actifs au 31/12/2017

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
USD vente à terme	10 800	15
JPY vente à terme	1 100 000	64
Couverture de juste valeur		
USD vente à terme	12 650	154
JPY vente à terme	466 350	325
TOTAL	1 589 800	558
Instruments de taux d'intérêts	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Libor USD 3M/taux fixe		
2018	17 900	118
2019	12 100	95
2020 et plus	3 100	10
TOTAL		223
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS COURT TERME		660
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS LONG TERME		121



Instruments financiers dérivés passifs au 31/12/2017

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
USD vente à terme	1 000	-3
USD achat à terme	8 160	-21
Couverture de juste valeur		
JPY achat à terme	65 000	-1
TOTAL	74 160	-25
Instruments de taux d'intérêts	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Euribor 3M/taux fixe		
2018	13 300	-21
2019	10 100	-18
2020 et plus	2 900	-3
TOTAL		-42
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS PASSIFS COURT TERME		-42
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS PASSIFS LONG TERME		-25

Comptabilisation des instruments financiers

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

Instruments de change	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2016	250	-708	0
Impact sur le résultat opérationnel		143	
Impact sur le résultat financier		1 039	
Impact sur les capitaux propres	-191		
VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2017	59	474	0

Instruments de taux			
VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2016	123	0	0
Impact sur le résultat opérationnel			
Impact sur le résultat financier			
Impact sur les capitaux propres	57		
VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2017	180	0	0

4.6.20 Engagements hors bilan

	A 1 an au plus	A 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Engagements reçus					
Financement bancaire				0	0
Cautions				0	0
Nantissements				0	0
Engagements donnés					
Cautions	3 558	534	148	4 240	5 333
Nantissements	66			66	1 533
Autres*	20 872	33 900		54 772	61 479

* Les montants des autres engagements correspondent aux montants du nominal des instruments financiers pour la couverture de taux et de change.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

4.6.21 Résultat par action

Le résultat net part du Groupe par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (3 675 000 actions) auquel s'ajoutent, pour l'exercice 2017, 958 actions gratuites considérées comme potentiellement dilutives et à l'exclusion

des titres d'autocontrôle, soit 18 983 actions en moyenne (21 284 sur 2016). Compte tenu de leurs conditions de performance, les actions gratuites en cours des plans 2015 et 2016 n'ont pas été retenues comme potentiellement dilutives.

	2017	2016
Résultat net part du Groupe (en K euros)	10 208	14 856
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 656 975	3 647 885
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	2,78	4,07
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	2,79	4,04

4.6.22 Coût des ventes, matières et sous-traitance

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Matières et sous-traitance	175 706	170 010
<i>dont variation de stock</i>	-1 201	3 311
<i>dont pertes et gains de change</i>	16	-163
Main d'oeuvre (y compris intérim)	80 302	77 072
Amortissements industriels	19 072	19 866
Autres coûts de production	40 668	37 962
TOTAL	315 748	304 910

4.6.23 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élevèrent à 4 005 milliers d'euros en 2017 soit 1,06 % du chiffre d'affaires.

Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent

être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années - pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

4.6.24 Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (une charge de 543 milliers

d'euros a été comptabilisée en 2017 au titre des indemnités de fin de carrière).

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des ventes	69 836	69 388
Recherche et développement	2 988	2 955
Commercial	8 434	7 143
Administratif	16 212	16 388
TOTAL	97 470	95 874

L'effectif global du Groupe fin 2017, hors intérim, s'élevait à 2 342 personnes. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (22 personnes), Baikowski Korea Corp. (2 personnes), Bureau

commercial Chine (1 personne) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence.

4.6.25 Amortissements et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

en milliers d'euros	2017	2016
Amortissements		
Relations clients	-614	-664
Autres immobilisations incorporelles	-356	-329
Constructions	-3 482	-3 410
Installations techniques, matériel et outillage	-15 506	-15 629
Autres immobilisations corporelles	-1 290	-1 603
TOTAL	-21 249	-21 634
Dépréciations		
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	-7 623	0
Perte de valeur sur immobilisations corporelles		0
Immobilisations Financières		0
Stocks	-955	393
Clients	-732	-1 907
Autres actifs		-70
TOTAL	-9 309	-1 584

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des ventes	-19 072	-19 694
Recherche et développement	-368	-377
Commercial	-14	-23
Administratif	-1 182	-1 003
Amortissement de la Customer Relationship	-614	-537
TOTAL	-21 249	-21 634



4.6.26 Détail des autres produits et charges opérationnels

Détail des autres produits

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
CICE	1 888	1 626
Crédit d'impôt recherche	1 034	1 055
Plus-value de cession d'actifs	991	45
Autres	1 226	450
TOTAL	5 139	3 176

Au cours de l'année 2017, le Groupe a finalisé plusieurs opérations non-récurrentes :

- Le site de Wyandanch dans le New Jersey a été cédé, générant une plus-value de 0,9 million d'euros.
- Un accord a été finalisé avec l'ancien propriétaire de Topline, entraînant un gain opérationnel de 0,7 million d'euros. L'ancien propriétaire a renoncé à des droits actuels et futurs à complément de prix et paiement différé, comptabilisés lors de l'acquisition en 2016, à hauteur de 3,3 millions d'euros en raison du défaut d'un client américain majeur. Sur l'exercice 2017, le Groupe a comptabilisé une charge complémentaire de dépréciation des créances et stocks douteux afin de couvrir la totalité du risque afférent. Concomitamment, une perte de l'écart d'acquisition pour 1,4 millions d'euros a été reconnue dans les états financiers.
- Un accord a été finalisé avec l'ancien propriétaire de C+N au titre des compléments de prix et paiements différés, entraînant un résultat opérationnel de 0,1 million d'euros.

Détail des autres charges

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux provisions et dépréciations*	27	2 847
Autres	1 017	158
TOTAL	1 043	3 007

Au 31 décembre 2017, une charge de 0,7 million d'euros a été reconnue dans les états financiers suite au départ du précédent Président Directeur Général.

*Comme mentionné au chapitre 4.1, dans l'objectif de fournir une information fiable et pertinente, une dépréciation de créances sur un client Topline comptabilisée en 2016 pour un montant de 1,9 millions d'euros a été reclassée du poste "coûts des ventes" au poste "autres charges opérationnelles".

4.6.27 Définition et détermination de l'EBITDA

Les principaux agrégats du Groupe PSB INDUSTRIES sont l'EBITA, l'EBIT et l'EBITDA, dont les constructions sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Aussi, la détermination de l'EBITDA (Earnings Before Tax Depreciation and Amortization) se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	dont amortissements et provisions	31/12/2016	dont amortissements et provisions
Chiffre d'affaires	378 445		376 952	
Matières et sous-traitance	-175 706		-170 010	
Marge brute	202 740		206 942	
Coûts des ventes	-140 042	-19 124	-134 900	-20 718
Frais de recherche et développement	-4 005	-359	-3 796	-376
Frais commerciaux et de distribution	-10 262	611	-10 841	-47
Coûts administratifs	-27 371	-1 367	-31 613	-1 457
Autres produits opérationnels	5 139	-1 204	3 176	518
Autres charges opérationnelles	-1 043		-3 007	-389
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCART D'ACQUISITION ET MISES EN ÉQUIVALENCE (EBITA)	25 155		25 961	
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	-6 817	-6 817	-537	-537
Quote-part des sociétés mises en équivalence	593		425	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)	18 931	-28 259	25 849	-23 006
Amortissements et dépréciations	27 453		21 634	
Provisions passif	806		1 372	
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-593		-425	
EBITDA	46 598		48 430	

4.6.28 Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	55	36
Coût de l'endettement financier brut	-2 507	-2 862
Coût net de l'endettement financier	-2 451	-2 826
Variation valeur des instruments financiers	1 030	-797
Gains et pertes de change	-1 132	-1 015
Autres	-492	-518
Autres produits et charges financiers	-594	-2 330
TOTAL	-3 045	-5 156

4.6.29 Impôts

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 1990. PSB INDUSTRIES, CGL Pack Service, CGL Pack Anney, CGL Pack Lorient, Baikowski, DTP, Plastibell, Plastibell Pharm, Texen SAS, CCM, SR2P et Mayet sont les sociétés historiques intégrées. Au 1^{er} janvier 2017, la société Omega 10 a rejoint le périmètre d'intégration fiscale.

Aux Etats-Unis, deux périmètres d'intégration fiscale ont été constitués. Le premier regroupe BIC et BMI. Le second Mar-lee, Topline Products, Topline Michigan et C+N Packaging.

Au 31 décembre 2017, la charge fiscale s'analyse comme suit :

	2017	2016
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	6 561	6 594
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	1 173	
Impôt différé		
Différences temporelles	-2 110	-755
Variation de taux	54	
TOTAL IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	5 678	5 839

Réconciliation de la charge d'impôt

Réconciliation de la charge d'impôt	2017	2016
Résultat net part du Groupe	10 208	14 856
Impôt sur les résultats	5 678	5 839
Intérêts minoritaires		
Résultat des sociétés mises en équivalence	-593	-425
Résultat comptable avant impôt (A)	15 293	20 269
Charge d'impôt théorique (33,33% en 2017 et 2016)	5 097	6 756
Complément d'impôt sur les sociétés	1 550	665
Différentiel de taux des filiales étrangères	-439	-425
Variation de taux N versus N-1	-54	
Différence permanente (CIR et CICE compris)	-1 122	-659
Dépréciation des écarts d'acquisition	2 541	
Utilisation du report déficitaire non reconnu antérieurement	-593	-481
Non activation des pertes	1 257	335
Impôts différés liés à des crédits d'impôts	-176	-341
Régularisation impôt sur exercices antérieurs	-1 173	
Autres*	-1 210	-12
Charge d'impôt réelle	5 678	5 839
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	37,13%	28,81%

*La finalisation des accords avec les anciens propriétaires de Topline et de C+N a généré un produit d'impôt non-fiscalisé. L'effet impôt de 1 077 milliers d'euros est présenté dans la ligne "autres".

La réforme fiscale américaine a conduit le Groupe à reconnaître une dette d'impôt sur les réserves non-distribuées d'une filiale polonaise pour un montant de 1,3 millions d'euros. La charge est incluse dans la ligne "complément d'impôt sur les sociétés".

Variation des impôts différés

	2017	2016
Impôts différés nets au 1er janvier	-1 626	-2 200
Produit (charge) de l'exercice	2 056	755
Impôts directement imputés en capitaux propres	129	-763
Autres effets (change, périmètre,...)	220	582
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU 31 DÉCEMBRE	779	-1 626



Origine des impôts différés actif et passif

	2017			2016		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles et incorporelles	42	5 397	-259	597	6 042	107
Stocks	332	0	-93	425	0	-134
Instruments financiers	0	238	-127	37	148	266
Autres actifs	604	0	604	0	0	0
Report fiscaux et déficitaires	277	0	277	0	0	0
Provisions pour retraites	2 592	0	0	2 592	0	105
Autres provisions	584	0	584	0	0	0
Différences fiscales temporaires	625	0	625	0	0	0
Autres	1 358	0	445	1 413	500	411
Reclassement actif/passif	-1 470	-1 470	0	0	0	0
TOTAL	4 944	4 165	2 056	5 064	6 690	755

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise.

Au 31 décembre 2017, compte tenu du caractère incertain de recouvrabilité, le Groupe n'a pas activé certains déficits reportables pour un montant d'impôt de 2 293 K€.

4.6.30 Information sectorielle

Par secteur d'activité

En 2017	Luxe & Beauté	Agroalimentaire & Distribution	Chimie de Spécialités	Santé & Industrie	Holding	Elimination	Total
Indicateurs de résultat							
Chiffre d'affaires	191 243	47 946	39 517	100 051	0	-311	378 445
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	10 038	2 588	3 861	10 339	1 433	0	28 259
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	593	0	0	0	593
Résultat opérationnel (EBIT)	8 586	4 740	5 671	-121	55	0	18 931
Actif							
Immobilisations corporelles nettes	52 926	17 248	27 557	25 030	285	-1 817	121 228
Investissements industriels nets	9 973	1 557	2 608	3 904	-2 373	0	15 669
BFR opérationnel*	41 895	7 096	8 486	13 577	514	0	71 568
TOTAL BILAN	178 047	41 292	52 077	76 597	148 084	-156 031	340 067
Passif courant et non courant	127 734	18 593	23 244	57 390	81 007	-103 980	203 987
Effectif	1 217	250	139	717	19	0	2 342

* stocks nets + clients nets - fournisseurs

En 2016	Luxe & Beauté	Agroalimentaire & Distribution	Chimie de Spécialités	Santé & Industrie	Holding	Elimination	Total
Indicateurs de résultat							
Chiffre d'affaires	191 951	44 530	40 936	100 130	5 192	-5 776	376 963
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	10 473	2 821	4 129	4 094	117	0	21 634
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			425				425
Résultat opérationnel (EBIT)	8 030	4 399	4 982	8 460	-21	0	25 849
Actif							
Immobilisations corporelles nettes	53 539	17 414	28 415	25 690	250	0	125 308
Investissements industriels nets	7 894	2 324	1 922	3 822	234	0	16 196
BFR opérationnel*	42 898	5 576	10 995	14 707	-34	139	74 281
TOTAL BILAN	168 412	42 842	57 887	109 855	146 484	-172 617	352 863
Passif courant et non courant	131 038	20 417	23 540	73 182	88 036	-119 043	217 169
Effectif	1 243	244	139	744	15	0	2 385

* stocks nets + clients nets - fournisseurs

Par secteur géographique

Le Chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et

écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires 2017	Chiffre d'affaires 2016
France	186 780	146 286
Europe (hors France)	73 802	87 269
Amérique	98 337	120 920
Asie	17 491	22 109
Autres	2 035	379
TOTAL	378 445	376 963
(en milliers d'euros)	Actifs non courants 2017	Actifs non courants 2016
France	86 468	84 183
Europe (hors France)	9 481	8 718
Amérique	20 995	26 037
Asie	9 711	11 138
Autres	0	0
TOTAL	126 655	130 076

4.6.31 Parties liées**Transactions avec les co-entreprises**

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation, Baikowski Korea

Corporation et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	12 862	10 221
Achats	2 093	2 150
Clients	3 140	4 032
Compte courant débiteur	607	635
Fournisseurs	529	568

4.6.32 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration	2017	2016
Jetons de présence	195	183

4.6.33 Rémunération des dirigeants

	2017	2016
Avantages à court terme	1 556	1 629
Avantages à long terme		
Charges d'AGA	25	27
Indemnités de révocation	503	
TOTAL RÉMUNÉRATION	2 084	1 656

Cette rémunération concerne les membres du Comex.

Une charge de 74 milliers d'euros a été comptabilisée en 2017 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

4.6.34 Contrat de location financement

	Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financement	Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple
En 2017		
Inferieur à un an	996	929
Entre un et cinq ans	776	1 211
Plus de cinq ans	49	0
TOTAL	1 821	2 140
En 2016		
Inferieur à un an	890	285
Entre un et cinq ans	834	270
Plus de cinq ans	112	16
TOTAL	1 836	571



4.6.35 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.6.36 Honoraires des commissaires aux comptes

en euros HT	Mazars				Ernst & Young (EY)			
	Commissaire aux comptes	Réseau	Total	%	Commissaire aux comptes	Réseau	Total	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
PSB SA	47 900		47 900	10%	78 800		78 800	26%
Filiales intégrées globalement	122 700	190 400	313 100	65%	187 600	30 800	218 400	72%
Sous-total	170 600	190 400	361 000	75%	266 400	30 800	297 200	98%
Services autres que la certification des comptes*								
PSB SA	83 500		83 500	17%	1 000		1 000	0%
Filiales intégrées globalement		37 000	37 000	8%		4 425	4 425	1%
Sous-total	83 500	37 000	120 500	25%	1 000	4 425	5 425	2%
Total	254 100	227 400	481 500	100%	267 400	35 225	302 625	100%

* Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, attestations, procédures convenues, due diligence d'acquisition et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes)



4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société PSB Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PSB Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 4.6.2.3 « Présentation des états financiers consolidés (IAS 1) » de l'annexe des comptes consolidés relative à certains reclassements au compte de résultat.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de l'audit – comptes consolidés - Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur des écarts d'acquisition du Groupe s'élève à 39 millions d'euros au regard d'un total bilan de 340 millions d'euros.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels un écart d'acquisition a été affecté sont soumis annuellement par la direction à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées selon plusieurs méthodes et notamment à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé aux tests annuels de valeurs relatifs aux écarts d'acquisitions. Ces tests ont amené le Groupe à reconnaître une dépréciation de l'écart d'acquisition du pôle Santé et Industrie à hauteur de 6,2 millions d'euros. Par ailleurs, l'écart d'acquisition lié à Topline (pôle Luxe et Beauté), soit 1,3 million d'euros, a été intégralement déprécié.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie, notamment :

- des éléments composant la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie testé et de leur cohérence avec les projections des flux de trésorerie ;
- de la conformité de ces projections de flux de trésorerie avec le budget 2018 présenté au conseil d'administration, et de leur cohérence avec le plan stratégique du groupe pour les 4 années suivantes ;
- du calcul des taux d'actualisation, qui sont évalués selon le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC ») et sont différenciés en fonction du secteur (Emballage ou Chimie de Spécialités) et de la localisation géographique (France ou Etats-Unis) ;
- de l'analyse de sensibilité des tests de perte de valeur effectuée par la direction.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSB Industries par vos Assemblées Générales du 26 mai 2004 pour le cabinet Mazars et du 15 juin 1992 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la vingt-sixième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des

comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Annecy et Lyon, le 5 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Bruno POUGET

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain LAURIA



4.8 Comptes annuels et annexes

4.8.1 Comptes annuels

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actif Immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	100	8
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	103
Immobilisations incorporelles en cours	834	0
Immobilisations corporelles		
Terrains	11	11
Constructions	119	101
Autres immobilisations corporelles	156	140
Immobilisations corporelles en cours	0	0
Immobilisations financières		
Participations	46 285	48 720
Actions propres	1 780	1 134
Prêts	35 894	38 287
Autres immobilisations financières	56	723
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	85 235	89 227
Actif Circulant		
Avances et acomptes versés	193	27
Créances Clients	1 518	1 672
Autres créances	48 106	60 389
Disponibilités	12 476	2 401
Charges constatées d'avance	155	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 448	64 492
Ecarts de conversion actif	2 451	924
TOTAL DE L'ACTIF	150 134	154 643

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres		
Capital social	7 350	7 350
Primes	10 122	10 125
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Autres réserves	37 909	7 316
Report à nouveau	124	78
Acompte sur dividende	0	0
Résultat de l'exercice (bénéfice)	9 518	37 208
Provisions réglementées	170	108
TOTAL CAPITAUX PROPRES	65 957	62 948
Provisions pour risques et charges	934	1 238
TOTAL DES PROVISIONS	934	1 238
Autres emprunts obligataires	30 000	30 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 939	48 548
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 047	478
Dettes fiscales et sociales	1 256	1 604
Autres dettes	8 898	9 324
TOTAL DES DETTES	81 140	89 955
Ecarts de conversion passif	2 102	502
TOTAL DU PASSIF	150 134	154 643



Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Vente de services	6 270	6 584
Reprises sur provision et transfert de charges	0	48
Total des produits d'exploitation	6 270	6 632
Autres achats et charges externes	-3 059	-2 840
Impôts et taxes	-243	-262
Salaires, traitements et charges sociales	-3 883	-3 374
Dotations aux amortissements et provisions	-113	-232
Autres charges	-195	-183
Total des charges d'exploitation	-7 492	-6 892
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 222	-260
Produits financiers de participation	11 361	37 035
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	171	40
Autres produits financiers	3 474	4 113
Reprises sur provision et transfert de charges		0
Total des produits financiers	15 007	41 187
Intérêts et charges assimilés	-1 755	-1 963
Autres charges financières	-1 837	-1 757
Dotations aux provisions sur l'actif financier	-2 240	-924
Total des charges financières	-5 832	-4 645
RÉSULTAT FINANCIER	9 174	36 543
Résultat courant avant impôt	7 952	36 282
Cessions d'autres immobilisations	97	32
Autres produits exceptionnels	314	0
Total des produits exceptionnels	411	32
VNC des autres immobilisations cédées	-86	-1
Autres charges exceptionnelles	-312	-376
Total des charges exceptionnelles	-399	-378
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12	-346
Impôt sur les bénéfices	1 554	1 270
TOTAL DES PRODUITS	23 241	47 851
TOTAL DES CHARGES	-13 723	-10 644
BÉNÉFICE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	9 518	37 207

4.8.2 Annexe aux comptes annuels

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

4.8.2.1 Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'année 2017, PSB INDUSTRIES SA a exercé son rôle de holding animatrice. A ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégiques à ses filiales et a assuré pour partie le financement des investissements et du besoin en fonds de roulement de ses filiales.

Le 27 juillet 2017, François-Xavier Entremont a succédé à Olivier Salaun en tant que Président Directeur Général. Le 4 septembre 2017, Olivier Salaun a démissionné de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2017 a nommé mesdames Sonia Sikorav et Lisa Benazech administrateurs pour 4 ans.

4.8.2.2 Principes comptables

Le présent bilan et compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code de commerce ainsi que du règlement 2014-3 relatif au plan comptable retenant notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

- prudence.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

4.8.2.3 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de cinq exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

agencement terrains	10 ans	linéaire
constructions	30 ans	linéaire
agencements	10 ans	linéaire
meuble de bureau	10 ans	linéaire
matériel de bureau	5 ans	linéaire
matériel de transport	5 ans	linéaire



Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Concernant les dettes et créances en devises, la société a recours à la position globale de change, permettant ainsi de limiter les provisions pour pertes latentes au risque net global découlant de la position de l'entreprise devise par devise.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

Engagement en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au pro-rata de l'ancienneté).

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

La société utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Toutes les opérations sont conformes à la politique interne de gestion des risques de taux et change et répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Pour les couvertures d'actifs ou passifs existants, les instruments dérivés de couverture de change sont évalués à leur juste valeur au bilan et la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Intégration fiscale

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 1990. PSB INDUSTRIES, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski, DTP, Plastibell, Plastibell Pharm, Texen SAS, CCM, SR2P et Mayet sont les sociétés historiques intégrées.

Au 1^{er} janvier 2017, la société Omega 10 a rejoint le périmètre d'intégration fiscale.

4.8.2.4 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)	Au 01/01/2017	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2017
Valeur brute				
Logiciels	412	128	0	540
Autres postes d'immobilisations incorporelles	103	22	-125	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	834	0	834
TOTAL	515	984	-125	1 374
Amortissements et provisions				
Logiciels	404	36	0	440
TOTAL	404	36	0	440

En 2017, le Groupe a engagé le développement d'un ERP, qui devrait être déployé en 2019 et 2020. A ce titre, les coûts activables sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours. Au 31 décembre 2017, les coûts engagés au titre de ce projet s'élèvent à 0,9 million d'euros.

4.8.2.5 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)	Au 01/01/2017	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2017
Valeur brute				
Terrains	11	0	0	11
Constructions	725	0	0	725
Installations techniques, matériels et outillages	35	46	0	81
Autres immobilisations corporelles	490	151	-163	479
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL	1 261	197	-163	1 296
Amortissements et provisions				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	637	24	0	661
Installations techniques, matériels et outillages	24	4	0	28
Autres immobilisations corporelles	349	49	-77	321
TOTAL	1 010	78	-77	1 010

4.8.2.6 Immobilisations financières

Immobilisations financières (en milliers d'euros)	Au 01/01/2017	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2017
Valeur brute				
Participations	48 720	0	0	48 720
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres prêts	38 228	15 578	-17 972	35 834
Autres prêts - intérêts à recevoir	60	61	-60	61
Actions propres	1 249	3 737	-3 578	1 408
Autres titres immobilisés	55	1	0	56
Autres créances immobilisées	668	3 569	-3 737	500
TOTAL	88 980	22 946	-25 347	86 579
Actions propres				
En nombre de titres	27 115	74 524	-71 765	29 874
En valeur (FIFO)	1 249	3 737	-3 578	1 408

Au 31 décembre 2017, le cours de PSB INDUSTRIES s'établit à 44,49 euros.

En 2017, PSB INDUSTRIES a octroyé à ses filiales, détenues indirectement à 100 %, les prêts suivants :

Prêteur	Emprunteur	Capital restant dû au 31/12/17 (en K€)
PSB INDUSTRIES SA	MAR LEE	1 668
PSB INDUSTRIES SA	MAR LEE	375
PSB INDUSTRIES SA	Ceica Plasticos	542
PSB INDUSTRIES SA	Topline Wayne	1 083
PSB INDUSTRIES SA	DTP Mexique	750

4.8.2.7 Provisions inscrites au bilan

Provisions inscrites au bilan (en milliers d'euros)	Au 01/01/2017	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2017
Valeur brute				
Provisions pour risques	1 238	250	-554	934
Provisions réglementées	108	62	0	170
Provisions pour dépréciation	772	2 562	-115	3 219
TOTAL	2 118	2 874	-669	4 323

Au 31 décembre 2017, les titres de DTP ont été dépréciés à hauteur de 2 435 milliers d'euros, la valeur comptable étant supérieure à la valeur d'utilité.

4.8.2.8 Instruments dérivés de change actif

(en milliers d'euros ou milliers de devises pour le notionnel)	Montant notionnel	Valeur de marché	Impact résultat financier
USD vente à terme	12 650	154	154
TOTAL	12 650	154	154

4.8.2.9 Etat des créances

en milliers d'euros	Montant Brut
Impôt sur les bénéfices	2 554
Prêts court terme filiales	44 413
Autres créances	1 139
Total	48 106

4.8.2.11 Charges à payer

en milliers d'euros	Montant Brut
Fournisseurs factures non parvenues	475
Dettes fiscales et sociales	682
Autres dettes	119
TOTAL	1 275

4.8.2.10 Etat des dettes

en milliers d'euros	Montant Brut
Autres emprunts obligataires	30 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	39 939
Emprunts court terme filiales	4 951
Fournisseurs et comptes rattachés	1 047
Intégration fiscale	3 828
Impôt sur les bénéfices	0
Autres dettes fiscales et sociales	1 256
Autres dettes	119
TOTAL	81 140

4.8.2.12 Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant Brut
Prêts - Intérêts	60
Autres créances	740
TOTAL	800



4.8.2.13 Capital

	Au 01/01/2017	Affectation du résultat	Dividendes versés	Acomptes / Activation BSA dividendes		Résultat 2017	Au 31/12/2017
Capital	7 350	0	0	0	0	0	7 350
Primes d'émission	10 125	0	0	0	0	0	10 125
Réserves	8 159	37 207	-6 569	0	-3	0	38 794
Acompte sur dividende sur dividende	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	37 207	-37 207	0	0	0	9 518	9 518
TOTAL	62 841	0	-6 569	0	-3	9 518	65 787

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

PSB INDUSTRIES s'est engagé vis-à-vis des partenaires bancaires à appliquer une politique de distribution de dividendes inférieure ou égale à 45 % du résultat net consolidé.

Actions de performance

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration a attribué 16 500 actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux et à certains salariés de PSB INDUSTRIES le 6 novembre 2015, 16 300 actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux et à certains salariés de PSB INDUSTRIES le 29 avril 2016 et 23 000 actions gratuites de performance à certains salariés de PSB INDUSTRIES le 14 décembre 2017.

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. Pour ce faire, l'acquisition définitive d'une partie des actions est soumise à des conditions de performance et à l'obligation de présence au sein de la société à la date définitive d'acquisition soit le 7 novembre 2018 pour le premier plan, le 30 avril 2019 et 29 avril 2020 pour les plans décidés en 2016, et le 15 décembre 2020 et 2021 pour le plan décidé en 2017.

Au 31 décembre 2017, demeurent 41 700 actions de performance en période d'acquisition autorisée par les CA du 06/11/2015, du 29/04/2016 et du 14/12/2017.

Au titre de cette attribution, la société a provisionné au cours de l'exercice 2017, une charge de 26 279 euros.

Les 41 700 actions gratuites de performance restant attribuables sont les seuls éléments dilutifs existants chez PSB INDUSTRIES SA.

4.8.2.14 Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Montant Brut
Charges constatées d'avance	154
Produits constatés d'avance	0
TOTAL	154

4.8.2.15 Ventilation du chiffre d'affaires net

Ventilation du chiffre d'affaires net	Montant Brut
France	4 884
Export	1 386
TOTAL	6 270

4.8.2.16 Avances aux mandataires

Aucune avance financière n'a été faite aux mandataires.

4.8.2.17 Engagements financiers

Engagements de rachats de titres

Néant.

Engagements d'intégration fiscale

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2017 à 2 102 milliers d'euros.

Engagement en matière de cautions reçues

Néant.

Engagements en matière de cautions données

Au 31 décembre 2017, la société a consenti des cautions à hauteur de l'équivalent de 2,9 millions d'euros au bénéfice d'établissements financiers pour le financement de filiales et sous-filiales étrangères. A la même date, seuls 1,2 millions d'euros sont engagés sur ces financements cautionnés.

Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers. Il s'élève à 96 380 euros au 31 décembre 2017.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées (au prorata de l'ancienneté)

Hypothèses communes à l'ensemble des sociétés du Groupe :

Taux d'actualisation : 1,4 %

Taux d'augmentation des salaires : entre 1 % et 3 % en fonction de la tranche d'âge

Table de mortalité : INSEE 2012-2014 par sexe

Age de départ à la retraite : Age «taux plein» Sécurité sociale

Engagements sur instruments financiers

Montant Nominal au 31/12/17 des SWAP de couverture du risque de taux : 14 900 K€ et 20 832 K\$

Montant Nominal au 31/12/17 des ventes à terme pour couverture du risque de change : 12 650 K\$

4.8.2.18 Effectif moyen

Au 31 décembre 2017, l'effectif moyen est de 19,37 personnes.

4.8.2.19 Rémunération des mandataires

en milliers d'euros	Montant Brut
Organe d'administration (jetons de présence)	195
Organe de direction (montant dû hors jetons de présence)	828

4.8.2.20 Crédit Impôt Compétitivité Emploi

La société bénéficie du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7%. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le CICE s'élevé à 12 456 €, comptabilisé au crédit du compte d'impôt.

Le CICE encaissé au cours de l'exercice 2017 pour un montant de 11 074 €, a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment la reconstitution du fonds de roulement, conformément à son objet.

4.8.2.21 Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	Montant Brut
Charges financières	0
Produits financiers	13 428

4.8.2.22 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	7 952	12	7 964
Impôt avant intégration	585	-4	581
Résultat avant intégration	8 537	8	8 545
Charge/Produit net d'intégration fiscale	973	0	973
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	9 510	8	9 518

4.8.3 Tableau des filiales et participations**4.8.3.1 Filiales détenues à plus de 50%**

En euros	Baikowski	CGL Pack Service	DTP	Texen	Omega 10
Capital social	4 210 625	2 000 000	3 000 000	4 000 000	10 000
Capitaux propres autres que le capital	11 252 344	8 690 871	1 793 531	20 452 936	-7 000
Quote part de capital détenue (%)	100	100	100	100	100
Chiffre d'affaires en 2017	33 004 059	3 284 779	8 801 974	106 607	0
Résultat en 2017	3 635 999	7 540 459	1 786 229	1 282 348	-6 000
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	20 836 816	13 333 095	10 000
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	18 401 815	13 333 095	10 000
Dividendes encaissés sur 2017	8 000 188	3 000 000	356 000	-	-
Prêts et avances accordés	5 577 077	-4 951 000	2 385 325	31 773 061	-
Cautions et avals donnés	-	-	-	-	-

4.8.3.2 Participations

Néant.

4.8.2.23 Éléments du bilan concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2017
Participations	46 285
Créances rattachées à des participations	0
Prêts - intérêts à recevoir	35 894
Créances clients	1 506
Autres créances (compte courant et intégration fiscale)	44 417
Emprunts et dettes financières divers (compte courant)	4 951
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	3 828
Dettes fournisseurs	8

4.8.2.24 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

en milliers d'euros	2017
Résultat de l'exercice	9 518
Impôt sur les bénéfices	1 554
Résultat avant impôt	7 964
Variations des provisions règlementées	62
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	8 027



4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société PSB Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PSB Industries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 46 285 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 4.8.2.3 « Méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan) et des perspectives de rentabilité de la filiale.

Au 31 décembre 2017, les titres DTP ont été dépréciés à hauteur de 2 435 milliers d'euros, la valeur comptable étant supérieure à la valeur d'utilité estimée par la direction.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et parce que la détermination de leur valeur d'utilité nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à examiner l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation réalisée par la direction.

Nous avons notamment examiné la cohérence de la valeur d'utilité retenue pour valoriser les titres de participation dans les comptes individuels de votre société avec la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) évaluée par la direction dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe. Nous avons ainsi contrôlé que la valeur recouvrable des UGT a été ajustée du montant de l'endettement de la participation testée afin de pouvoir être comparée à la valeur des titres de participation dans les comptes individuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSB Industries par votre assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet MAZARS et du 15 juin 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-sixième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable

que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des

comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Anncy et Lyon, le 5 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Bruno POUGET

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain LAURIA



4.10 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société PSB Industries,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec M. Olivier Salaun, Président Directeur Général jusqu'au 27 juillet 2017 et administrateur de la société jusqu'au 4 septembre 2017

Cession d'un véhicule

Nature et objet

Le conseil d'administration, M. Olivier Salaun n'ayant pas participé au vote, a autorisé votre société à céder à M. Olivier Salaun son ancien véhicule de fonction.

Modalités

La cession a été autorisée et réalisée le 30 août 2017 pour un prix de € 59.000 euros net de toutes charges ou garanties. La valeur nette comptable du véhicule s'élevait à € 57.359,75 euros à cette même date.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la demande pour ce type de véhicule est limitée sur le marché de l'occasion, le prix proposé peut être considéré comme étant un prix de marché et est supérieur à la valeur nette comptable.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Olivier Salaun, Président Directeur Général jusqu'au 27 juillet 2017 et administrateur de la société jusqu'au 4 septembre 2017

Retraite complémentaire « article 83 »

Nature et objet

Le Président Directeur Général bénéficie, comme les autres cadres, dans les mêmes termes et conditions, du régime de retraite complémentaire dit « article 83 » existant au sein de la société.

Modalités

Le montant de la cotisation patronale comptabilisée pour l'exercice 2017 au titre de ce régime complémentaire de retraite s'élève à 10 983,84 € pour le Président Directeur Général.

b) ayant donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de l'exécution de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs.

Avec M. Olivier Salaun, Président Directeur Général jusqu'au 27 juillet 2017 et administrateur de la société jusqu'au 4 septembre 2017

Indemnité de départ

Nature et objet

Le Conseil d'administration, M. Olivier Salaun n'ayant pas participé au vote, a confirmé, lors du renouvellement de son mandat de Président Directeur Général, l'engagement pris de verser à M. Olivier Salaun une indemnité en cas de départ contraint, ou de révocation, ou en cas de non-renouvellement de son mandat de Président Directeur Général ou de dirigeant mandataire social, sauf faute grave ou lourde, égale à dix-huit mois de sa rémunération fixe mensuelle brute.

Modalités

Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le Conseil d'administration que le ratio d'EBIT sur le Chiffre d'affaires consolidé et le Free Cash Flow consolidé, au titre des derniers comptes consolidés (année N) annuels ou semestriels, arrêtés par le Conseil d'administration et sans réserve des commissaires aux comptes, soient respectivement :

- au moins égal à 60 % de la moyenne des ratios d'EBIT/CA consolidés des comptes consolidés des deux années précédentes, ce pendant deux exercices consécutifs ;
- et positif pour le Free Cash Flow.



Il est entendu que le critère du Free Cash Flow sera apprécié hors investissements financiers liés à des opérations de croissance externe.

La mesure de la performance se fera comme suit :

- si les deux critères sont remplis, l'indemnité est due intégralement ;
- si un seul des critères est rempli, l'indemnité est due à hauteur de 50 % ;
- si aucun des critères n'est rempli, aucune indemnité n'est due.

Votre Conseil d'administration du 27 juillet 2017, après avoir mis fin au mandat de Président Directeur Général de Monsieur Olivier Salaun, a constaté que les conditions de performance attachées à l'engagement réglementé visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce afférent à son indemnité brute de fin de fonction (dix-huit mois de sa rémunération fixe mensuelle brute soit € 502.500 bruts) étaient intégralement réalisées et a autorisé son versement qui a été réalisé le 2 août 2017.

Anncy et Lyon, le 5 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Bruno POUGET

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain LAURIA



5

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.....81	5.8	Acte constitutif et statuts.....94
5.2	Le Conseil d'administration83	5.9	Répartition du capital et des droits de vote97
5.3	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux85	5.10	Dividende.....98
5.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité.....91	5.11	Conflits d'intérêts.....99
5.5	Contrats de service.....92	5.12	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique99
5.6	Les Comités spécialisés92	5.13	Projet de résolution "ex ante" sur la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants 101
5.7	Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA.....93	5.14	Code de gouvernement d'entreprise..... 103

5.1 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

5.1.1 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Pour François-Xavier Entremont - Président Directeur Général nommé le 27 juillet 2017

En euros	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	120 332	23 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	120 332	23 000

En euros	2017		2016	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	95 832	95 832	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	24 500	24 500	23 000	23 000
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	120 332	120 332	23 000	23 000

Monsieur François-Xavier Entremont ne perçoit aucune rémunération variable au titre de son mandat de PDG.

Les rémunérations perçues par Monsieur François-Xavier Entremont au titre de l'exercice 2017 respectent la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 14 avril 2017.



Pour Olivier Salaun – Président Directeur Général dont le mandat à pris fin le 27 juillet 2017

En euros	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	754 625	590 655
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites de performance attribuées au cours de l'exercice	0	1 801
TOTAL	754 625	592 456

En euros	2017		2016	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	195 417	195 417	335 000	335 000
Rémunération variable***	30 508	181 483	224 800	129 534*
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	50 000
Indemnités de révocation	502 500	502 500	0	0
Jetons de présence	22 000	22 000	20 500	17 500
Avantages en nature**	4 200	4 200	10 355	10 355
TOTAL	754 625	905 600	590 655	542 389

* le solde de la rémunération variable de l'année N-1 et acompte rémunération variable de l'année N

** les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

*** pour l'exercice en cours, la rémunération variable est un estimé

La rémunération variable de Monsieur Salaun est attribuée pro rata temporis pour 25 % en fonction de critères qualitatifs et pour 75 % de critères quantitatifs (50 % en fonction de l'évolution de l'EBITA, 15 % en fonction de l'évolution des flux de trésorerie et 10 % en fonction de la croissance d'activité). Celle-ci est revue par le Comité des rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration.

Les rémunérations perçues par Monsieur Olivier Salaun au titre de l'exercice 2017 respectent la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 14 avril 2017.

Les rémunérations sont présentées en salaire brut, avant cotisations sociales patronales.

5.1.2 Jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration

En euros	2017	2016
François-Xavier Entremont	24 500	23 000
Carine Salvy	24 000	30 000
Claire Fosse	19 000	20 500
Cyril de Mont-Marin	14 000	15 500
Gérard Séguret	22 000	23 500
Lisa Benazech	2 500	0
Provendis SA	14 000	12 500
Sonia Sikorav	4 000	0
Union Chimique SC	20 000	5 500
TOTAL	144 000	130 500

Monsieur Salaun, démissionnaire le 4 septembre 2017, a perçu au titre de 2017, 22 000 euros de jetons de présence.

5.1.3 Bons de Souscription d'actions et Actions de Performance des mandataires sociaux

Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes

Le Conseil d'administration du 6 février 2014, conformément à la délégation de compétence que lui a conféré l'Assemblée Générale du 27 mai 2013, a décidé d'émettre des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes. Dans ce cadre, la société a émis 3 000 bons au profit de Monsieur Olivier Salaun au prix de souscription de 2,07 € le bon. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action PSB au prix de 34,53 euros l'action. Les bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2017 pour 1 500 à compter du 1^{er} août 2015 et pour 1 500 à compter du 1^{er} août 2016.

Au cours de l'exercice 2015, Monsieur Olivier Salaun a exercé les 1 500 bons de souscription exerçables depuis le 1^{er} août 2015 (sans création d'actions nouvelles). Au cours de l'exercice 2017, Monsieur Olivier Salaun a exercé les 1 500 bons de souscription exerçables résiduels.

Au 31 décembre 2017, il n'existe plus de bons de souscription exerçables.

Actions de Performance

Au 31 décembre 2017, les conditions de présence n'étant pas remplies, aucune action de performance ne concerne Monsieur Olivier Salaun.

5.1.4 Engagement de retraites et autres avantages des mandataires sociaux

Mandat	
François-Xavier Entremont – Président Directeur Général	du 27/07/2017 à 2019 (statuant sur les comptes 2018)
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	non
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	non

Mandat	
Olivier Salaun – Président Directeur Général	du 09/10/2012 au 27/07/2017
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	oui
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	oui
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	non

Monsieur Olivier Salaun, puis Monsieur François-Xavier Entremont à compter du 27 juillet 2017, sont les seuls mandataires sociaux à exercer ou avoir exercé une fonction exécutive de dirigeant au sein de la société au cours de l'exercice. Les autres mandataires sociaux de PSB INDUSTRIES

SA, non-exécutifs, ne bénéficient d'aucun engagement de retraite ou autres avantages au titre de leurs mandats.

Les indemnités de révocation de Monsieur Salaun sont détaillées au chapitre 5.1.1, et respectent l'engagement réglementé correspondant (cf. chapitre 4.10).

5.2 Le Conseil d'administration

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration est composé de neuf membres et trois censeurs. Il n'y a pas de membre élu par les salariés. Chaque membre du Conseil d'administration doit détenir au moins 60 actions.

Composition du Conseil d'administration :

Nom	Nationalité	Age	Mandat au sein de la société	Echéance
Monsieur François-Xavier Entremont	Française	46	Président Directeur Général	AGM 2019
Provendis SA représenté par Monsieur Stéphane Rosnoble	Française	49	Administrateur	AGM 2018
Madame Claire Fosse	Française	54	Administrateur	AGM 2018
Madame Carine Salvé	Française	43	Administrateur Référent	AGM 2018
Madame Lisa Benazech	Française	33	Administrateur	AGM 2021
Madame Sonia Sikorav	Française	60	Administrateur	AGM 2021
Monsieur Cyril de Mont-Marin	Française	47	Administrateur	AGM 2018
Monsieur Gérard Séguret	Française	71	Administrateur	AGM 2018
Union Chimique SC représentée par Monsieur Jean Guittard	Française	61	Administrateur	AGM 2020
Monsieur Vincent Dumontaux	Française	71	Censeur	AGM 2020
Monsieur Jacques Entremont	Française	79	Censeur	AGM 2019
Monsieur Roger Rosnoble	Française	77	Censeur	AGM 2019

Le Conseil d'administration est composé à 56 % de membres indépendants.

Dans le respect des engagements du Groupe en matière de parité et en application de l'article L225-17 du Code de commerce, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'administration est mise en oeuvre, le Conseil étant composé à 44 % de femmes et à 56 % d'hommes au 31 décembre 2017.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1.1.a du Règlement Intérieur, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de PSB INDUSTRIES SA, ni salarié ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle PSB INDUSTRIES SA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de PSB INDUSTRIES SA (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur ;

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015. La direction générale du Groupe est assumée par le Président du Conseil d'administration.

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de PSB INDUSTRIES SA ou de son Groupe, ou pour lequel PSB INDUSTRIES SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de PSB INDUSTRIES SA au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être administrateur de PSB INDUSTRIES SA depuis plus de douze (12) ans.

Par ailleurs, des administrateurs représentant des actionnaires importants de PSB INDUSTRIES SA peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de PSB INDUSTRIES SA. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de PSB INDUSTRIES SA et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.



Le Conseil d'administration retient donc l'ensemble des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

A l'occasion du Conseil d'administration du 25 octobre 2017, le Conseil d'administration a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue que :

- un membre est mandataire social de PSB INDUSTRIES SA. Il s'agit de Monsieur François-Xavier ENTREMONT.
- quatre membres du Conseil d'administration sont des actionnaires significatifs de PSB INDUSTRIES SA. Il s'agit de : la famille Entremont représentée par Monsieur François-Xavier ENTREMONT, PROVENDIS SA représentée par Monsieur Stéphane ROSNOBLET et Union Chimique SC représentée par Monsieur Jean GUITTARD et Madame Lisa BENAZECH.
- cinq membres constituent des membres indépendants au sens des recommandations inscrites dans le Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il s'agit de : Madame Claire FOSSE, Madame Carine SALVY, Monsieur Gérard SEGURET, Monsieur Cyril DE MONT-MARIN et de Madame Sonia SIKORAV.

Le 27 juillet 2017, Monsieur François-Xavier Entremont a remplacé Monsieur Olivier Salaun en tant que Président Directeur Général. Le 4 septembre 2017, Monsieur Olivier Salaun a démissionné de son mandat d'administrateur.

5.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués 8 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, avec un taux de présence moyen de 84 %, pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, la présentation des comptes trimestriels, l'approbation des projets de croissance externe, l'approbation du budget et le programme de structuration financière du Groupe. Au cours de ces séances, la direction générale du Groupe rend compte des opérations conduites au sein des quatre pôles d'activité, accompagnée éventuellement des directions générales des différents métiers. Par ailleurs, des rapports mensuels concernant certains indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du Groupe sont adressés aux administrateurs.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois concernant la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et

financière et la revue du contrôle interne et gestion des risques.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants et membres du Comex.

Le Comité stratégique s'est réuni deux fois autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développement de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, etc.

5.2.2 Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction

Il n'a pas été porté à la connaissance du Groupe pour chaque membre du Conseil d'administration de :

- condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle les personnes visées et agissant en qualité de mandataire social auraient été associées au cours des 5 dernières années ;
- incriminations et/ou sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) contre ces personnes ;
- empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration et de direction d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des 5 dernières années.

5.2.3 Restrictions

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de PSB INDUSTRIES SA et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Le Groupe a par ailleurs édicté, en complément de la réglementation en vigueur, des règles selon lesquelles toute personne ayant un accès privilégié aux informations financières du Groupe ne pourra notamment céder des titres de PSB INDUSTRIES SA dans les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, et dans les 15 jours calendaires qui précèdent la publication de l'information trimestrielle. Il n'y a pas d'autres restrictions de nature conventionnelle qui auraient été acceptées par les mandataires sociaux concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de PSB INDUSTRIES SA, hors le cas prévu par l'article 20.2.3 du Code de gouvernement d'entreprise afférent au principe de conservation des actions acquises.



5.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration se compose de :

- Monsieur François-Xavier Entremont (Président) nommé en date du 27 juillet 2017 en remplacement de Monsieur Olivier Salaun
- Madame Lisa Benazech
- Madame Claire Fosse (*)
- Madame Carine Salvy (*)
- Madame Sonia Sikorav (*)
- Monsieur Cyril de Mont-Marin (*)
- Monsieur Gérard Séguret (*)
- Provendis SA
- Union Chimique SC

(*) Ces administrateurs ont été considérés comme indépendants par le Conseil d'administration du 25 octobre 2017.

5.3.1 Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2017 et au 31/12/2016

Président du Conseil d'Administration	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
François-Xavier Entremont	46 ans	Française	2010	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Directeur général	PSB INDUSTRIES, C+N Poland, Ceica Plasticos			
Président directeur général	Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir)			
Cogérant	MB Investissement			
Administrateur	PSB INDUSTRIES, Financière Celinor			
Président	Mar-Les (USA), Topline Michigan (USA), Topline Products (USA), C+N Packaging (USA), Topline Tianjin (Chine) Gustar Finance SAS			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Représentant permanent en tant qu'administrateur	MB Investissement			
Administrateur	Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Carine Salvy	43 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur	NSC Groupe, Séché Environnement, TIGF Investissements, Réseau Entreprendre Haute-Savoie			
Gérante	CALLA Consult			
Associée	Associés en Gouvernance			
Directeur Général	Mountain Path			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur	Poweo Direct Energie, Groupe ERAS			



Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Cyril de Mont-Marin	47 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Associé Gérant	Rothschild & Cie, RCB Partenaires			
Membre du Comité Exécutif	Rothschild & Cie			
Directeur Général	Montaigne Rabelais			
Gérant	SCI Hipothicysabar, Sarl DMM			
Membre du Comité d'orientation	Institut Aspen			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Associé Gérant	Rothschild & Cie Banque			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Gérard Séguret	71 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Gérant	SCI Sefreline, SCI Segedom, SCI Sefrenica			
Membre Associés	SAS CSH			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Directeur général Rhône Alpes Auvergne Bourgogne	Société Générale			
Administrateur	CGA			
Membre Associés	SAS Néo Miam			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Claire Fosse	54 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Adjointe du Directeur des Ressources Humaines - Membre de Direction	BANQUE BNP PARIBAS (SUISSE) SA - GENÈVE			
Membre du conseil de surveillance	FCPE BNP PARIBAS ACTIONNARIAT MONDE			



5.3.2 Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2017 nommés au cours de l'année 2017

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Sonia Sikorav	60 ans	Française	2017	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Autres mandats et fonctions en cours				
Administrateur indépendant, présidente du comité d'audit, membre du comité stratégique	NSC Groupe			
Administrateur Indépendant, membre du comité d'audit et du comité stratégique	Eramet			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années				
Administrateur indépendant, membre du comité des rémunérations et nominations	Eolane			
Chief Purchasing officer	Groupe TOTAL			

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Lisa Benazech	33 ans	Française	2017	2021 (statuant sur les comptes 2020)
Autres mandats et fonctions en cours				
Vice-Président du Conseil de Surveillance	Union Chimique Participation			
Director	GAZECHIM COMPOSIT UK			
Membre du Board of Directors	GAZECHIM COMPOSIT NORDEN			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années				
Assistante produit et marketing	MILLER HARRIS PERFUMER Londres			
Assistante responsable Marque	Decléor L'Oréal Londres			
Chef de produit	L'Oréal Londres			



5.3.3 Administrateurs personnes morales membres au 31/12/2017 et au 31/12/2016

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Provendis SA (Lux), représenté par Stéphane Rosnoblet (à partir du 26 mai 2015)	49 ans	Française	2010	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Présidente (Provendis SA (Lux))		Genevois Distribution, Société d'exploitation Provenca, Val 4		
Membre du Conseil de Direction (Provendis SA (Lux))		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Directeur général (Provendis SA (Lux))		Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Alpadistri, Val 4		
Représentant de Provendis SA (Lux), présidente		Genevois distribution		
Représentant de Provendis SA (Lux), directeur général		Alpadistri, Val 4		
Membre du directoire		Provendis SA (Lux)		
Administrateur et Président du conseil		Société Anonyme Sportive Professionnelle Grenoble Foot 38		
Président		Stefano		
Directeur général		Société d'exploitation Provenca, Val 4		
Membre du Conseil de Direction et Président		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Président du directoire et président de la société		Provenca Novel, Proxima		
Représentant de Provenca Novel au conseil de direction		Société d'exploitation Provenca		
Représentant de SE Provenca, présidente		CDIS, Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Procared		
Gérant		SNC Provendis Services		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années*		Noms des sociétés		
Administrateur		Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		
Directeur général		Mitaz Distribution		
Représentant de Provendis SA (Fr), présidente		La Novaz Distribution		
Représentant de Provenca Novel, présidente		SAS Bernard		
Représentant de SE Provenca au Conseil d'administration		CDIS		
Représentant de SE Provenca, directeur général		CDIS		
Représentant de SE Provenca, Présidente		Rochette Distribution		
Membre et Président du Conseil d'administration		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		

* : de Provendis SA (Lux) ou son représentant



Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Union Chimique SC représentée par Jean Guittard	61 ans	Française	29 avril 2016	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président	Abyla SAS, Aerochem SAS, Brisson 14 SAS, Brisson 15 SAS, Calorie Fluor SAS, Composite Distribution SAS, Euomere SAS, Resipol, Gazechim SAS, Gazechim froid SAS, Gazechim composites SAS, Gazechim plastics France SAS, Gaz Technologies SAS, H2G SAS, Groupe Gazechim composites SAS, Groupe Gazechim froid SAS, Groupe Gazechim gaz SAS, Groupe Gazechim plastiques SAS, Groupe Gazechim services SAS			
Président du Directoire	Union Chimique participation SA			
Président du Conseil d'administration	Brisson 3 SA			
Directeur	Gazechim composites UK, Gazechim plastics UK, Mouldlife Limited			
Gérant	Union Chimique SC, Union Chimique et financière SC, Immo G SC, Immogroupe G SCI, MC Technics, GRP4U, RESICOM, Brands			
Administrateur Président	Multigas			
Administrateur	CIC Sud Ouest, Imatec, Refrigerant Italia, Gazechim plastics Romania, Rompolimer composites			
Administrateur unique	Gazechim composites Iberica, Gazechim plastics Iberica, Kimikal, Gazechim plastics Italia, Gruppo Gazechim italia			
Administrateur délégué	MC Technics			
Membre du Board	Harp International Holding, Harp International, Gazechim plastics Norden			
Membre et Président du Board	Gazechim composites Norden			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président	Brisson 12 SAS			

5.3.4 Censeurs membres au 31/12/2017 et au 31/12/2016

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jacques Entremont	79 ans	Française	2014	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur	Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (SAGIR)			
Membre du Conseil de surveillance	Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
-	-			



Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Roger Rosnoblet	78 ans	Française	2014	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Membre et Président du Conseil de Surveillance		Provendis sa		
Membre et Président du Conseil de Surveillance		Provencia Novel, Proxima		
Directeur Général		Société Exploitation Provencia		
Représentant de Provendis Sa (lux) membre et Président du Conseil de direction		Société Exploitation Provencia		
Représentant de Provendis Sa (lux) membre du Conseil de direction		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Représentant permanent		Provendis SA (Lux)		
Administrateur		Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Représentant permanent Provendis SA (Lux) administrateur		PSB INDUSTRIES		

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Vincent Dumontaux	71 ans	Française	2016	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Vice-Président du Conseil de surveillance		Union Chimique participation		
Membre du Comité de direction		Eurostar		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Directeur financier		Groupe Gazechim, Union Chimique participation		
Membre du Comité de direction Stratégique		Groupe Gazechim Composites, Groupe Gazechim Gaz, Groupe Gazechim Froid, Groupe Gazechim Plastiques		
Membre du Board of directors		Harp International Holding Limited, Harp International Limited		

5.3.5 Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2016 dont le mandat a pris fin au cours de l'année 2017

Président du Conseil d'Administration - fin de mandat le 27 juillet 2017	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Olivier Salaun	46 ans	Française	09/10/2012	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Directeur général		PSB INDUSTRIES, C+N Poland, Topline Mexico		
Administrateur		PSB INDUSTRIES		
Directeur		Baikowski Japan Corp (Japon)		
Président		Mar-Lee (USA), Topline Michigan (USA), Topline Products (USA), C+N Packaging (USA), Topline Tianjin (Chine)		
Président		Association Technique de l'Industrie Papetière (ATIP)		
Président du Conseil d'administration		Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		
Gérant		PSB Services		



5.4 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (article L.225-100 du Code de commerce) :

Assemblée Générale et résolution	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2017
Assemblée Générale mixte du 22 mai 2016 : vingtième résolution	Emission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'action nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée	Pour une durée de vingt-six mois	Aucune
Assemblée Générale mixte du 22 mai 2016 : vingt et unième résolution	Emission d'options donnant droit à l'achat d'action existante ou la souscription d'action à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (art L225-177 et s. du code de commerce)	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée	Pour une durée de vingt-six mois	Aucune
Assemblée Générale extraordinaire du 9 octobre 2015 : résolution unique Complétée par l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2016 : 14 ^{ème} résolution	Attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (article L 225-197 – 1 et s. du code de commerce)	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée dont 0,5 % de sous-plafonnement pour les dirigeants sociaux	Pour une durée de trente-huit mois	En 2017 : 4 000 actions sous conditions de performance et de présence et 23 000 actions sous condition de présence
Assemblée Générale mixte du 22 mai 2016 : Vingt-troisième résolution	Plafonnement général des délégations précitées, y compris au titre de la délégation du 9 octobre 2015	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'assemblée avec un sous-plafond de 1 % pour les dirigeants sociaux	Néant	Néant



5.5 Contrats de service

À la date du présent Rapport Financier Annuel, aucun mandataire social n'est lié à PSB INDUSTRIES SA ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelques avantages au terme d'un tel contrat.

Monsieur François-Xavier ENTREMONT n'est pas lié à PSB INDUSTRIES SA par un contrat de travail.

Les conventions réglementées sont par ailleurs indiquées en chapitre 4.10.

5.6 Les Comités spécialisés

5.6.1 Comité d'audit

Conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce et à l'article 4.3 du règlement intérieur un Comité d'audit a été désigné et est en charge de la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de la revue contrôle interne et gestion des risques, de la revue du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Composition du Comité d'audit au 31 décembre 2017 :

- Monsieur Gérard SEGURET (Président)
- Monsieur Jean GUITTARD
- Monsieur Cyril de MONT-MARIN
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.

5.6.2 Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2017, le Comité des rémunérations a eu en charge l'analyse de la nomination, la révocation et la rémunération des dirigeants sociaux de la société, et ce y compris tout schéma d'intéressement.

Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2017 :

- Madame Claire FOSSE (Président)
- Monsieur Gérard SEGURET
- Madame Sonia SIKORAV
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.

5.6.3 Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2017, le Comité stratégique a eu principalement en charge :

- Réflexion sur les orientations et le positionnement des différents sous-groupes et sociétés qui les composent,
- Budget annuel et plan à 3/5 ans,
- Investissements et désinvestissements,
- Alliances et partenariats,
- Développement de nouveaux produits ou marchés.

Composition du Comité stratégique au 31 décembre 2017 :

- Monsieur François-Xavier ENTREMONT (Président)
- Provendis SA, représenté par Stéphane ROSNOBLET
- Union Chimique SC, représenté par Jean GUITTARD
- Madame Carine SALVY
- Monsieur Cyril de MONT-MARIN
- Monsieur Vincent DUMONTEAUX, censeur, est invité permanent de ce Comité.



5.7 Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA

5.7.1 Dénomination sociale, siège social

Dénomination sociale : PSB INDUSTRIES

Siège social : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY

Pas d'établissement secondaire

5.7.2 Forme de PSB INDUSTRIES SA, RCS, APE

Société anonyme à Conseil d'administration, de droits français, soumis aux dispositions du Code de commerce.

RCS : 325 520 013 Annecy

Code APE : 7010Z

5.7.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Date de Constitution : 1^{er} janvier 1916

Durée de vie de l'émetteur : 31 décembre 2084 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.7.4 Législation applicable

Législation : législation française

5.7.5 Exercice social

Chaque exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

5.7.6 Transaction - Etablissement assurant le service financier

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale.

32, rue du Champ de Tir,

BP 81236

44312 Nantes Cedex 3

5.7.7 Commissaires aux comptes : mandats et honoraires

Deux cabinets, Ernst & Young et Mazars, assurent le contrôle de PSB INDUSTRIES en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Le cabinet Ernst & Young est représenté par Monsieur Sylvain LAURIA.

Le cabinet Mazars est représenté par Monsieur Bruno POUGET.

Monsieur Frédéric MAUREL, domicilié Le Premium, 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex, et Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 29 avril 2016. Les mandats en cours couvrent les 6 exercices clos, le premier étant l'exercice clos le 31 décembre 2016, le dernier étant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés en 4.6.36



5.8 Acte constitutif et statuts

Les statuts de la société sont disponibles sur son site internet : www.psbindustries.com

5.8.1 Objet social

Au terme de l'article 2 des statuts, la Société a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation de toutes activités, directement ou indirectement, relatives à la fabrication et au commerce de tous produits chimiques ou manufacturés.

PSB INDUSTRIES SA peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et, soit seule, soit en participation, association ou société, avec tous tiers et autres sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

5.8.2 Conseil d'administration et Direction Générale

Conseil d'administration

Conformément aux termes de l'article 15 des statuts, PSB INDUSTRIES SA est contrôlé par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil d'administration sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil d'administration en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Actions des membres du Conseil d'administration

Selon les termes de l'article 16 des statuts, chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'actions, dont le nombre est fixé à au moins 60 actions.

Un membre du Conseil d'administration a 3 mois suivant sa nomination pour devenir actionnaire de PSB INDUSTRIES SA. Si tel n'est pas le cas ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office.

Durée des fonctions - limite d'âge

L'article 17 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée n'excédant pas quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quatorze (74) ans.

Vacances - cooptation - ratifications

Conformément aux termes de l'article 18, en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil de d'Administration devient

inférieur à trois, le ou les actionnaires restant doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Présidence du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 19 des statuts, le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration. Il exerce sa fonction pendant la durée décidée lors de son élection qui ne pourra excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Délibérations du Conseil - procès-verbaux

L'article 20 des statuts prévoit que le Conseil d'administration est convoqué par le Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil lorsque le Directeur Général (en cas de dissociation du rôle de Président et de Directeur Général) ou le tiers au moins des membres du Conseil d'administration lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage. Toutefois, les décisions relatives à la nomination et à la révocation du Président ou du Directeur Général, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe ainsi qu'à l'établissement des rapports de gestion, ne pourront être valablement prises que si la totalité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 22 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de PSB INDUSTRIES SA et veille à leur mise en œuvre.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 25 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une enveloppe fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

Censeurs

Le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à quatre censeurs, désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne pourra excéder quatre ans. Ils sont révocables à tout moment. Ils ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative.

Direction Générale

L'article 23 des statuts stipule que PSB INDUSTRIES SA est dirigée par un Directeur Général (qui peut cumuler ses fonctions avec celles de Président du Conseil d'administration). Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration, il est placé sous le contrôle du Conseil d'administration institué.

Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'administration, peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de soixante-neuf ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Au titre des dispositions statutaires de PSB INDUSTRIES SA, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de PSB INDUSTRIES SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Néanmoins, à titre de mesure interne (article 2.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration), ses pouvoirs sont limités par le Conseil d'administration, qui examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la société, et notamment :

- les orientations stratégiques de la société après avis du Comité Stratégique,
- le budget annuel, le plan de financement, et le plan pluriannuel présentés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général et soumis préalablement au Comité Stratégique pour avis,
- les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant significatif susceptibles de modifier la structure du bilan de la société et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participation et d'actifs (i) ne figurant pas dans le budget annuel et (ii) d'un montant supérieur ou égal à 5 millions d'euros,
- les opérations de la même nature qu'au c) ou charges exceptionnelles, (i) se situant hors de la stratégie annoncée de la société ou non visées dans le budget, et (ii) d'un montant supérieur ou égal à 5 millions d'euros,
- toute décision relative à un projet de fusion, scission ou apport concernant la société,
- dans leur principe, les projets de restructuration interne significatifs au niveau du Groupe, sous réserve de éventuelles procédures de consultations requises par la loi et sans préjudice des décisions relevant des entités potentiellement concernées,
- tout projet d'émission de titres de la société, d'augmentation ou de réduction du capital (soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale, sauf délégation spécifique de l'Assemblée Générale au Conseil d'administration),
- toutes les communications externes liées à des opérations significatives, notamment financières, avant leur publication,
- toute autre décision devant être approuvée en vertu de la loi, des statuts de la société ou du présent règlement.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. Ils sont révocables à tout moment

par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. La limite d'âge applicable au Directeur Général vise également les directeurs généraux délégués.

5.8.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Répartition statutaire des bénéfices

Aux termes de l'article 44 des statuts, il est prévu que sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB INDUSTRIES SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Forme et transmission des actions

Les titres des actions entièrement libérées sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à l'inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les titres au porteur sont des titres identifiables. PSB INDUSTRIES SA est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant



immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits attachés à chaque action

Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB INDUSTRIES SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Outre le droit de vote, aux termes de l'article 14 des statuts chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou des bons de liquidation. Enfin, concernant les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires, les statuts ne prévoient pas de conditions plus strictes que la loi.

Déclaration du seuil statutaire

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les statuts de PSB INDUSTRIES SA.

En outre, conformément au règlement AMF 2008-02 tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer PSB INDUSTRIES SA dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de PSB INDUSTRIES SA. Tout actionnaire est également tenu,

suivant les mêmes modalités, d'informer PSB INDUSTRIES SA, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Identification des détenteurs de titres

L'article 11 des statuts prévoit que pour les actions au porteur identifiable, PSB INDUSTRIES SA se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

5.8.4 Assemblée d'actionnaires

Les assemblées sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

5.8.5 Droits d'admission aux assemblées

Conformément à l'article 33 des statuts, les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 35 des statuts en ce qui concerne le droit de vote. Toute personne propriétaire d'actions peut, personnellement ou par mandataire, participer à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins trois jours avant l'Assemblée, conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

5.8.6 Modification des droits des actionnaires

Les modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux dispositions légales.



5.9 Répartition du capital et des droits de vote

5.9.1 Capital

Au 31 décembre 2017, le capital de PSB INDUSTRIES SA s'élevait à 7 350 000 € constitué de 3 675 000 actions de 2 € de valeur nominale.

Au 31 décembre 2017, le capital potentiel est de 23 000 actions nouvelles au titre d'actions gratuites de performances attribuées en 2017 et en cours d'acquisition.

Actionnariat	Au 31 décembre 2017			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 204 369	27,7
Provendis SA	792 556	21,6	1 176 782	27,1
Union Chimique	901 414	24,5	901 414	20,8
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 024 697	27,9	1 030 223	23,7
Actions Autodétenues	29 874	0,8	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	4 340 622	100,0

* : au 31 décembre 2017, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attribution de la totalité des actions gratuites s'élève au 31 décembre 2017 à 1,1 % du capital social.

5.9.2 Répartition du capital et des droits de vote

À la connaissance de la Société PSB INDUSTRIES SA, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société PSB INDUSTRIES SA, aucun actionnaire n'a notifié de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2017, à la hausse ou à la baisse. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2017 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur. Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation. Concernant les autorisations d'émission, le rapport de gestion précise au chapitre 2.11 l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.

5.9.3 Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents

Il n'existe pas au sein de PSB INDUSTRIES SA de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double.

Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB INDUSTRIES SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

À la connaissance de PSB INDUSTRIES SA, au 31 décembre 2017, les actionnaires principaux suivants bénéficient d'un droit de vote double :

- « Famille Entremont » : 277 910 actions donnant droit à 555 820 voix,
- Provendis SA : 384 226 actions donnant droit à 768 452 voix.

5.9.4 Changement de contrôle

À la connaissance de PSB INDUSTRIES SA, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société PSB INDUSTRIES SA.



5.9.5 Tableau récapitulatif des modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnariat	Au 31 décembre 2017			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 204 369	27,7
Provendis SA	792 556	21,6	1 176 782	27,1
Union Chimique	901 414	24,5	901 414	20,8
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 024 697	27,9	1 030 223	23,7
Actions Autodétenues	29 874	0,8	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	4 340 622	100,0
Au 31 décembre 2016	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 204 369	27,9
Provendis SA	792 556	21,6	1 176 782	27,3
Union Chimique	799 619	21,8	799 619	18,5
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 129 251	30,7	1 134 031	26,3
Actions Autodétenues	27 115	0,7	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	4 314 801	100,0
Au 31 décembre 2015	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 859	25,2	1 310 395	29,5
Provendis SA	782 556	21,3	1 166 642	26,3
Union Chimique	735 000	20,0	735 000	16,6
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 220 780	33,2	1 224 061	27,6
Actions Autodétenues	9 805	0,3	-	0,0
TOTAL	3 675 000	100,0	4 436 098	100,0

* : au 31 décembre 2017, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

5.9.6 Enquête TPI

Une enquête effectuée par Euroclear sur les titres au porteur identifiable TPI du 31 décembre 2017 a permis d'identifier un total de 1 012 579 actions soit 97 % des actions au porteur (27,9 % du capital). Ces actions sont détenues par 1 883

porteurs. Elles sont détenues à hauteur de 17,8 % du capital par des sociétés de gestion et des OPCVM, à hauteur de 9,7 % par des actionnaires individuels identifiés et des dépositaires et autres intermédiaires.

5.10 Dividende

5.10.1 Rappel des statuts

Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB INDUSTRIES SA, depuis la clôture de l'exercice précédent,

après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

5.10.2 Dividende 2017

Au titre de l'exercice 2017, le montant qui sera proposé par le Conseil d'administration à l'assemblée générale est de 1,25 euro par action.

Aucun acompte de dividende au titre de 2017 n'a été versé.

5.10.3 Evolution des dividendes sur 5 ans

Année de versement	2013	2014	2015	2016	2017
Exercice social	2012	2013	2014	2015	2016
Acompte janvier/action (en e)	0,50	0,50	0,50	0	0
Montant (en Ke)	1 838	1 838	1 828	0	0
Solde juin/action (en e)	0,70	0,85	1,10	2,00	1,80
Montant (en Ke)	2 573	3 124	4 027	7 350	6 569
Total dividende/action (en e)	1,20	1,35	1,60	2,00	1,80
MONTANT TOTAL (EN KE)	4 411	4 962	5 855	7 350	6 569

5.11 Conflits d'intérêts

Conformément au Règlement Européen d'application de la Directive dite prospectus (règlement CE n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004), la société s'est assurée que le contrôle de la société ne soit pas exercé de manière abusive, par l'adoption des mesures de gouvernement d'entreprise.

- Les conventions réglementées concernant un membre du Conseil d'administration sont recensées dans le rapport des

Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. PSB INDUSTRIES SA n'a, à ce jour, pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des mandataires sociaux et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

5.12 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB INDUSTRIES sont décrites au chapitre 5.9.5 du présent document.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.
- Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts la durée des fonctions des administrateurs est de 4 années et la limite d'âge des administrateurs est fixée à 74 ans.

5.12.1 Structure de capital de la société

Les statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote. L'article 35 des statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- aux actions nominatives attribuées en cas de fusion à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

En outre, conformément au règlement AMF 2008-02, tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès

de l'AMF et est tenu d'en informer la société dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même, lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis, l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction ne pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de la société. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la société, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les statuts de la société.

5.12.2 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Le détail de l'actionariat de la Société est présenté au chapitre 5.9.5 du présent Rapport Financier Annuel.

5.12.3 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.



5.12.4 Mécanismes de contrôles prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

5.12.5 Accords entre actionnaires

La « Famille Entremont » regroupant les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont a confirmé agir de concert. La société n'a pas connaissance des modalités de ce concert.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la société.

5.12.6 Règles applicables à la nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la société, le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration ; sa révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

De même, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la société, les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant, et sur proposition du Directeur Général sont nommés par le Conseil d'administration ; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux termes de l'article L.225-96, al. 1 du Code de commerce, seule l'Assemblée Générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs au Président Directeur Général, notamment dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

5.12.7 Pouvoir du Président Directeur Général en cas d'offre publique

Néant.

5.12.8 Accords conclus par la société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

5.12.9 Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou salariés s'ils démissionnent, sont licenciés sans causes réelles ou sérieuses ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique

Aucun, l'accord précédent a pris fin avec le départ de Monsieur Olivier Salaun le 27 juillet 2017.



5.13 Projet de résolution "ex ante" sur la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Il est présenté ci-après le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA au titre de l'année 2018, laquelle sera soumise à l'approbation des actionnaires en application de l'article L.225-37-2 nouveau du Code de commerce introduit par la loi Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Processus de détermination de la rémunération 2018

La rémunération du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA est déterminée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et nominations. Elle est analysée dans sa globalité, et prend en compte l'ensemble des composants : rémunération fixe, rémunération variable, rémunération exceptionnelle, plan d'actions de performance long terme et avantages.

Les travaux du Comité des rémunérations et des nominations permettent notamment d'évaluer la performance de l'année passée, et d'établir les objectifs et le niveau de rémunération de l'année à venir pour le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s). L'évaluation de la performance repose sur un équilibre entre des critères financiers, opérationnels et managériaux, ainsi qu'un équilibre entre performance court terme et performance long terme. Dans ce cadre, le Comité des rémunérations et nominations, à travers ses séances de travail et différents travaux préparatoires, procède à l'analyse d'études comparatives de rémunérations de dirigeants, la difficulté des responsabilités exercées, le suivi des évolutions des codes de Gouvernance, et propose une politique de rémunération qui permette l'alignement des objectifs du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA avec la stratégie du groupe.

La rémunération fixe est réévaluée périodiquement en tenant compte de la performance du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA et des pratiques de marché. La rémunération variable court terme et long terme est quant à elle revue chaque année. Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA ne percevra pas de jetons de présence au titre de son(leurs) mandat(s).

Rémunération annuelle fixe 2018

La rémunération fixe du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries, payable en douze mensualités, est déterminée sur la base :

- du niveau de complexité de ses responsabilités ;
- de son expérience professionnelle et de son expertise ;
- d'études de marché pour des fonctions comparables (compétitivité externe).

Rémunération annuelle variable 2018

Structure de la rémunération annuelle variable :

Une rémunération variable cible, d'un montant maximum équivalent au plus à 60 % de la rémunération fixe, pourra être octroyé au (ou aux) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA. Cette rémunération variable le cas échéant sera définie comme suit :

- d'objectifs quantitatifs financiers, représentant 75 % de la rémunération variable ;

- d'objectifs qualitatifs et quantitatifs opérationnels en lien avec la stratégie du Groupe et d'objectifs de management représentant 25 % de la rémunération variable.

Paramètres financiers et non-financiers

Le Conseil d'administration a décidé que les objectifs quantitatifs financiers pouvant le cas échéant composer la rémunération variable s'appuierait sur l'évolution du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constant, l'évolution de l'EBITA, et des éléments financiers relatifs à la génération de trésorerie (EBITDA, BFR, Free Cash Flow), en fonction du budget. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs opérationnels seraient articulés chaque année autour de la stratégie du Groupe et en fonction de celle-ci.

Prise de fonctions

Le Conseil d'administration a décidé que, dans l'hypothèse de la nomination d'un nouveau mandataire social en cours d'exercice, l'appréciation de la performance s'effectuerait de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Le montant dû serait calculé au prorata du temps de présence.

Cessation des fonctions

En cas de cessation des fonctions d'un mandataire social en cours d'exercice, le montant de la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours serait le cas échéant fonction i) de sa performance telle qu'appréciée de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations et ii) du temps de présence du dirigeant Mandataire social au cours de l'exercice concerné.

Rémunération exceptionnelle 2018

Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) pourrai(en)t bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances qui devront être précisément communiquées et justifiées, sachant également que le versement d'une telle rémunération ne pourrait être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Rémunération pluriannuelle 2018

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas utiliser ce type de mécanisme de rémunération long terme avec un versement en numéraire, souhaitant privilégier un instrument en actions renforçant l'alignement des intérêts du dirigeant mandataire social avec ceux des actionnaires. Toutefois, un tel mécanisme pourrait être envisagé si les évolutions réglementaires ou toute autre circonstance rendaient inefficace, contraignant ou impossible l'utilisation par l'entreprise d'un instrument en actions.

Rémunération long terme – Plan LTI 2018 – Actions de Performance

Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clefs de la société, est adapté à la fonction du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) étant donné le niveau attendu de sa contribution directe à la performance long terme et globale de l'entreprise.



En ligne avec les pratiques de marché, ce dispositif repose sur l'attribution d'actions de performance qui permet de motiver et de fidéliser les bénéficiaires mais aussi de les aligner avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. La période d'acquisition et de conservation, les conditions de performance et les niveaux de performance des plans d'actions de performance attribués au(x) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) sont conformes au règlement du plan et à l'autorisation de l'Assemblée générale par le biais desquels ils sont émis.

Autres éléments de rémunération 2018

Prévoyance

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront bénéficier du régime de prévoyance frais de santé applicable aux salariés de la société.

Voiture de fonction

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront bénéficier d'une voiture de fonction.

Retraite supplémentaire

Le (ou les) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA pourront participer au dispositif de retraite supplémentaire de la société qui pourrait se composer d'un régime à cotisations définies.

Autres éléments en cas de prise de fonction ou de départ

Prise de fonction

Le Conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer, en fonction des circonstances et des candidats, une indemnité de prise de fonction. Afin d'aligner immédiatement les intérêts du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) de PSB Industries SA à ceux des actionnaires, et sous réserve des autorisations en vigueur données par l'Assemblée générale, cette indemnité pourrait être composée, en tout ou partie, par des instruments de motivation long-terme soumis à des conditions de présence et de performance, tels que des actions gratuites, des stock-options ou tout autre élément de motivation. Cette indemnité de prise de fonctions ne pourrait excéder le montant des avantages perdus par le candidat en démissionnant de ses précédentes fonctions.

Indemnités de cessation des fonctions

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'accorder au(x) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) une indemnité de cessation de fonctions dont les conditions seront adaptées au profil du (ou des) mandataire(s) social(aux) dirigeant(s) et tiendront compte du contexte économique, social et sociétal de la Société. Le Conseil d'administration a décidé que cette indemnité de cessation de fonctions ne pourrait en tout état de cause excéder un montant de 18 mois de rémunération fixe, mesurée sur une période de référence de trois exercices précédant celle de la date de cessation des fonctions et dont le versement ne pourrait intervenir qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêtirait ce départ.



5.14 Code de gouvernement d'entreprise

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées plus avant. Comme recommandé, la société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP MEDEF, qui sont ensuite détaillées.

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique PSB INDUSTRIES SA
Publication annuel d'un document de référence	PSB INDUSTRIES SA n'ayant pas, à court terme, le souhait de lancer une opération de marché, n'a pas engagé de chantier d'enregistrement d'un document de référence. Néanmoins, la société met à disposition du marché un Rapport Financier Annuel très complet afin de renseigner au mieux les actionnaires.
Echelonnement des mandats	60 % des mandats expireront lors de l'AGM 2018. Cette situation est liée à l'entrée au conseil en 2015 de 4 administrateurs indépendants et devrait se résorber dans le temps.



6

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION

6.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur François-Xavier Entremont, Président Directeur Général PSB INDUSTRIES SA

6.2 Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSB INDUSTRIES SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en partie 2 et 3 du Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PSB INDUSTRIES SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Epagny Metz-Tessy, le 2 mars 2018

François-Xavier ENTREMONT

Président Directeur Général

6.3 Documents accessibles au public

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site internet du Groupe www.psbindus.com. Elles peuvent également être obtenues par :

- Téléphone : +33 (0)4 50 09 00 02
- E-mail : finance@psbindus.com
- Adresse : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY

6.4 Informations publiées

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site « www.lesechos-comfi.fr », celui de l'AMF et sur celui du Groupe.

Information publiée	Date
PSB INDUSTRIES - Chiffre d'affaires 2016	09/01/2017
PSB INDUSTRIES - Résultats 2016	23/02/2017
PSB INDUSTRIES - mise à disposition du Rapport Financier 2016	24/02/2017
PSB - Modalités de mise à disposition des documents AGM	23/03/2017
PSB INDUSTRIES - Chiffres d'affaires T1 2017	10/04/2017
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires S1 2017	10/07/2017
PSB INDUSTRIES - Bilan de liquidité 30 juin 2017	17/07/2017
PSB INDUSTRIES - Résultats 1er semestre 2017	27/07/2017
PSB INDUSTRIES - Rapport financier semestriel 2017	28/07/2017
Autorisation de versement d'indemnité de fin de fonction du PDG par le Conseil d'administration	03/08/2017
Conditions financières de départ de M. Olivier Salaun	06/09/2017
PSB INDUSTRIES - Chiffres d'affaires T3 2017	10/10/2017



Conception et Réalisation :



pomelo-paradigm.com/domus



PSB INDUSTRIES

Emballage et chimie de spécialités

PSB INDUSTRIES

CS 50029 / F-74371 Metz-Tessy Cedex

Tél. +33 4 50 09 00 02 / Fax +33 50 27 11 78

www.psbindus.com



Baikowski

PSB INDUSTRIES

BAIKOWSKI

BP 501 / F-74339 La Balme de Sillingy Cedex

Tél. +33 4 50 22 69 02 / Fax +33 4 50 22 28 92

www.baikowski.com



cgl pack

PSB INDUSTRIES

CGL PACK

BP 9020 / F-74990 Annecy Cedex 9

Tél. +33 4 50 27 34 50 / Fax +33 4 50 27 34 47

www.cglpack.com



Plastibell

PSB INDUSTRIES

PLASTIBELL

795 ZI La Plaine / F-01580 IZERNORE Cedex

Tél. +33 4 74 49 14 80 / Fax : +33 4 74 49 00 16

www.plastibell.com



texen

PSB INDUSTRIES

TEXEN

ZI Le Pognat / BP 77 / F-01460 Brion

Tél. +33 4 74 76 71 60 / Fax +33 4 74 76 71 58

www.groupetexen.fr